

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Montpellier a été placée sous la responsabilité de Michel **Deleau**, membre du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du Comité.

Ont participé à l'évaluation :

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

Benoît **Hooge**, directeur adjoint de l'IUFM de Bretagne ;

Joël **Lebeaume**, professeur à l'ENS Cachan ;

Annick **Margot**, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Toulouse ;

Colette **Odinet**, proviseur honoraire du lycée La Martinière-Duchère à Lyon ;

Christel **Thoreau**, professeur à l'Université Rennes II ;

Pompélia **Ulysse**, ancienne secrétaire générale de l'IUFM du Pacifique ;



ORGANISATION

Nisa **Balourd** a assuré l'illustration statistique et la présentation matérielle de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Introduction générale	7
I - Le contexte de l'évaluation	9
II - Les conditions de l'évaluation	9
Présentation	11
I - Le contexte académique et régional	14
II - Les caractéristiques de l'IUFM	15
Gouvernement et gestion	19
I - Une nouvelle politique	21
II - Les structures et l'organisation interne : une logique d'acteurs	22
III - Le pilotage de l'établissement	27
IV - La procédure budgétaire	30
V - La politique de communication	30
VI - Partenariats et relations extérieures	31
VII - L'organisation administrative et la gestion	36
Formation et recherche	43
I - La formation des professeurs	45
II - La formation des maîtres de l'AIS	51
III - La formation du second degré en première année	52
IV - La formation du second degré en deuxième année	61
V - La formation continue	72
VI - La recherche, l'innovation et la formation de formateurs	75
Moyens et actions d'accompagnement	81
I - La politique documentaire	83
II - Les technologies de l'information et de la communication	84
III - La politique culturelle	87
La vie étudiante	89
I - La participation des étudiants et stagiaires au fonctionnement de l'institut	91
II - Les conditions matérielles	91
III - Les pratiques culturelles et sportives	91
IV - La communication à destination des étudiants	92
Conclusions et recommandations	93
Réponse du directeur	99

TABLE
DES
MATIÈRES

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

INTRODUCTION
GÉNÉRALE

I - LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de l'IUFM de Montpellier, commencée en juin 2001, est intervenue dans un contexte national et local dont il faut rappeler quelques-uns des éléments les plus éclairants.

Phénomène national, la baisse continue du flux des candidats aux concours du second degré faisait peser une menace sur le renouvellement du vivier indispensable pour faire face aux départs en retraite qui interviendraient massivement lors des prochaines années. Par ailleurs, les réformes annoncées, tant en ce qui concerne les concours que le cahier des charges de la deuxième année, devaient infléchir le cadre réglementaire national des IUFM et provoquer des changements d'envergure dans les plans de formation. Les réorientations de la politique ministérielle s'étaient déjà traduites par la mise en place des dominantes de formation pour les professeurs d'école stagiaires et par un retour dans l'orbite rectorale de la plus grande partie de la mise en œuvre de la formation continue.

Paradoxe apparent, l'IUFM de Montpellier était confronté à une "explosion" des effectifs ; l'accroissement du nombre des professeurs des écoles stagiaires avait été beaucoup plus important dans cet IUFM que dans d'autres, situation qu'il fallait mettre en relation avec le mouvement revendicatif du printemps 2000 : les PE2 étaient deux fois plus nombreux en 2001 qu'en 1999. Apparue comme le premier moyen d'ajuster l'offre aux besoins, le recours aux listes complémentaires était aussi à l'origine de la courbe ascendante des effectifs des professeurs stagiaires du second degré.

II - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation s'est déroulée après la publication par le CNE en février 2001 du rapport "*Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives*", qui synthétisait les conclusions de vingt-deux évaluations d'IUFM achevées ou en cours d'achèvement, tirant à cette occasion un bilan du fonctionnement de ces institutions dix ans après leur création. Dans ce cadre, le CNE proposait un certain nombre de pistes et émettait une série de recommandations dont les pouvoirs publics se sont au moins partiellement inspirés¹. C'est donc ce travail, dont la rigueur et l'impartialité ont été saluées par l'ensemble des acteurs concernés, qui constitue le référentiel de cette évaluation.

Le CNE privilégiant désormais les approches de site, l'évaluation de l'IUFM de Montpellier a été conduite en même temps que celles de ses universités de rattachement, ce qui a permis une lecture croisée éclairant utilement les relations de l'IUFM avec son environnement universitaire. Un même membre du Comité a dirigé l'évaluation de l'IUFM et celle de l'Université Montpellier III.

L'évaluation des universités et de l'IUFM de l'Académie de Montpellier a été lancée le 11 juin 2001, lors d'une réunion associant l'ensemble des responsables des établissements concernés et les représentants du CNE. Cette manifestation a été immédiatement suivie d'une journée de travail à l'IUFM, pour une première prise de contact.

Le dossier d'évaluation interne est parvenu au Comité au début du mois de novembre 2001, avec un mois de retard sur les délais fixés. Si l'IUFM s'est incontestablement efforcé de répondre au mieux à la demande du CNE, fournissant sans réticence les informations attendues, et composant un document riche et vivant, les analyses sont cependant de qualité variable en fonction des sujets, et vraisemblablement des rédacteurs ; les rubriques, inégalement renseignées, ne mettent pas toujours en valeur les actions menées au sein de l'établissement. La partie statistique n'a parfois pas été composée avec la rigueur qui conviendrait et l'on relève des incohérences ou des tableaux incomplets.

¹ Cf. Rapport au Président de la République 2002

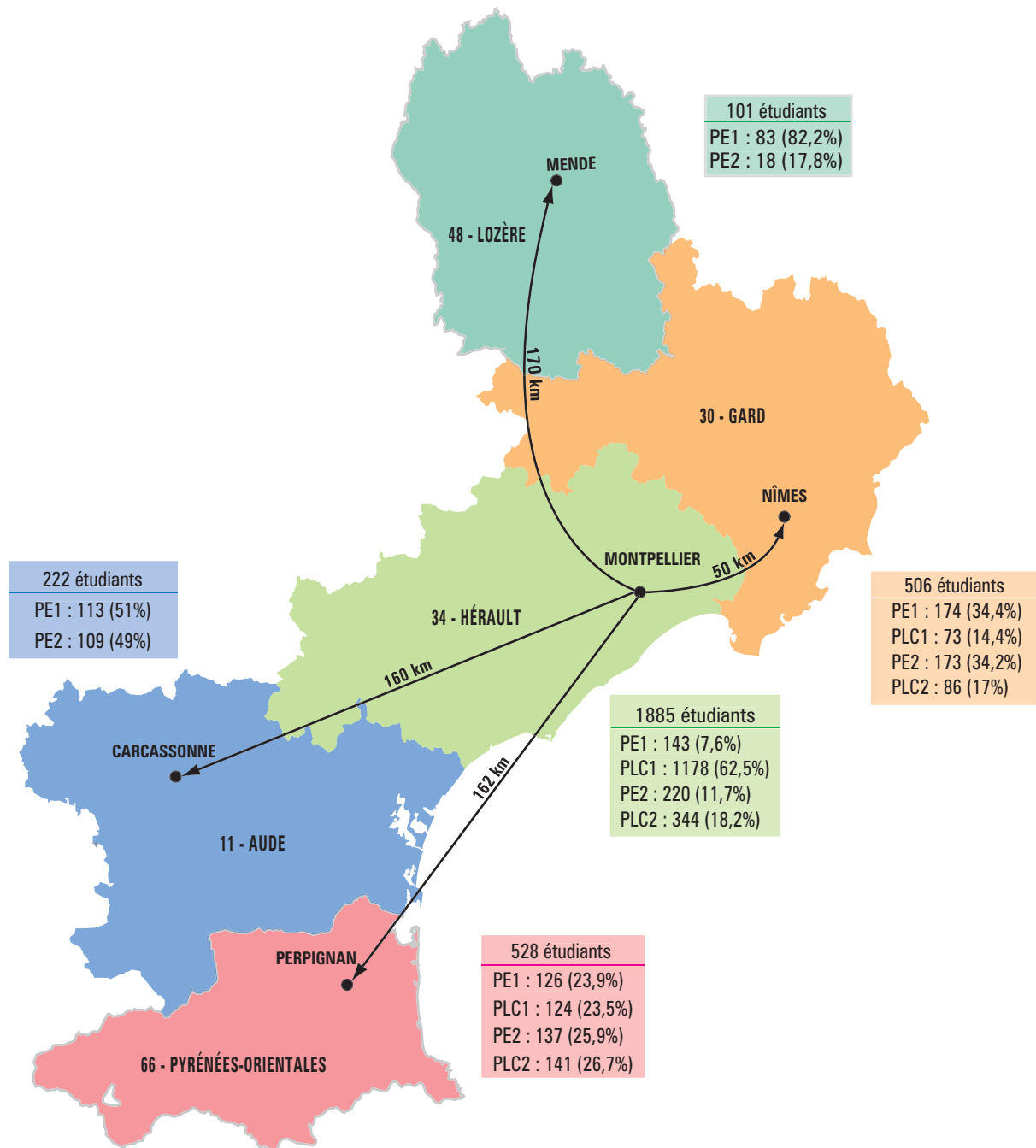
L'évaluation externe a nécessité le concours de six experts à partir d'un découpage des champs d'expertise conforme au schéma habituel d'évaluation des IUFM : le gouvernement (scindé en deux parties : l'organisation interne, les relations de l'IUFM avec son environnement) ; la gestion ; la formation des professeurs des écoles ; la première année de formation des professeurs de lycée et collège ; la deuxième année de formation des professeurs de lycée et collège. Les expertises se déroulées les 28, 29 et 30 janvier 2002. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 17 octobre 2002, puis transmis à l'établissement pour recueillir ses observations. Le rapport a été présenté au Comité le 20 février 2003 pour adoption définitive.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

PRÉSENTATION

Les effectifs de l'IUFM de Montpellier par site en 2000-2001



CNE - 2002



I - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE ET RÉGIONAL

1 - LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'académie est composée des cinq départements qui constituent la région Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales). Cette région, qui représente environ 5% du territoire national, accueille 3,9% de la population nationale, soit 2 296 400 habitants recensés en 1999. Entre 1990 et 2000, la population languedocienne a progressé au rythme de 0,9% par an, soit deux fois et demie plus vite que la moyenne des régions françaises¹, mais beaucoup plus lentement que lors de la décennie précédente où l'on enregistrait un rythme de progression annuel de 1,2%. Cette situation démographique se caractérise cependant par une importante disparité entre les départements : si le Gard et l'Hérault continuent à enregistrer un solde naturel positif, les décès l'emportent sur les naissances dans les trois autres départements. Par ailleurs, on peut dire que le solde naturel participe peu à l'accroissement de la population, qui dépend à 90% du solde migratoire.

C'est une région où l'on s'établit beaucoup : ce sont en moyenne 45 000 nouveaux arrivants qui sont venus grossir chaque année la population languedocienne entre 1990 et 1999 ; "*un languedocien sur six n'habitait pas la région en 1990*"², ce qui constitue la proportion la plus élevée de l'ensemble des régions françaises. La moyenne d'âge est élevée : 25 % des habitants ont plus de 60 ans contre 21% dans l'ensemble du pays et les moins de 20 ans y sont moins nombreux qu'ailleurs (23% soit deux point de moins que le niveau national).

Il s'agit d'une région plutôt défavorisée où le produit intérieur brut par habitant est inférieur de 24% par rapport au niveau national (14 % en dessous de la moyenne nationale hors Ile de France, 50% en dessous du niveau francilien). Le secteur tertiaire, qui représente les trois quarts de la richesse régionale, a été le moteur d'un développement, nettement plus rapide que dans le reste du pays, de l'emploi régional (9,2% contre 2,5%), mais ce dynamisme n'a pas suffi pour que la région rattrape son retard en matière de chômage : en 1999, elle comptait encore un taux de chômage de 15,8% contre 11,3% pour l'ensemble de la France.

2 - L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

À contre-courant de la tendance nationale, la croissance des effectifs scolaires et universitaires s'est poursuivie en Languedoc-Roussillon : on verra que ces évolutions démographiques ont eu une incidence directe en matière de formation des maîtres. Le déficit en enseignants du premier degré a déclenché, au printemps 2000, un mouvement revendicatif d'ampleur mené par les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves de l'académie, qui a abouti à une hausse importante des effectifs de professeurs des écoles en formation les années suivantes.

Les résultats au baccalauréat se situent légèrement au-dessus de la moyenne nationale en 2001 avec 79 % d'admis³. En revanche, le taux de bacheliers par génération est nettement inférieur : 55,9 % contre 61,9 % au niveau national en 1999⁴.

L'IUFM est rattaché par convention aux quatre universités de l'académie : les universités Montpellier I, Montpellier II, Montpellier III et celle de Perpignan. En 2000, ces établissements regroupaient 58 100 étudiants⁵, dont 7618 à Perpignan. Le territoire académique connaît un essaimage universitaire important : on trouve des implantations à Carcassonne, Narbonne, Nîmes, Béziers, Sète, Mende, Saint-Chély d'Apcher et Font-Romeu.

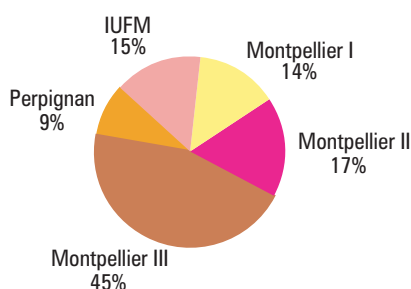
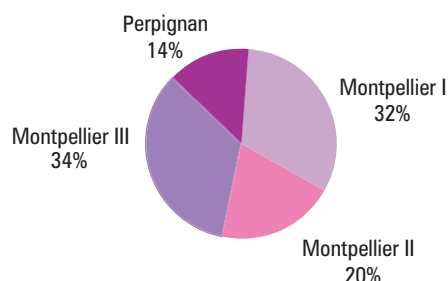
¹ Cf. *Tableaux de l'économie du Languedoc-Roussillon* (2000)

² Cf. *ibid.*

³ Cf. Note d'information de l'Académie de Montpellier : *Le baccalauréat session 2001* (février 2002)

⁴ Cf. Atlas régional (DPD) : *Les effectifs d'étudiants en 1999-2000*

⁵ Cf. Note d'information de l'Académie de Montpellier (juin 2001)

Répartition des effectifs de 1^{ère} année d'IUFM par université de rattachement en 2000-2001**Répartition des effectifs de 1^{ère} année dans les universités en 2000-2001**

On peut observer le poids dominant de l'Université Montpellier III dans la répartition des étudiants entre universités de rattachement, ce qui correspond à la fois à son importance numérique et à sa vocation d'université littéraire traditionnellement tournée vers les métiers de l'enseignement. En revanche, la part relativement réduite de l'Université Montpellier I tient à la faible présence de formations débouchant sur ce secteur d'activité et à la régulation de l'accès aux filières organisées avec l'Université Montpellier II (cf. infra). On notera encore que 15 % des effectifs relèvent de formations organisées directement par l'IUFM.

II - LES CARACTÉRISTIQUES DE L'IUFM

Cet établissement est d'une taille moyenne. En 2000-2001, il accueillait 3 320 étudiants et stagiaires, soit 4,1 % des effectifs nationaux. L'IUFM de Montpellier figure parmi les IUFM qui ont connu une croissance supérieure à 70 % depuis 1991 : c'est le cas des IUFM d'Antilles-Guyane, de Paris, de Limoges ou du Pacifique.

Le second degré représente 58,61% des effectifs, ce qui est un peu inférieur à la moyenne en France métropolitaine (60%). Le secteur technologique est très faiblement représenté : les CAPET et les CAPLP2 représentent 7,2% de l'effectif des PLC1, contre 17,8% dans l'ensemble de la France métropolitaine.

L'IUFM de Montpellier est présent sur cinq sites, où il occupe les locaux des anciennes Écoles normales : à Montpellier, Nîmes, Perpignan, Carcassonne et Mende.

1 - L'OFFRE DE FORMATION

L'IUFM de l'Académie de Montpellier prépare à 32 concours dont le CRPE, 17 CAPES, 4 CAPEPS, la filière CPE, 5 CAPET et 6 CAPLP2. Depuis l'ouverture de l'IUFM en 1991, l'offre de formation s'est enrichie des CAPES d'Italien, d'Éducation musicale, d'Occitan, de Physique et Électricité appliquée, des CAPLP2 de Communication administrative, Génie électrique option B, Mathématiques-Sciences physiques, Vente, de la filière CPE, et de préparations aux CAPES de Mathématiques et de Catalan à Perpignan.

Cet IUFM propose cinq préparations dupliquées à Montpellier et à Perpignan : il s'agit des CAPES de Lettres modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol et Mathématiques. Les filières de CAPLP2 Lettres-Anglais, Lettres-Espagnol et Lettres-Histoire, officiellement supprimées de la carte des formations entre 1995 et 2000, ont été maintenues pour partie dans les faits ; en revanche, la préparation au CAPET d'Économie-Gestion, organisée à Perpignan, a été fermée dès 1998, faute d'un effectif suffisant.

Au moment du passage des évaluateurs, l'IUFM, qui n'était pas parvenu à obtenir la mise en place d'une préparation au CAPES d'Arts plastiques à Montpellier ou à Nîmes, projetait d'ouvrir une filière de CAPET d'Arts appliqués sur le pôle nîmois, en liaison avec l'Université Montpellier III. L'IUFM avait également en projet la mise en place d'un CAPEPS à Perpignan.

Les formations proposées à l'IUFM de Montpellier (année 2000-2001)

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

AIS

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Éducation physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Techniques éco. de gestion
Éducation musicale
Arts plastiques
Économie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Physique appliquée
Physique-chimie

CAPES

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Basque
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Électricité appliquée
Sciences de la vie et de la terre
Éducation musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation
CAPEPS (Éducation physique et sportive)
CPE (Conseiller principal d'éducation)

CAPEP

Génie mécanique construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie (toutes options)
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme
Industries graphiques

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

2 - LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le premier degré est implanté sur l'ensemble des sites de formation, en première et en deuxième année. Les PLC1 sont concentrés dans les villes universitaires de Montpellier et de Perpignan, et le site de Nîmes n'accueille que la filière des conseillers principaux d'éducation. Les PLC2 sont répartis sur trois des cinq sites de l'académie, à Montpellier qui en concentre 60%, à Perpignan et à Nîmes. Les PLC2 audois sont rattachés au site de Perpignan, et ceux de la Lozère à celui de Nîmes.

3 - LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES

Dans le premier degré, le ratio entre candidatures et inscrits en première année n'a pas connu de variation spectaculaire depuis 1996 : il oscille entre 7 et 8 candidats pour une place. On observe un certain tassement des candidatures en 2000. La capacité d'accueil est, quant à elle, demeurée relativement stable, autour de 630 places.

Dans la même période, le second degré se caractérise *a contrario* par un effondrement des candidatures comme des effectifs de première année : les CAPES enregistrent une décline des candidatures de 55 % et une baisse des effectifs de première année de 47 %. On constate un phénomène identique dans la filière CPE, qui perd 57 % de ses candidats et 33 % de ses effectifs de première année, pour les CAPET, qui enregistrent un effondrement des candidatures (-58 %) et des promotions de première année (-54 %), ou encore les CAPLP2, qui ont perdu 46 % de leurs candidats et 43% de leurs effectifs de première année. La seule filière épargnée est le CAPEPS, qui renforce son attractivité (+60% de candidats) et qui accroît ses effectifs (+33%).

4 - LES PERSONNELS

Les emplois d'enseignant en poste à l'IUFM		1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Enseignants-chercheurs	Professeurs	5	5	5	6	6
	Maîtres de conférences	13	16	19	20	22
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	84	85	90	91	91
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	9	7	7	7	7
Corps d'inspection	IPR /IA	4	4	4	4	4
Autres					1	1
Total des emplois		115	117	125	129	131

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; IA : inspecteur académique.

Les emplois d'enseignant

Le potentiel de l'IUFM s'est enrichi de 16 emplois entre 1996 et 2000, gagnant 9 emplois de maître de conférences et 7 de professeur de statut second degré. Il ne dispose en revanche que d'un professeur d'université supplémentaire et il a perdu deux emplois du premier degré.

Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	13	9	56,5	78,5
Établissement	Permanents			3,5	3,5
	CES			18	18
Collectivités territoriales	Mis à disposition			2	2
Autres				4	4
Total		13	9	84	106

Les emplois d'IATOS

Le nombre des emplois de catégorie A est significatif : en 2000, l'IUFM dispose de 13 emplois de ce type contre 9 en 1995. La part des emplois de catégorie B s'est accrue dans les mêmes proportions (de 5 à 9), mais elle reste encore relativement faible. On constate, une fois encore, le poids très important de la catégorie C (79,2 %).

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

GOVERNEMENT
ET
GESTION

I - UNE NOUVELLE POLITIQUE

Élu en juin 2000, le directeur s'est entouré d'une nouvelle équipe et a défini les lignes directrices d'une politique qui s'incarne dans la préparation du prochain projet d'établissement pour la période 2003-2006 et qui manifeste une volonté claire de changement et de dynamisation.

Le changement de direction de l'IUFM est intervenu alors que le contrat 1999-2003 venait d'être signé, avec près d'une année de retard sur le calendrier prévu. L'évolution rapide des données du contexte avait rendu caducs certains des affichages du contrat, notamment en matière de formation continue. Par ailleurs, la direction nouvellement en place était animée d'une réelle volonté réformatrice.

L'état des lieux dressé par la nouvelle direction de l'IUFM lors de son arrivée mettait en relief un certain nombre de faiblesses : coupure entre la direction et les formateurs, faible mobilisation des acteurs, survivance des cultures anciennes, dysfonctionnement des instances. Pour y remédier, l'équipe en place a arrêté les orientations suivantes :

- mieux associer les formateurs, notamment en soutenant l'innovation à travers une procédure d'appels à projets ;
- conforter la dimension universitaire à travers l'importance particulière conférée à l'innovation et à la recherche ;
- renforcer l'autonomie des départements disciplinaires et des équipes de recherche par l'attribution de moyens financiers décentralisés ;
- favoriser la participation des responsables de département disciplinaire au Conseil scientifique et pédagogique ;
- valoriser les compétences des formateurs de terrain ;
- renforcer la structure académique de l'IUFM.

Dans cet esprit, l'institut a pris un certain nombre de mesures symboliques et organisationnelles dont on n'évoquera, à cette étape, que les plus significatives : la création de plusieurs commissions (information-communication, culture, relations internationales) ; la réforme de la communication (changement de logo, lancement d'un nouveau journal) ; la réunion, sous la responsabilité d'un directeur adjoint commun, de l'innovation, de la recherche et de la formation de formateurs ; la réorganisation de l'équipe de direction ; une répartition modifiée des responsabilités entre sites et départements de formation. Ces mesures ont coïncidé avec l'élection d'un nouveau président du CSP.

Au moment du passage des évaluateurs, l'IUFM avait engagé la préparation du plan de formation 2003-2006. Les courriers adressés aux formateurs attestaient à la fois de la volonté de mobiliser tous les acteurs et de la nécessité de concilier cadrage national et spécificité de l'IUFM de Montpellier.

Pour préparer ce nouveau projet, un groupe de synthèse composé de la direction et des responsables de département avait été constitué, avec pour mission d'organiser les travaux des différentes instances et de coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'institut. Une commission mixte, composée d'élus du CSP et de membres de l'équipe de direction s'est mise en place par grand thème : recherche, formation, culture, relations internationales, information, communication, documentation, formation continue, patrimoine, IATOS, enseignants, finances et vie étudiante. Ces commissions mixtes, instances de validation des travaux, ont permis de nombreux échanges entre les formateurs et la direction. Des rencontres se sont tenues avec les départements disciplinaires et dans les sites.

Le dispositif mis en place a permis au nouveau directeur de traduire concrètement sa volonté d'innovation et son souci de réduire la coupure entre la direction et les formateurs. Cependant, même si les objectifs ont été affichés plus clairement et malgré des efforts certains pour favoriser la participation, l'élaboration du projet est restée surtout l'affaire de la direction.

II - LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION INTERNE : UNE LOGIQUE D'ACTEURS

Les IUFM fonctionnent généralement au carrefour de trois logiques : une logique géographique incarnée par les sites, une logique disciplinaire à travers les départements disciplinaires, et une logique de filière¹. À Montpellier, il est plus pertinent de parler d'une logique d'acteurs : les départements disciplinaires sont en émergence, la logique de filière est peu marquée, la logique de site se trouve dominante par défaut.

Comme beaucoup d'IUFM, celui de Montpellier a cherché à rompre avec les structures antérieures pour mettre en place un fonctionnement de type universitaire. À l'issue du mandat du premier directeur et après le départ des directeurs des anciennes Écoles normales, l'établissement avait voulu se doter d'un pilotage et de structures de concertation adaptées à un établissement d'enseignement supérieur. Ceci s'était notamment traduit par la mise en place d'une équipe de direction où la présence des enseignants-chercheurs était renforcée, ainsi que par la nomination dans chaque site d'un directeur, par ailleurs éventuellement directeur adjoint. Pour conforter l'unité de l'établissement, le directeur actuel a choisi de renoncer à la dénomination de "directeur de site" au profit de celle de "responsable de site". Enfin, en confiant à un directeur adjoint la recherche, l'innovation et la formation de formateurs, tâches précédemment confiées à des chargés de mission, il a poursuivi le chemin tracé par ses prédécesseurs en affirmant l'ambition universitaire de l'établissement.

Cette volonté d'exister en tant qu'établissement universitaire unique, présent sur l'ensemble du territoire académique, doit cependant s'accommoder d'une réalité marquée par la diversité et la disparité. En effet, quoi de commun, par exemple, entre le site de Montpellier, où sont implantées trois universités importantes, et celui de Mende, qui n'abrite qu'un IUP délocalisé de l'Université de Perpignan ? On verra comment cette problématique, commune à l'ensemble des IUFM, prend une acuité particulière dans cet établissement.

1 - LES SITES DE L'IUFM : UNE GRANDE DISPARITÉ

À l'origine, l'IUFM s'est organisé en réseau autour du site de Montpellier, siège de l'institut, qui regroupait dans un même lieu direction, services centraux et site de formation. Perpignan, où est implantée une université de l'académie, abritait une antenne, dirigée par un directeur adjoint. Les sites de Nîmes, Carcassonne et Mende, qui n'assuraient que les formations du premier degré, avaient, quant à eux, la dénomination de "maisons de la formation". Cette structuration marquait bien le choix de traiter différemment les sites en fonction de la nature des formations dispensées.

Dans un deuxième temps, l'implantation de Nîmes est montée en puissance avec la mise en place de la filière des conseillers principaux d'éducation (CPE) et l'ouverture d'une préparation au CAPSAIS, cependant que les sites de Montpellier, Nîmes et Perpignan prenaient l'appellation de "centres".

En dépit de leur différence de dénomination, chacun des cinq sites dispose d'un budget de fonctionnement et le responsable bénéficie d'une délégation de signature. À partir de 1995, la coordination de chacun des sites, y compris celui de Montpellier, est confiée à un directeur de site et les directeurs adjoints, initialement directeurs de site, ne sont plus affectés qu'au pilotage central.

On voit comment l'IUFM de Montpellier a cherché à unifier progressivement son fonctionnement sur le territoire académique mais, au-delà de cette apparente unicité, qu'en est-il concrètement ?

Montpellier

L'implantation montpelliéraine abrite à la fois la direction, les services centraux et le site de formation le plus important de l'IUFM. En 2000-2001, le site accueillait plus de la moitié des effectifs de l'IUFM et environ 80 % des

¹ Cf. Rapport CNE : *Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives*

étudiants inscrits dans les formations du second degré à l'IUFM. Le site n'assure ni hébergement, ni restauration, mais dispose d'une cafétéria gérée par le CROUS. Il comporte aussi un centre de ressources documentaires équipé de quatre stations publiques de consultation, cinq salles informatiques équipées de postes pour l'enseignement et l'auto-formation des usagers, un amphithéâtre et un gymnase. De nombreuses activités culturelles (conférences, concerts) ou sportives rendent ce site vivant, en particulier le *Café de l'éducation*, qui fonctionne depuis quatre ans et accueille un nombre croissant de participants, de l'IUFM ou de l'extérieur.

Même si l'individualisation de la logistique et de la gestion du site se poursuit, la présence des services centraux dans les locaux implique une organisation particulière : par exemple, le responsable du site est déchargé des questions matérielles et patrimoniales, laissées aux soins des spécialistes du service logistique central. De façon plus générale, les synergies entre le site et l'échelon central sont privilégiées.

Le nouveau responsable s'implique directement dans la formation du premier degré et cela se traduit par une véritable synergie avec les services de l'Inspection académique, les circonscriptions, le réseau des écoles annexes et d'application. L'intégration de quelques formateurs issus de ces structures a incontestablement favorisé ce rapprochement.

Problème très sensible, l'augmentation brutale des effectifs des professeurs d'école stagiaires engendre des difficultés majeures d'accueil et contraint l'IUFM à recourir à la location de salles extérieures. Un projet d'extension est à l'étude, dont il faut espérer qu'il aboutira sans tarder.

Perpignan

Situé à 162 kilomètres de Montpellier, le site de formation de Perpignan est installé dans des locaux récents, hérités de l'ancienne École normale (reconstruite en 1987). L'IUFM dispose de moyens significatifs en termes de documentation et de nouvelles technologies. Comme le site de Montpellier, l'implantation perpignanaise bénéficie d'une bonne animation culturelle et sportive. Là aussi, l'IUFM s'est défait des missions d'hébergement et de restauration.

Comme le mentionne le rapport d'évaluation interne, le site de l'IUFM et l'Université de Perpignan entretiennent des relations fréquentes et régulières : leur proximité est notamment mise à profit dans le cadre des échanges avec la Catalogne. Le partenariat porte sur la formation des PLC1. Le centre de Perpignan regroupe les professeurs stagiaires affectés dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Perpignan accueille l'opération menée pour le développement des sciences à l'école, "La main à la pâte", en partenariat avec l'Inspection académique et l'université.

Là aussi on pouvait faire, au moment de l'évaluation, le constat d'un déficit de locaux ; insuffisants et mal adaptés dès l'origine, ils offraient une capacité d'accueil trop faible au regard de l'augmentation des effectifs, en particulier ceux des professeurs d'école stagiaires. La construction de deux bâtiments a permis de débloquer, en partie, cette situation. Le Conseil général a contribué pour un tiers au financement de cette opération.

Nîmes

Nîmes est située à 45 minutes de Montpellier par l'autoroute. Ce centre abrite la formation à l' AIS, qui concerne un effectif de 43 étudiants ou stagiaires ; il regroupe également la filière des conseillers principaux d'éducation et les professeurs des lycées et collèges affectés dans le Gard et en Lozère.

Depuis la rentrée 2001, le service d'hébergement est fermé et une cafétéria, dont la concession est en cours d'attribution, assure la restauration des usagers. Les étudiants et stagiaires disposent d'un gymnase, d'une salle de musculation et d'une salle de danse. Le centre de ressources et de documentation, rénové et agrandi, offre 30 000 documents imprimés ou numérisés ; il est spécialisé dans la littérature de jeunesse, l' AIS et l'éducation des enfants de migrants.

Tableau synthétique des principales données chiffrées des sites en 2001-2002

		Montpellier	Perpignan	Nîmes	Carcassonne	Mende
Superficies	<i>m2 bâtis</i>	14 590	2 077*	12 118	688	6 904
Distance en km depuis Montpellier		-	162	50	160	170
Temps de déplacement						
	<i>en voiture</i>	-	1h 45	1h	1h 30	3h
	<i>en train</i>	-	1h 37	0h 35	2h 02	6h 49
Étudiants						
	<i>PE1</i>					
	<i>PLC1</i>					
Professeurs stagiaires						
	<i>PE2</i>					
	<i>PLC2</i>					
Ensemble des enseignants-chercheurs effectivement en exercice		21	4	2	1	1
Personnel IATOS						
	<i>catégorie A</i>	0	1	1	1	0
	<i>catégorie B</i>	0	1	0	0	1
	<i>catégorie C</i>	5,9	7	6,9	6	5
Places de restauration		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	20

* plus 426 m² à la rentrée 2002

Source : IUFM de Montpellier

La présence de la formation en AIS et de la filière CPE a permis une spécialisation du site dans l'aide aux enseignants confrontés aux élèves en difficulté : c'est sur ce créneau que se met en place le Centre de ressources et d'échanges départemental, en partenariat avec le rectorat et l'Inspection académique du Gard, et avec le soutien du Conseil général du Gard. La concrétisation de ce projet et l'"explosion" des effectifs ont conduit à envisager une importante restructuration des locaux, opération qui associe, de façon exemplaire, l'État, le Conseil général, le rectorat, l'Inspection académique et le CRDP. Conçu pour adapter les capacités d'accueil aux besoins, le projet consiste aussi à regrouper en un même lieu toutes les ressources documentaires.

Les formations universitaires présentes à Nîmes, à l'exception de l'IUT et de la faculté de Médecine, sont regroupées depuis peu au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif (décret du 16 avril 2002), rattaché aux trois universités montpellieraines. Cet ensemble universitaire représente un effectif d'environ 4 000 étudiants répartis sur un éventail de formations large (droit, médecine, sciences, langues, arts plastiques, psychologie, AES IUT, IUP).

Le site de Nîmes est en mesure de réaliser une véritable synergie entre les différentes activités de IUFM. Par ailleurs, l'émergence d'un pôle universitaire devrait permettre, à terme, l'ouverture de préparations au CAPES qui viendront compléter l'existant.

Carcassonne

La préparation au professorat des écoles constitue l'activité essentielle du site de formation de Carcassonne. Située à 160 kms et une heure et demie de route de Montpellier (mais à une heure seulement de Toulouse), cette implantation partage avec le Groupement d'établissements (GRETA) les locaux de l'ancienne École normale : ce rapprochement, intervenu dans un contexte de recul démographique très fort, ne fait plus l'affaire de l'IUFM, qui

souhaite s'agrandir alors qu'il occupe un site sans possibilité d'extension à l'intérieur de la cité. Le site dispose d'un centre de ressources documentaires agrandi, récemment rénové et équipé en 1999, grâce au financement du Conseil général ; il est spécialisé dans la littérature de jeunesse. Un partenariat fructueux fonctionne avec un Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) particulièrement dynamique. L'IUFM n'assure plus ni hébergement, ni restauration.

Comme on peut le voir dans d'autres académies, le maintien de ce site de formation a répondu avant toute chose à un souci d'aménager le territoire : l'IUFM appartient au patrimoine universitaire du Département, au même titre que l'IUT ou les délocalisations universitaires de l'Aude, placées sous la tutelle de l'Université de Perpignan. Le Département, qui a conservé la propriété des locaux, constitue un partenaire actif et engagé.

Au-delà des problèmes de locaux qui devraient trouver rapidement une solution, ce site est confronté à un problème de fond : comment développer le sentiment d'appartenance à un établissement universitaire dans un centre inscrit théoriquement et administrativement dans l'orbite montpelliéraine, mais qui regarde vers Toulouse (nombre d'étudiants et de stagiaires proviennent de Toulouse) et qui ne forme que des professeurs des écoles ?

Il serait nécessaire de mener une étude prospective sur les effectifs pour être en mesure d'anticiper sur des variations démographiques de très grande amplitude ; il faut se rappeler que certaines promotions de normaliens n'atteignaient pas une demi-douzaine d'individus à la fin des années 70.

Mende

Mende est le plus éloigné et le plus difficilement accessible des sites de l'IUFM. À 170 kilomètres de Montpellier, soit trois heures de route, l'implantation lozérienne ne propose que la filière du premier degré. Un service de restauration y a été conservé, ainsi qu'un hébergement de 20 places.

Si le site de Mende, enclavé dans le département le moins peuplé de France, cumule toutes les difficultés (éloignement du siège, pouvoir d'attraction limité sur les étudiants, formateurs à temps partiel, absence de stagiaires PLC2...), il bénéficie en revanche du soutien sans faille du Conseil général, qui considère l'IUFM comme la vitrine universitaire du département et assure une présence active en son sein. La collectivité a financé la rénovation des locaux, en particulier ceux du centre de ressources documentaires. L'IUFM a su nouer aussi un partenariat très soutenu avec l'Inspection académique et le CDDP, même si ces relations ne sont pas, ou peu, formalisées. Le site de Mende fonctionne donc dans un échange nourri avec ses partenaires locaux.

Les relations avec le reste de l'IUFM sont plus inégales. En effet, l'éloignement ne favorise pas la participation des formateurs associés aux réunions des départements disciplinaires et aux formations de formateurs. L'installation d'un système de visioconférences devrait remédier à cet état de choses et contribuer à combattre cette tendance autarcique. Le recrutement de professeurs d'école à temps partagé serait aussi une excellente mesure dans un site tout entier dédié au premier degré.

Conclusion sur les sites

Malgré la volonté de considérer tous les sites de façon égale, des différences importantes subsistent. Si les sites de Montpellier, Perpignan et Nîmes disposent d'un panel assez complet d'activités, ceux de Carcassonne et de Mende seront durablement consacrés au premier degré, faute d'une démographie suffisante pour espérer un accroissement significatif des PLC. Pour améliorer leur sentiment d'appartenance à l'IUFM, deux types de mesures pourraient être prises : développer la formation continue de proximité pour les enseignants de lycée et collège, et faire en sorte d'assurer une participation plus importante des formateurs aux instances de l'IUFM.

Le site est à la fois le lieu de mise en œuvre de la formation, le lieu de vie des formateurs et des usagers, et le lieu de contact avec les partenaires locaux. Il faut créer un lieu de débats et d'échanges entre tous les acteurs concernés. Les réunions régulières de formateurs ne suffisent pas. La formule du "conseil de site", tel qu'elle existe dans un certain nombre d'IUFM, pourrait être envisagée maintenant que les risques d'éclatement semblent conjurés.

La volonté de déconcentrer de nombreuses responsabilités administratives, financières et pédagogiques dans les sites va, en effet, conférer au responsable de site une responsabilité réelle et croissante. Sans doute utile à une certaine époque, la décision d'abandonner la dénomination de directeur de site au profit de celle de responsable a rendu la fonction à la fois moins visible et moins attractive. Les responsables de site doivent se trouver confortés dans leur mission. Il n'en reste pas moins que l'absence de statut et de rémunération à la hauteur des charges réelles demeure la raison principale de la difficulté de motiver des candidats potentiels à ces fonctions. Ceci n'est évidemment pas propre à l'IUFM de Montpellier.

2- L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les filières

Pour le premier degré, la responsabilité d'organisation pédagogique est principalement exercée au niveau des sites. Même si le directeur adjoint chargé du premier degré a la volonté d'impulser une politique d'établissement, il n'existe pas encore de pilotage central des formations de premier degré, ni au niveau de l'IUFM pour la formation initiale, ni au niveau rectoral pour la formation continue. Le pilotage de la formation continue des enseignants du premier degré demeure départemental.

On retrouve le même défaut de pilotage pour le second degré : le cadre commun d'organisation de l'année de PLC1 n'est pas suffisamment explicite et il semble exister autant d'organisations que de filières, même si l'on peut observer des regroupements dans le secteur scientifique. Les rôles sont répartis entre les universités et l'IUFM selon un mode classique : l'IUFM assure la préparation aux épreuves professionnelles et l'université la formation académique. L'IUFM prend complètement en charge un certain nombre de filières dépourvues de tradition universitaire, telles que la filière CPE ou encore les filières CAPLP2 littéraires. On peut dire que seules les commissions d'admission permettent un travail commun entre les formateurs de l'IUFM et les universitaires

La filière PLC2 est, quant à elle, privée de directeur adjoint : c'est un chargé de mission, par ailleurs responsable du site de Nîmes, qui en a la responsabilité. Dans plusieurs disciplines, un fonctionnement qui prévalait dans les CPR se maintient et les inspecteurs conservent leur pouvoir antérieur. Il s'agit donc d'une approche très disciplinaire et fragmentée, sans véritable impulsion centrale.

Conclusion sur les filières. Pour permettre l'émergence d'une véritable logique de filière, il convient que les membres de la direction se donnent les moyens d'un pilotage efficace : la mise en place de commissions du CSP (l'une pour le premier degré et l'autre pour le second degré) dans lesquelles se retrouveraient des formateurs, des usagers, des représentants des personnels et des inspecteurs, serait de nature à les y aider.

Les départements disciplinaires

L'IUFM de Montpellier a mis récemment en place des départements disciplinaires. Au nombre de dix, ils regroupent les formateurs d'une ou plusieurs disciplines (langues, sciences expérimentales et technologiques, mathématiques, sciences économiques et sociales, EPS, arts, documentation, lettres, histoire-géographie, sciences de la formation). Depuis le passage du CNE, on en compte un onzième, consacré aux TICE. Sur la base d'une structure adoptée par le CA, chaque département a élaboré son règlement intérieur.

Les départements sont des organes de réflexion, de concertation et de proposition mono- ou pluri-disciplinaire dont les compétences concernent notamment le contenu, le suivi et l'organisation des enseignements ainsi que l'évaluation des besoins en enseignants. Dans le cadre du plan de formation, les départements définissent le contenu des enseignements et proposent à la direction la répartition des enseignements, la régulation des services, les acquisitions documentaires. Les départements procèdent aux ajustements des contenus de formation en fonction des évolutions des épreuves des concours, et assurent la liaison avec les commissions de validation et d'admission ; ils jouent un rôle d'incitation pour la formation de formateurs.

Le département restreint comprend tous les formateurs, quel que soit leur statut (enseignant-chercheur ou professeur de l'enseignement secondaire), qui effectuent au moins l'équivalent d'une décharge de 6 heures à l'IUFM, ainsi que les IA-IPR des disciplines. Le département élargi comprend en outre les responsables des formations PLC1 et PLC2 extérieurs à l'IUFM, les formateurs effectuant au moins 48 HTD et les maîtres formateurs concernés.

Le département est placé sous la responsabilité d'une personne élue par les membres du département restreint pour une durée de deux ans. Un conseil des responsables de département se réunit deux fois par an. Une décharge horaire est prévue pour le responsable et les coordonnateurs de chaque discipline du premier degré. Les départements disposent d'un budget propre.

Conclusion sur les départements disciplinaires. De création récente, les départements disciplinaires ont des fonctionnements et des centres d'intérêt très différents. Certains se consacrent plutôt à l'élaboration de programmes de formation, d'autres s'intéressent surtout à la question des emplois dans leur discipline. Tous se sont impliqués dans l'élaboration des nouveaux plans de formation. La participation des responsables de département aux travaux du CSP a favorisé des débats pédagogiques et scientifiques de meilleure qualité.

Le nombre de départements semble raisonnable, même s'il contraint plusieurs disciplines à cohabiter ; la possibilité de fonctionner en commission, soit par filière (premier ou second degré), soit par discipline, permettrait de surmonter cette difficulté. Par ailleurs, pour jouer pleinement leur rôle en matière de répartition des services des formateurs, les départements doivent pouvoir disposer d'informations fiables (moyens alloués, heures complémentaires réalisées l'année précédente, projets de service...). Pour rendre possible une meilleure circulation de l'information, un membre de la direction pourrait être désigné comme correspondant dans chaque département.

III - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - LA DIRECTION

Les trois directeurs successifs ont marqué de leur empreinte les choix en matière d'organisation et de rôle de la direction ; dans la phase de construction, de 1991 à 1995, l'équipe de direction, composée du directeur, du secrétaire général, des directeurs adjoints, des chargés de mission, des agents comptables principal et secondaires, des responsables pédagogiques et administratifs, a fonctionné selon une véritable logique de déconcentration : chaque site possédait alors un budget de fonctionnement et les responsables bénéficiaient d'une délégation de signature. La liaison académique était assurée par l'équipe de direction qui se réunissait toutes les trois semaines. La période qui a suivi, entre 1995 et 2000, a été celle de la structuration de l'établissement. La responsabilité de chacun des cinq sites était confiée à un directeur de site, les emplois de directeur adjoint étant progressivement regroupés à Montpellier. La direction se répartissait alors entre une équipe de pilotage constituée du directeur, du secrétaire général et des directeurs adjoints, et une équipe de direction qui se composait de l'équipe de pilotage élargie aux directeurs de site, aux chargés de mission et aux responsables administratifs.

La direction actuelle est constituée de 20 membres dont 5 directeurs adjoints, 8 chargés de mission, et 5 responsables de site. Le secrétaire général et l'agent comptable en font partie. Elle fonctionne et se réunit en trois configurations concentriques : l'équipe de pilotage, l'équipe de direction, l'équipe de direction élargie. Les responsables de site sont intégrés au deuxième cercle.

L'équipe de pilotage

Constituée du directeur, du secrétaire général et des directeurs adjoints, elle comprend aussi le chargé de mission responsable des PLC2 et les chargés de mission qui le souhaitent ; elle se réunit toutes les semaines avec un ordre du jour défini en début de séance. Elle permet de faire le point sur les dossiers en cours. Une visioconférence avec les responsables de site permet un échange d'informations en fin de réunion.

L'équipe de direction

Elle comprend les membres de l'équipe de pilotage, les responsables de site et les chargés de mission, se réunit tous les quinze jours sur des sujets pédagogiques. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu affiché dans les sites.

L'équipe de direction élargie

Elle est étendue aux responsables administratifs ; sa fréquence de réunion est mensuelle et les débats y sont d'ordre politique.

Le Conseil de responsables de département, réuni trois fois par an, complète le dispositif de pilotage.

Le nouveau directeur a fait le choix d'une équipe de pilotage restreinte et les cinq directeurs adjoints sont dotés de missions à dimension académique. La concentration des responsabilités en matière de recherche, d'innovation et de formation de formateurs sur un directeur adjoint correspond à un choix politique fort. Un directeur adjoint est chargé des PLC1 et des relations avec l'université, un autre du premier degré, ce qui correspond à un schéma d'organisation fréquent. Les missions confiées aux deux autres directeurs adjoints, moins homogènes, tiennent compte des compétences de chacun et de l'histoire : l'un s'occupe à la fois de la formation continue, des TICE, du recrutement des enseignants des premier et second degrés, et des heures complémentaires ; l'autre a en charge la vie de l'établissement, les activités culturelles, l'information et la communication, la documentation et le secteur technologique et professionnel. L'équipe de pilotage est composée de trois enseignants-chercheurs, d'un professeur agrégé et de deux inspecteurs, ce qui facilite les relations avec les partenaires institutionnels (universités et rectorat).

Recommandation à propos de l'équipe de direction

Le pilotage des PLC2 requiert la création d'un poste de directeur adjoint. L'organigramme doit être rendu plus explicite et plus lisible : le document de référence pourrait comporter, d'une part, une représentation graphique de l'organisation hiérarchique et fonctionnelle et lui associer, d'autre part, une délimitation claire des champs de responsabilité.

2 - LES INSTANCES ET LES ORGANES DE RÉFLEXION ET DE CONCERTATION

Le Conseil d'administration

Le CA de l'IUFM de Montpellier a un fonctionnement correspondant à ses missions statutaires. Le Conseil délibère sur le budget et vote les délibérations budgétaires modificatives, après travail en commission budgétaire. Il est régulièrement informé par le directeur sur les résultats et les moyens de l'établissement, et délibère sur les procédures d'admission, les demandes de publication d'emplois vacants et de créations. C'est l'occasion de débats sérieux préparés dans le cadre du CSP. De nombreuses discussions ont précédé l'adoption du projet d'établissement et la signature du contrat d'établissement (1999-2002).

Toutefois, comme dans nombre d'IUFM, la présence du recteur, considéré par les représentants des personnels plus comme le porte-parole du ministre que comme le président, conduit cette instance à prendre des allures de commission paritaire. Cette dérive est renforcée par le manque de participation des représentants des universités et des corps d'inspection. Le refus d'adopter le budget en 2000, comme celui de recruter les jeunes docteurs "agents de développement des TICE", trouvent là sans doute leur source. Les représentants des usagers trouvent difficilement la possibilité de s'exprimer, d'autant plus qu'ils ne sont pas encore présents lors des séances de la fin de l'année civile dans la mesure où ils sont élus tardivement. Pourtant, la participation des usagers aux élections est sensiblement supérieure à la moyenne des IUFM.

Le CA ne comporte qu'une seule commission permanente : celle des finances. Les commissions relations internationales, information-communication, culture et informatique, créées en 2000, ne disposaient pas encore de statut au moment de l'évaluation.

Reconnu comme formateurs à part entière depuis l'adoption d'un texte sur leur service, les maîtres formateurs qui effectuent au moins 50 heures de formation, sont aussi électeurs et éligibles au Conseil d'administration.

Conclusion sur le Conseil d'administration. Pour que le CA joue pleinement son rôle d'administrateur de l'IUFM, les deux partenaires principaux que sont les représentants de l'employeur (recteur, inspecteurs, chefs d'établissement) et les universités doivent pouvoir s'y exprimer plus fortement. Il faut aussi faire en sorte que les collectivités locales, qui sont animées d'un souci très manifeste d'aménagement universitaire du territoire, s'impliquent davantage dans les délibérations du Conseil.

Il est nécessaire aussi que le Conseil adopte un règlement intérieur qui reprenne l'ensemble des textes régissant les structures de l'établissement (départements disciplinaires, commissions).

Le Conseil scientifique et pédagogique

Réuni quatre fois par an, le CSP est le lieu de débats sur le schéma informatique, le nouveau plan de formation et le contrat quadriennal. Il n'a pas cependant encore trouvé pleinement sa place dans les structures de décisions et d'animation de l'établissement.

Si les propositions de la direction en matière de procédure d'admission, de validation, de recrutement ou de plan de formation suscitent de réelles discussions, il n'arrive pas à jouer son rôle d'impulsion en matière de formation ou de recherche. Cette difficulté provient surtout du manque de participation des deux partenaires essentiels de l'IUFM que sont les représentants de l'employeur et les universités. Le quorum est le plus souvent atteint grâce aux pouvoirs donnés aux participants. La présence des responsables de département disciplinaire et de pôle de recherche aux réunions conduit paradoxalement à ce que les participants avec voix délibérative soient parfois nettement moins nombreux que les autres.

L'élection d'un président n'appartenant pas à la direction et la constitution d'un bureau de cinq membres (le président, le directeur et trois membres proposés par le président) devraient permettre une meilleure séparation entre les instances délibératives et la direction, ainsi qu'une programmation des activités déconnectée des ordres du jour du Conseil d'administration. La présence des responsables de la recherche devrait favoriser la tenue de débats sur la politique de recherche de l'IUFM.

Il existe trois commissions permanentes auprès du CSP traitant respectivement de la formation, de la recherche et des personnels enseignants.

Conclusion sur le Conseil scientifique et pédagogique. Au moment du passage du CNE, le CSP ne semblait pas encore remplir tout à fait le rôle attendu de lui en matière d'animation pédagogique et scientifique faute d'une participation suffisante des représentants étudiants (dont l'élection n'a lieu qu'en décembre), des représentants de l'employeur et de ceux des universités. On peut recommander à l'IUFM que le règlement intérieur prévoit plus nettement les missions du CSP, notamment en matière de réflexion sur l'évaluation des formations.

L'établissement de liens mieux définis et d'articulations plus claires entre CA et équipe de direction d'une part, avec les commissions internes d'autre part, constitue une deuxième préconisation. L'établissement a d'ores et déjà agi dans ce sens semble-t-il : le président du CSP participe désormais au CA en tant que membre invité et il existe des réunions de bureau commun entre CSP et CA.

3 - LES AUTRES INSTANCES

L'IUFM a également mis en place une commission paritaire d'établissement (CPE) qui, selon le rapport d'évaluation interne, *"a permis d'établir une nouvelle forme de dialogue social (...), constitue un véritable foyer de formation, de circulation de l'information (...), favorise la transparence"*. La CPE, qui joue à la fois le rôle de pré-commission administrative paritaire et celui de comité technique paritaire, est régulièrement consultée sur des

questions individuelles, mais aussi chargée de dossiers relevant de la médecine du travail ou de l'aménagement des horaires. La CPE a également été impliquée dans la préparation du prochain projet d'établissement. Par ailleurs, un comité Hygiène et Sécurité fonctionne depuis 2001.

IV - LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

Premier temps de la procédure budgétaire, l'adoption du calendrier par l'équipe de direction au mois d'octobre lance les opérations de préparation du budget. Chaque responsable détenant une délégation de signature reçoit une fiche financière l'invitant à faire part de ses suggestions et de ses projets, accompagnée depuis 2001 d'une lettre de cadrage du directeur. Une prévision de recettes est établie parallèlement par le chef des services financiers (qui est aussi l'agent comptable) et le secrétaire général. Une première esquisse de budget est proposée en équipe de direction, le projet est présenté devant la commission Finances du CA, puis en conseil des départements, et une dernière fois en équipe de direction.

L'organisation financière de l'IUFM se décompose en six centres de responsabilité : les cinq sites et les "moyens communs", qui regroupent les lignes budgétaires de dépenses correspondant aux activités liées au fonctionnement général de l'institut. Le Service commun de documentation a été érigé en centre de responsabilité en 2001.

Les enveloppes des sites font l'objet d'un calcul modélisé depuis 1996 ; outre leur budget initial, ceux-ci peuvent bénéficier en cours d'année de moyens sur appel à projets, par exemple dans le domaine du patrimoine ou des TICE.

V - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

La politique de communication interne et externe est confiée à un directeur adjoint, ce qui atteste l'importance que la direction de l'IUFM confère à cette mission. Cette mission s'appuie sur un service qui fait preuve d'un très grand professionnalisme. Les premières réalisations concrètes et symboliquement fortes en ont été :

- la réalisation d'un nouveau logo, que l'on retrouve maintenant non seulement sur les bâtiments, mais sur tous les documents produits par l'IUFM. Sa conception a fait l'objet d'un concours remporté par un graphiste indépendant. Ce nouveau logo a été bien accueilli en particulier par les partenaires de l'IUFM ;
- la célébration du dixième anniversaire de l'IUFM sur l'ensemble des sites.

En matière de communication interne, l'IUFM produit de nombreux documents de qualité, tels que : annuaire et livret d'accueil pour les formateurs et personnels administratifs ; bulletin *IUFM Actualités*, destiné au personnel ; agenda et livret d'accueil pour les stagiaires. Outre le papier, support traditionnel, il est fait un usage important de l'Intranet et du courrier électronique.

La communication externe consiste notamment en une participation aux salons d'information, en la publication d'affiches et de dépliants destinés aux étudiants. Le site Internet complète le dispositif. Par ailleurs, l'IUFM publie deux journaux : *OSMOSE*, qui compte 4 à 6 numéros par an et qui devrait être doté prochainement d'un comité éditorial, et *TREMA*, spécialisé dans les questions de recherche. L'IUFM projette d'instaurer une charte graphique et de publier une plaquette institutionnelle.

Malgré les efforts accomplis, la commission information-communication fait le constat d'un déficit persistant de communication interne et externe, qui provient d'une mauvaise circulation de l'information entre les services et d'une absence de stratégie de communication globale. Parmi les nombreux projets à mettre en œuvre dans le prochain contrat, deux apparaissent absolument essentiels : la réorganisation de l'accueil à l'IUFM et la mise en place d'un site Web performant, qui soit à la fois une vitrine de l'établissement et une source d'informations interactives.

VI - PARTENARIATS ET RELATIONS EXTÉRIEURES

1- LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Les relations avec les universités

Préparation aux concours en collaboration avec les universités

	Montpellier I	Montpellier II	Montpellier III	Perpignan
CAPES Allemand			X	
CAPES Anglais			X	X
CAPES Catalan				X
CAPES Éducation musicale			X	
CAPES Espagnol			X	X
CAPES Histoire-Géographie			X	X
CAPES Italien			X	
CAPES Lettres classiques			X	
CAPES Lettres modernes			X	X
CAPES Mathématiques		X		X
CAPES Occitan			X	
CAPES Philosophie			X	
CAPES Physique-Électricité appliquée		X		
CAPES Physique-Chimie		X		
CAPES Sciences de la vie et de la terre		X		
CAPES Sciences économiques et sociales			X	
CAPEPS	X			
CAPET Génie électrique		X		
CAPLP2 Génie électrique		X		
CAPLP2 Math-Sciences physiques		X		
CAPLP2 Lettres-Langues			X	
CAPLP2 Lettres-Histoire			X	

Montpellier I

L'Université Montpellier I est sur un segment de coopération très étroit avec l'IUFM : dans cette université juridique et médicale, le partenariat ne concerne que la préparation au CAPEPS, qui comptait 199 étudiants (inscrits à l'IUFM) en 2000 2001. L'UFR STAPS organise des stages dans des écoles primaires dès le DEUG ; des stages de pré-professionnalisation (insertion dans les collèges) sont proposés dans le cadre de la licence. Les étudiants de STAPS sont donc très sensibilisés aux métiers de l'enseignement, qui représentent encore l'orientation principale des inscrits dans cette filière.

D'après les termes de la convention liant les deux établissements, l'UFR STAPS prend en charge la préparation aux épreuves théoriques (écrits 1 et 2, et oraux 2 et 3 du CAPEPS), cependant que l'IUFM assure la préparation de l'épreuve professionnelle, l'organisation et le suivi des stages en établissement. Le potentiel mobilisé par l'université représente 27 enseignants, dont deux coordonnateurs.

L'université propose une licence STAPS, option Médiation et Motricité, qui ouvre sur les métiers de l'enseignement avec une formation méthodologique préparant aux épreuves du concours. Cette formation est en cohérence avec l'année de préparation à l'IUFM, et la logique de formation professionnelle qui prévaut à l'UFR STAPS est très adaptée à la préparation au CAPEPS.

Le président et un élu du Conseil d'administration de l'université font partie du CA de l'IUFM, un enseignant du Conseil scientifique de l'université participe au CSP. Depuis mai 2001, le directeur de l'IUFM est membre du CA de l'université en tant que personnalité extérieure.

Les contacts entre les deux institutions sont fréquents à tous les niveaux (secrétaires généraux, direction de l'UFR et de l'IUFM, enseignants de l'UFR et du département EPS de l'IUFM).

Montpellier II

Selon le rapport d'évaluation interne de Montpellier II, les relations avec l'IUFM "*sont fortes, mais demandent à être développées dans le cadre (...) d'une convention renouvelée*". L'actuel directeur de l'IUFM, comme le précédent, provient de cette université.

L'université souhaite toutefois un "dépoussiérage" de la convention de 1992 (qui régit les relations entre les deux établissements) pour mettre en place une politique de développement des filières et une gestion harmonieuse des moyens.

L'admission dans ces filières se fait après sélection par des commissions mixtes IUFM/université. Les critères pris en compte sont l'adéquation et la rapidité du cursus du candidat. La capacité d'accueil des salles de travaux pratiques conditionne l'effectif.

Il existait à l'origine 5 DETU (2 PR et 3 MC). L'un d'entre eux a été recruté à l'IUFM, deux autres sont partis à la retraite. Les remplaçants n'assurent pas la moitié de leur service à l'IUFM, ce qui donne lieu à une compensation en heures complémentaires, prévue dans le cadre de la convention.

En 2000, les enseignants de Montpellier II ont effectué 17 heures d'enseignement à l'IUFM, cependant que les enseignants de l'IUFM assuraient 1 230 heures à l'université : ils interviennent principalement dans la préparation aux épreuves disciplinaires des concours (736 h), mais aussi dans les DEUG, les licences et les maîtrises.

Le directeur de l'IUFM est invité aux conseils de l'UFR Sciences et deux enseignants-chercheurs de l'université participent au CA de l'IUFM. Par ailleurs, un membre du Conseil scientifique de l'université participe au CSP. Les enseignants de l'université sont également présents dans les commissions d'admission et dans les commissions de spécialistes de l'IUFM en tant que membres extérieurs.

Certaines filières comportent des modules de pré-professionnalisation : il s'agit de la licence de Sciences physiques, qui comporte un stage d'une semaine dans une école, des licences de Biologie, mention Biologie cellulaire et physiologie et Biologie générale, et de la maîtrise de Biologie cellulaire et physiologie, mention Biologie générale et Sciences de la terre et de l'univers, qui proposent un module de 50 heures d'initiation au métier d'enseignant.

La préparation aux épreuves académiques des concours, qui représente un charge horaire totale de 5 518 HTD, incombe à l'université : 80 % des enseignements sont assurés par des enseignants de l'université, 13 % par des enseignants de l'IUFM et 7 % par des enseignants des lycées. À l'exception du CAPES de Mathématiques, les résultats des différentes préparations sont largement supérieures à la moyenne.

En matière de formation continue des enseignants, la contribution actuelle de l'université se résume à des interventions individuelles d'universitaires ou des réponses à des demandes individuelles, alors que, jusqu'en 1997, l'université était partie prenante et contractuelle de la formation continue des enseignants et assurait, en convention avec la MAFPEN, les préparations aux concours internes. Depuis la disparition de la MAFPEN, il n'existe plus de convention globale avec l'IREM, malgré les demandes réitérées de ses directeurs successifs.

Montpellier III

Les relations sont beaucoup plus complexes avec Montpellier III, université de lettres, de langues et de sciences humaines, traditionnellement plus concernée par la formation des maîtres, qu'elle revendique comme l'une des missions évidentes de l'université et dont elle se plaint d'avoir été dessaisie au moment de la création des IUFM. Les responsables de l'université considèrent que les récents débats nationaux, qui font peser une menace sur les

concours à travers une conception qui ne privilégierait plus aussi fortement la dimension disciplinaire, ont encore altéré les relations locales entre université et IUFM. Au-delà de ces antagonismes, révélateurs de divergences essentielles sur l'utilité même de l'institution IUFM, les propos tenus par les responsables de l'université témoignent d'une étonnante méconnaissance de l'IUFM. Une crispation supplémentaire provient du fait que la candidate à la direction de l'IUFM, soutenue par Montpellier III, n'a pas été retenue et que les scientifiques se succèdent à la tête de l'IUFM sans alternance disciplinaire.

À tout cela s'ajoute, selon l'université, un contentieux financier : elle estime, sans toutefois donner ni chiffres, ni ordre de grandeur, que l'IUFM ne lui reverse pas ce qu'il lui doit au titre de la préparation aux concours. Elle souhaiterait que les préparateurs aux CAPES puissent bénéficier d'une double inscription à l'IUFM et à l'université, à la fois pour des raisons financières et pour que l'université soit reconnue dans sa mission de formation des maîtres.

Un arbitrage ministériel a été demandé pour trancher le problème des DETU, qui recoupe en fait des questions de personnes ; parmi les 5 postes de DETU, on compte un emploi à temps plein, vacant et republié en sciences du langage, et quatre emplois à mi-temps occupés en anglais, espagnol, histoire et littérature française, dont l'un seulement des titulaires est effectivement en poste à l'IUFM. En revanche, un enseignant-chercheur de l'IUFM fait tout son service à l'université et ses heures sont comptabilisées au titre des échanges de services.

L'IUFM n'a jamais été en mesure de réguler les flux des étudiants provenant de Montpellier III, les cours de CAPES n'étant pas réservés aux seuls inscrits à l'IUFM. La très forte chute des effectifs intervenue ces dernières années dans les filières qui débouchent sur l'enseignement fait que le problème ne se pose désormais plus : on constate une érosion des candidatures comme des effectifs de première année, mais, pour les raisons que l'on vient d'évoquer, on peut difficilement évaluer la part des étudiants "clandestins" : ceux qui ne sont pas inscrits à l'IUFM et qui suivent les préparations aux concours.

La pré-professionnalisation ne fait pas encore l'objet d'une mesure générale : elle existe en anglais et en espagnol ; son extension à d'autres filières et la création d'un DEUG d'Histoire-Géographie sont envisagées dans le cadre du prochain contrat. Le DESS Formation de formateurs et le laboratoire DIDAXIS sont des lieux de collaboration avec l'IUFM.

Perpignan

L'engagement de l'Université de Perpignan dans la formation des maîtres est réel ; l'université est très attachée à l'existence des préparations aux concours, d'une part, en raison du débouché professionnel qu'elles représentent et, d'autre part, dans la mesure où elles permettent de maintenir les seconds cycles à un certain niveau d'effectifs. Les relations sont fondées sur un partage clair des tâches : la préparation aux épreuves professionnelles revint à l'IUFM, cependant que l'université assume la préparation disciplinaire. Les relations avec l'IUFM ont longtemps été bonnes, bénéficiant de la qualité et de la facilité des contacts avec la responsable de l'IUFM, universitaire locale. Son départ a ouvert une période d'incertitude.

Un module optionnel de pré-professionnalisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, ouvert aux étudiants de deuxième année de DEUG et de licence, est organisé en liaison avec l'IUFM, sous la responsabilité d'un formateur associé de l'IUFM, par ailleurs directeur de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). L'ouverture d'un CAPEPS est à l'étude.

Les relations avec l'employeur

Le recteur associe le directeur aux réunions mensuelles avec les inspecteurs d'académie et les services académiques, et le rencontre avant chacune des réunions du Conseil d'administration. Il apprécie la qualité des sortants de l'IUFM. Le recteur a tenu compte des difficultés de l'IUFM liées aux évolutions massives des effectifs en mettant à disposition des formateurs temporaires. En revanche, en matière de formation continue, le jugement rectoral est

plus nuancé et le partenariat plus difficile : l'IUFM, qui demeure trop distant de la politique éducative nationale, n'apparaît pas en mesure d'apporter une réponse immédiate aux commandes ministérielles.

Les inspecteurs d'académie apprécient les aptitudes intellectuelles des professeurs des écoles, même si ces derniers connaissent quelques problèmes de mise en œuvre pratique. Les relations sont généralement "confiantes, efficaces et productives", pour reprendre quelques-uns des termes employés.

La seule réticence des inspecteurs d'académie concerne la formation continue, son cadrage académique, parfois peu compatible avec les contraintes locales, et la responsabilité de son financement (cf. infra le chapitre sur la formation continue). Certains d'entre eux, parmi les plus éloignés de Montpellier, se plaignent de l'absence, au sein de l'IUFM, d'un interlocuteur local doté d'un réel pouvoir de décision ; il peut arriver aussi que l'on regrette la place insuffisante des directeurs d'école d'application dans la représentation au sein des instances de l'établissement (CSP).

Les inspecteurs d'académie sont unanimes pour mettre en avant les problèmes que pose l'accroissement des effectifs de PE2 : comment, dans un département comme l'Aude, où l'effectif permanent est faible, mettre en stage 109 PE2, ou encore accompagner dans leur prise de fonction 150 nouveaux professeurs des écoles ?

De l'avis général, les relations sont excellentes avec les inspecteurs du second degré (cf. le paragraphe consacré à la formation des PLC2) dont le rôle prépondérant n'a pas été remis en cause par l'IUFM ; ces derniers continuent à intervenir activement dans tous les domaines de la formation et travaillent en bonne intelligence avec l'IUFM. Les chefs d'établissement collaborent volontiers avec l'IUFM, notamment dans le cadre de la formation générale ; ils se plaisent à accueillir des stagiaires, jeunes enseignants dont ils louent le dynamisme et les idées neuves.

2 - LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avec les collectivités locales

Comme dans la plupart des IUFM, les relations avec les collectivités locales concernent essentiellement les Conseils généraux. Les départements ruraux sont, là aussi, plus impliqués que les autres, l'IUFM constituant l'essentiel de leur patrimoine universitaire. On a vu que c'était le cas de l'Aude et de la Lozère, qui conservent la propriété des locaux de l'IUFM et qui continuent à en assumer l'entretien.

En revanche, le Conseil général du Gard, longtemps partie prenante du fonctionnement du site de Nîmes, a dénoncé la convention qui est en cours de renégociation. Il existe toutefois un projet d'agrandissement et de rénovation du site, auquel le département est associé, et l'assemblée départementale a inscrit l'aménagement des locaux dans sa politique de soutien au développement de la formation. Les nouveaux locaux de l'IUFM assureraient d'autres fonctions : salle d'exposition, salles d'apprentissage des langues, salle de congrès. Le comité de pilotage (Conseil général et Inspection académique) étudie les possibilités d'acquisition du foncier (parc d'artillerie jouxtant l'institut).

Sur le site de Perpignan, des travaux d'extension sont programmés et l'idée d'une "maison des enseignants" mutualisant les ressources du CDDP, du Centre d'information et d'orientation (CIO) et de l'IUFM est avancée. Dans l'attente d'orientations plus claires en matière de cadrage national de la formation des maîtres, l'investissement du Conseil général sur ce projet s'avère toutefois prudent. Quant au Département de l'Hérault, il a transféré ses responsabilités à l'État en 1999 et s'est, depuis lors, tout à fait désengagé.

Avec le CRDP (cf. infra le chapitre consacré à la politique documentaire)

Les directeurs sont réciproquement membres des Conseils d'administration des deux institutions. Il n'existe pas de convention entre IUFM et le CRDP. Il s'agit d'un partenariat fragile dans la mesure où il ne repose que sur les relations et l'engagement des personnes. La signature explicite d'une convention serait nécessaire pour le rendre pérenne.

3 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'existence d'un chargé de mission et le doublement des crédits témoignent d'un souci permanent de l'IUFM pour les relations internationales. Jusqu'en 2000, cette activité avait un caractère résiduel. Les effectifs de stagiaires et de formateurs concernés par les échanges atteignent désormais le chiffre de 200. L'effort porte aujourd'hui sur les missions d'expertise et d'ingénierie. L'IUFM participe aux programmes européens COMENIUS et TEMPUS, et a passé une convention avec le Mali, l'Université de Montréal, la Generalitat de Barcelone ; il envisage de le faire avec l'ENS de Dakar et l'Université de Linköping en Suède.

Les limites du développement de l'action internationale tiennent, comme dans les autres IUFM, à la non-validation de ces stages dans les cursus et aux contraintes de calendrier des stages en responsabilité en deuxième année. Il s'agit par ailleurs d'un établissement encore peu sensibilisé à la culture internationale et un travail important reste à faire en la matière.

4 - CONCLUSION SUR LES RELATIONS DE L'IUFM AVEC SON ENVIRONNEMENT

Des relations déséquilibrées

S'il l'on en croit ses partenaires, les relations de l'IUFM avec son environnement sont sans crise ni tension. Le recteur dit n'avoir jamais été en position de devoir arbitrer un conflit entre les universités et l'IUFM, et se montre globalement satisfait du fonctionnement de l'institut. Les inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement, comme les représentants des collectivités locales, commentent les relations avec l'IUFM sur le même registre de la satisfaction.

Pour autant, ces relations apparaissent plus comme des relations d'association que de partenariat, et l'IUFM n'est pas vraiment reconnu, ni identifié dans ses spécificités ; il ne semble pas encore en mesure de les faire valoir et de s'imposer en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, membre de la communauté universitaire montpelliéraine. Les rencontres avec les présidents ou les représentants des universités témoignent de ces relations, qui se déroulent sur le mode de l'association fonctionnelle (préparation aux concours, actions concertées entre acteurs), sans toutefois constituer un véritable partenariat.

Ces relations déséquilibrées résultent d'une situation complexe qui conjugue :

- une identification insuffisante de l'IUFM, de ses missions légalement définies, de ses activités en matière de formation et de recherche, et de ses potentialités (à titre d'exemple, le rectorat ne connaît pas les activités de recherche de l'IUFM) ;
- un manque de réactivité de l'établissement, notamment face aux demandes de la politique éducative nationale en matière de formation continue des enseignants. Il faut dire que les variations récentes en la matière n'ont pas permis de stabiliser les rôles respectifs de l'IUFM et des membres des corps d'inspection ;
- un pouvoir d'initiative faible : dans les Pyrénées-Orientales, par exemple, l'IUFM n'a jamais proposé l'intégration de ses activités locales dans la politique culturelle du Département, ni sollicité des équipements informatiques. Les relations sont passives, interdisant une véritable politique concertée. Les avenants annuels aux conventions avec les universités, d'une grande précision comptable sur les intervenants et les volumes horaires mais qui se reproduisent sans grand changement, témoignent aussi de ce manque de tonicité.

L'importance des relations personnelles

Malgré ces faiblesses, il existe des relations fécondes, mais sur un registre personnel. C'est le cas à Perpignan où l'ancienne responsable de site, professeur d'université, avait mis en place un partenariat avec l'université comme avec l'inspection académique, dans le cadre de l'opération "La main à la pâte". On pouvait craindre que son départ n'en hypothèque le suivi. Il semble toutefois que les collaborations se poursuivent depuis lors.

Dans le même esprit, les relations avec les universités reposent sur des liens avec les universitaires chargés des préparations. Il existe aussi des formations en collaboration avec l'IUFM : c'est le cas à l'Université Montpellier III, qui propose un DEA Sciences du langage, et un DESS Formation des formateurs. Mais ces actions, soutenues par les institutions, se présentent davantage comme des initiatives individuelles que comme des actions inscrites dans une politique concertée des établissements. Si les relations personnelles peuvent contribuer au développement des relations institutionnelles, leur pérennisation nécessite qu'elles soient formalisées.

La nécessité de s'affirmer

L'IUFM a besoin de s'inscrire de façon plus affirmée dans le paysage institutionnel. Il lui faut définir une politique de partenariat, c'est-à-dire mettre en avant son potentiel et son rôle par rapport aux demandes institutionnelles, et affirmer davantage ses spécificités. Le nouveau contrat 2003-2006 constitue une réelle opportunité que la nouvelle équipe de direction devra saisir pour procéder à une renégociation de l'ensemble des conventions et pour nouer des relations équilibrées avec les institutions locales.

Si tous les interlocuteurs semblent manifester la volonté de renforcer le partenariat, ils signalent aussi la difficulté d'identifier des interlocuteurs locaux dotés d'un pouvoir décisionnaire : c'est une situation à laquelle l'IUFM devra remédier en confiant aux responsables de site une mission de représentation de l'institution plus adaptée fonctionnellement.

VII - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LA GESTION

1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les rédacteurs du rapport d'évaluation interne dépeignent la structuration administrative comme une organisation classique, à la fois produit de l'histoire et d'un déficit chronique en moyens. En 1993, l'IUFM était constitué de six divisions au niveau du service central, dotées de compétences larges, et de quatre services de sites correspondant aux implantations académiques de l'IUFM (Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales).

Aujourd'hui l'IUFM compte neuf services centraux qui ont gagné en spécialisation :

- Admissions ;
- Affaires statutaires et culture ;
- Formation initiale du second degré ;
- Information et communication ;
- Informatique pédagogique et de gestion ;
- Logistique et gestion budgétaire ;
- Ressources humaines ;
- Service commun de documentation ;
- Services financiers.

La structuration des services a été rendue difficile principalement du fait du sous-encadrement en personnels. Pour pallier cette carence et permettre un développement des services, l'IUFM a choisi d'améliorer la productivité individuelle en développant la formation, de renforcer l'informatisation et de conduire un travail de fond sur les procédures autorisant le redéploiement interne des moyens. Pour combler les vides les plus criants, il a créé 8 emplois sur budget propre, recruté 16 équivalents temps plein CES, 5 CEC et 5 emplois jeunes.

On remarquera une association curieuse entre la culture et les affaires statutaires, l'absence d'un service consacré au premier degré (mention est faite de cette lacune dans le rapport d'évaluation interne), celle d'un service de la scolarité centrale identifié comme tel. Les heures complémentaires et la formation continue sont gérées par le même service. Le rapatriement de l'agence comptable de Nîmes à Montpellier était programmé au moment du passage des évaluateurs. Il faut noter enfin l'existence d'un observatoire statistique qui n'a pas le statut de service.

Les responsables de service ont délégation de signature de la part du directeur de l'IUFM ; intégrés dans l'équipe de direction élargie, ils participent à la préparation des orientations générales de l'IUFM. Il existe un document qui décrit leur rôle et leurs compétences ; il spécifie que ces responsables doivent "*placer leur action dans le cadre de l'unicité de l'établissement en tenant compte de la nécessaire articulation avec les sites (...) et travailler avec le secrétaire général, l'agent comptable, les directeurs adjoints et les autres responsables des services.*"

Dirigés par un responsable de la gestion pédagogique et administrative, les sites sont encadrés soit par un responsable administratif, comme à Nîmes ou à Perpignan, soit par un gestionnaire : c'est le cas à Mende, à Carcassonne et à Montpellier. La taille du site et l'importance des tâches afférentes sont un critère déterminant : la coexistence du siège et d'un site à Montpellier (depuis 1996) entraîne une certaine perméabilité entre les deux et le gestionnaire du site, assisté de deux agents, ne gère que des crédits pédagogiques. Le reste des dépenses est géré par le siège à partir d'une répartition des rôles codifiée. Les attributions des uns et des autres sont définies par un texte annuel précisant notamment que les responsables administratifs et les gestionnaires sont placés sous l'autorité fonctionnelle du responsable de site, bien que relevant sur le plan hiérarchique de l'autorité du directeur de l'IUFM et du secrétaire général. Il faut reconnaître à ce document l'incontestable mérite de clarifier ce qui, dans d'autres IUFM, demeure souvent implicite et suscite des conflits de compétences.

Les responsables de site ne sont pas ordonnateurs secondaires : les textes leur donnent délégation de signature, non de compétences. Il est question de les former dans le cadre du Pôle Sud-Est, idée plutôt bien accueillie.

L'agent comptable est aussi chef des services financiers. Il anime le réseau financier des sites, relayé sur place par les responsables administratifs et les gestionnaires, qui sont responsables du budget de fonctionnement qui leur est confié. Ces derniers gèrent une régie d'avances et de recettes pour des sommes n'excédant pas 750 €. Si les factures sont prises en charge dans chaque site, le règlement s'effectue à Montpellier.

2 - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Depuis 2001, on enregistre une amélioration du calendrier et de la présentation du budget : soumis au Conseil d'administration en début d'année d'exercice les années précédentes, le budget 2001 a été voté par le Conseil d'administration le 14 décembre 2000. Plus précise et plus détaillée qu'auparavant, la présentation du budget 2001 mentionne les orientations et les priorités : l'effort porte sur le soutien à l'innovation, la recherche, les activités culturelles, la communication, les équipements informatiques et audiovisuels, la documentation. Ces priorités ont été reconduites dans le budget 2002, qui entend privilégier également la formation de formateurs et les relations internationales.

En 2002, les recettes de l'IUFM proviennent de trois sources essentielles :

- l'État, qui attribue la dotation globale de fonctionnement, la dotation générale de décentralisation pour le financement des locaux montpelliérains et la dotation complémentaire pour le financement des emplois temporaires (qui accompagne le recrutement des CEC et des emplois jeunes), et les sommes allouées au titre du contrat ; cet ensemble représente 77 % des ressources de l'IUFM ;
- les Conseils généraux, qui pourvoient au budget à hauteur de 7 % ;
- les ressources propres, en diminution du fait de la fermeture de l'hébergement à Nîmes, qui se montent à 8 %.

Ces recettes sont abondées par la budgétisation des crédits de paiement provenant de l'État (137,20 K€) et par un prélèvement sur les réserves à hauteur de 243,92 K€, ce qui représente un total de 4 930,05 K€.

Les charges de fonctionnement et d'investissement progressent de 15,9 % entre 2001 et 2002 (de 4 250,13 à 4 930,05 K€). L'accroissement du nombre des stagiaires va entraîner un quasi-doublement des dépenses liées aux indemnités : 710,26 K€ en 2002 contre 364,35 K€ en 2001.

On ne constate pas de variation notable dans les transferts financiers vers les universités : ils demeurent de l'ordre de 381,12 K€, mais les conventions sont en cours de révision.

Les réserves, qui s'élevaient à 922 948,30 € au 31 décembre 2001, sont faibles et régulièrement amputées par des prélèvements qui ont représenté un montant total de 927 950,92 € pour l'année 2001.

La gestion des heures complémentaires est dissociée de celle des ressources humaines : elles sont saisies au moyen du logiciel PROTHÉE. On enregistre toutefois des décalages fréquents entre prévision et réalisation. Les heures complémentaires sont en constante progression : 16 000 en 1998, 18 000 en 1999, 20 000 en 2000 et en 2001, et 22 100 en 2002. Le budget 2002 prévoit que ce poste augmente encore : les heures complémentaires devraient constituer une charge de 832,37 K€ contre 742,43 K€ l'année précédente. Cette augmentation constante, liée pour une bonne part à l'accroissement des effectifs, requiert néanmoins une analyse prospective qui permette une meilleure anticipation de la gestion.

3 - LA GESTION DES PERSONNELS

Avant l'explosion des effectifs à laquelle l'IUFM de Montpellier a été amené à faire face dans l'urgence avec l'aide du rectorat et du Ministère (mise à la disposition de l'IUFM de 14,5 équivalents temps plein à la rentrée 2000 et de 26 à la rentrée 2001), celui-ci ne figurait pas parmi les établissements les mieux dotés. Le contrat quadriennal de développement 1999-2002 a fait, très logiquement, de la gestion prospective des ressources humaines un axe prioritaire. Il se donnait entre autres objectifs de :

- répondre aux nouvelles orientations en matière de formation initiale et continue et d'intégration des TICE ;
- renforcer le caractère universitaire de l'établissement, soutenir la recherche, développer les relations internationales ;
- conforter l'encadrement des sites ;
- résorber le déficit en enseignants ;
- augmenter la proportion de ses enseignants-chercheurs (de 18 % à 33 %).

Les personnels enseignants

Si l'IUFM a réussi à accroître la part des enseignants-chercheurs dans le potentiel, il convient toutefois de signaler que l'attribution de moyens temporaires importants pour faire face à l'augmentation des effectifs de professeurs des écoles stagiaires entraîne aujourd'hui une certaine stagnation de ces postes.

En revanche, le rééquilibrage recherché entre professeurs et maîtres de conférences est loin d'être effectif : entre 1998 et 2000, la part des professeurs dans l'effectif des enseignants-chercheurs n'a pratiquement pas évolué, demeurant autour d'un pour quatre.

Avec 25,3 étudiants pour un enseignant², en 2000, l'IUFM de Montpellier apparaît encore comme l'un des plus mal encadrés, ce qui lui a permis de bénéficier de la création de quatre emplois en 2001.

La structure du potentiel enseignant. En 2000, la part des enseignants-chercheurs représentait 21 % de l'ensemble des personnels en poste à l'IUFM, chiffre à rapprocher des 15 % de 1996. On voit donc que la volonté, qui a prévalu depuis la création de l'IUFM, de donner une dimension réellement universitaire à l'institution s'est traduite dans les faits par un accroissement très significatif du nombre des enseignants-chercheurs. Dans le même temps et corrélativement, on observe une très nette diminution de la proportion des enseignants du second degré : représentant 73 % en 1996, ils ne sont plus que 69 % en 2000. Il faut noter aussi que les emplois vacants sont inexistant dans la catégorie des enseignants-chercheurs, très rares dans les autres : en 2000, l'IUFM ne comptait qu'un emploi vacant sur l'ensemble de son potentiel en poste dans l'établissement.

² Source : Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 2000-2001 (DES-MEN)

Les enseignants en poste à l'IUFM

	Enseignants-chercheurs	dont vacants	2 nd degré	dont vacants	1 ^{er} degré	dont vacants	Corps d'inspection	dont vacants	Total
1996-1997	18	0	84	2	9	2	4		115
1997-1998	21	0	85	4	7	1	4		117
1998-1999	24	0	90		7		4		125
1999-2000	26	0	91	3	7		4	1	129
2000-2001	28	0	91		7		3	1	131
Évolution 2001/1996	+10	0	+7		-2				

Source : IUFM de Montpellier

En 2000, il existait encore 7,5 emplois de directeurs d'études (dont 4 vacants).

L'utilisation du potentiel enseignant. Le CNE regrette de ne pas disposer du détail du volume d'activité par catégorie d'enseignants. L'information disponible sous une forme globalisée ne permet pas de savoir comment sont utilisés ces différents potentiels. En 1999-2000, le potentiel représentait 60503 heures, dont 31 820 consacrées au premier degré.

Les personnels IATOS

L'IUFM de Montpellier figure parmi les plus mal dotés en personnels IATOS : en 2000, le ratio est de 43,1 étudiants par IATOS, alors que la moyenne nationale est de 29, 1 étudiants par IATOS.

Cette situation est ancienne et il en est fait état dans le projet d'établissement 1999-2002, qui dresse le diagnostic suivant : il existe un déficit important en personnels IATOS aux regards des normes SAN REMO. Des activités comme la recherche, les TICE, la communication, la documentation ou encore la formation continue ne sont pas soutenues par une architecture administrative ; le site de Nîmes ne bénéficie pas de services administratifs organisés ; les ITARF et les personnels de bibliothèque sont très peu représentés.

Les orientations du projet, reprises dans le contrat, sont les suivantes :

- réduire le déficit ;
- engager un repyramidage au profit de la catégorie B, des ITARF et des emplois de bibliothèque ;
- conforter l'encadrement administratif des sites ;
- disposer de services logistiques ;
- créer un observatoire ;
- développer le contrôle de gestion.

Évolution des emplois IATOS (1995-2000)

Sites et services centraux	1995			2000		
	Administratif	Service	Total	Administratif	Service	Total
Aude	3	4	7	3	4	7
Gar	1	5	6	3,5	6	9,5
Hérault				3,1	2	5,1
Services centraux	21,5	13	34,5	30,9	12	42,9
Lozère	2	4	6	2	4	6
Pyrénées-Orientales	3	5	8	3	5	8
Total	30,5	31	61,5	45,5	33	78,5

Source : rapport d'évaluation interne

Évolution par catégorie

	1995				2000			
	ASU	ITARF	Bibliothèque	Total	ASU	ITARF	Bibliothèque	Total
A	9			9	10	3		13
B	5			5	7	1	1	9
C	47,5			47,5	46,5	10		56,5
Total	61,5			61,5	63,5	14	1	78,5

Source : rapport d'évaluation interne

Le bilan dressé dans le rapport d'évaluation interne fait apparaître un net accroissement du nombre d'emplois de catégorie A (de 9 à 13) et de catégorie B (de 5 à 9), et un rééquilibrage au profit des ITARF, qui n'étaient pas représentés dans l'établissement en 1995 et qui sont 13 en 2000.

Pour combler le déficit, l'établissement a eu recours aux CES : en 2000, il existe 18 emplois équivalents temps plein, dont 7,5 sont utilisés dans les centres de ressources documentaires. Par ailleurs, on estime que les CES représentent 20% des emplois administratifs.

Traditionnellement, l'IUFM utilisait une partie des emplois enseignants du premier degré pour des tâches administratives ou documentaires. Malgré le souhait affiché de transformer ces emplois en postes ITARF, il restait encore en novembre 2002 quatre emplois du premier degré affectés à des tâches administratives dont deux à Perpignan, un à Nîmes et un à Montpellier. L'IUFM s'est heurté à la fois aux difficultés de reconversion des personnels concernés et à l'absence de création des postes qui auraient facilité cette évolution.

Le potentiel des sites est majoritairement constitué de personnels de catégorie C. Cependant, seul le site de Montpellier ne bénéficie d'aucun encadrement administratif de catégorie A ou B, et, avec 5,1 emplois, il est le plus mal doté alors qu'il accueille les effectifs les plus nombreux.

En matière de formation des personnels, l'IUFM affiche un certain volontarisme : dès 1994, il s'est doté d'un plan de formation et consacre 7,62 K€ par an à cette activité. Il a institué une collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment Montpellier III. Les formations concernent les nouvelles technologies, les progiciels d'établissement, la formation financière et comptable, ou encore l'accueil. En 2000-2001, l'IUFM a offert 36 stages qui ont concerné 44 candidats. L'IUFM évoque les difficultés rencontrées pour trouver un nombre minimum de participants par stage. Il apparaît que le Pôle Sud-Est des IUFM ne joue pas le rôle attendu en la matière et que les collaborations sont difficiles.

4 - LA GESTION DU PATRIMOINE

L'adaptation du patrimoine aux exigences de la formation figure comme l'un des engagements pris au titre du dernier contrat quadriennal, action soutenue par l'État à la hauteur de 304 897 € sur 4 ans, dont 274 408 € pour la maintenance.

L'IUFM de Montpellier, trop récent au moment du lancement du Plan Université 2000, n'a pu en bénéficier. Néanmoins les besoins existent, que ce soit en termes d'accroissement de surface ou de réaménagement des locaux hérités des Écoles normales, peu adaptés aux missions des IUFM. L'IUFM a saisi l'opportunité du plan U3M pour mettre en œuvre une politique patrimoniale.

Conformément à ses engagements contractuels, l'IUFM s'est doté d'un "livret du patrimoine", conçu comme un outil de référence, de diagnostic et d'évaluation, qui doit permettre notamment :

- de recenser et de décrire l'ensemble du patrimoine ;
- d'analyser son utilisation ;
- de constituer une source de référence commune pour toutes les interrogations extérieures ;
- de tenir à jour un diagnostic de santé du patrimoine ;
- de conserver la mémoire de toutes les opérations effectuées.

Les besoins de l'IUFM en matière de locaux ou de maintenance résultent de plusieurs facteurs :

- les locaux hérités des Écoles normales étaient inadaptés, très souvent vétustes, parfois amputés, comme à Montpellier où l'École normale de filles est revenue au Conseil général dès la création de l'IUFM ;
- les effectifs ont augmenté de façon continue ;
- des écoles annexes (en mauvais état) ont été rattachées à l'IUFM.

Les solutions en matière de maintenance et de sécurité sont venues des collectivités territoriales partenaires : Carcassonne, Mende, Nîmes, et Montpellier (dans une moindre mesure). L'État y a contribué aussi dans le cadre du plan sécurité.

Récemment, deux bâtiments représentant une surface de 430 m² ont été réalisés à Perpignan sur la base d'un financement partagé entre l'État (0,23 M€), le Conseil général (0,15 M€) et l'établissement (0,23 M€). Des projets existent dans le cadre du CPER sur les sites de Nîmes et de Montpellier : dans le premier cas, il s'agit de travaux de réhabilitation et de restructuration pour un montant de 0,76 M€ ; dans l'autre, de la construction de nouveaux locaux après achat d'un terrain à l'Université Montpellier I pour un montant total de 0,99 M€ (0,76 M€ au titre du CPER et 0,23 M€ sur ressources propres pour l'acquisition du foncier).

Les écoles annexes, qui constituaient auprès des Écoles normales des centres permanents d'expérimentation pédagogique, n'ont pas acquis, contrairement aux autres écoles, un statut communal à travers les lois de décentralisation : de ce fait, elles demeurent dans la dépendance matérielle de l'IUFM qui doit en assurer l'entretien et la sécurité. L'IUFM de Montpellier assume encore la charge de huit écoles annexes dans quatre des départements de l'académie : Aude, Gard, Hérault et Lozère. Les projets de désannexion se heurtent à la volonté des élus locaux, principalement dans les départements de l'Aude et de la Lozère.

Conclusion sur la gestion

Il faut souligner les initiatives positives prises par l'IUFM pour faire face au sous-encadrement chronique en personnel IATOS, améliorer la présentation du projet de budget et disposer d'un outil de suivi du patrimoine.

L'effort de réorganisation de la gestion entrepris doit cependant être poursuivi et étendu sur plusieurs points :

- en ce qui concerne les personnels IATOS, le CNE, qui soutient la démarche visant à permettre des redéploiements et des changements de qualification, souligne que celle-ci a néanmoins des limites et que la dotation en postes nouveaux paraît, elle aussi, nécessaire ; dans le même esprit, les besoins en locaux sont patents ;

- l'IUFM doit aussi tendre vers une requalification des emplois IATOS affectés au site de Montpellier ainsi qu'à une amélioration du ratio global d'enseignants-chercheurs et du nombre de postes de professeur ;

- si la procédure budgétaire est claire et la présentation du budget améliorée, l'IUFM doit analyser les raisons du décalage persistant entre prévision et réalisation des heures complémentaires ; plus largement, il doit se donner les moyens techniques de suivre de plus près l'exécution du budget pour éviter les réajustements par prélèvement sur les réserves ;

- l'IUFM doit aussi, de façon persistante, maintenir ses initiatives en vue d'une désannexion des écoles qui lui sont encore annexées.

Le CNE encourage l'IUFM à poursuivre l'analyse fine de ses besoins et des moyens d'améliorer la situation par des redéploiements internes.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

FORMATION
ET
RECHERCHE

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les évolutions de la procédure

Dans une première phase, entre 1991 et 1993, on procédait à l'examen des dossiers (cotés sur la base de critères prédéfinis), puis, pour les candidats sélectionnés, à un entretien de motivation faisant l'objet d'un compte rendu écrit (la prestation orale et le compte rendu étaient alors appréciés). À partir de 1993, la procédure est allégée et les entretiens, réservés aux étudiants classés en tête de liste, ont pour objectif de répartir les allocations d'études, qui sont encore en nombre important à cette époque. En 1996, l'examen des dossiers est assorti d'un test écrit en français, mathématiques et sciences, dans le but de recruter un plus grand nombre d'étudiants issus des filières scientifiques. Depuis lors, le test écrit a pris la forme d'un QCM en français, mathématiques et sciences, ce qui permet de retenir 1200 candidats, classés en fonction de la note obtenue au test et du dossier. Une liste principale et une liste complémentaire sont établies. Les candidats sont affectés dans les différents sites en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

La gestion des flux

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Postes académiques au CAPE	233	235	259	312	427	468
Inscrits à l'IUFM	634	637	645	628	604	639
Total des candidatures à l'admission en 1ère année		4 578	4 802	5 362	5 285	5 012

Actuellement, la procédure d'admission en première année permet de traiter de l'ordre de 5000 dossiers pour 640 places en formation. Le nombre de candidatures est relativement stable : de 4 578 en 1996-1997 à 5 012 en 2000-2001 avec une pointe à 5 362 en 1998-1999. Le nombre de places en formation, qui se situe autour de 640, a connu aussi une certaine stabilité, à l'exception notable de l'année 1999-2000, où seulement 604 PE1 ont été accueillis. En revanche, le nombre de postes ouverts au concours de recrutement a augmenté de manière de plus en plus significative entre 1996 et 2000 (de 233 à 468). À la lecture de ces chiffres, il apparaît que l'évolution du nombre de postes offerts au concours reste sans incidence sur l'évolution du nombre d'étudiants accueillis, et la politique d'admission en première année semble plus inspirée par la pression des candidatures à l'admission que par les débouchés offerts.

S'agissant du traitement des redoublants, on ne peut évoquer de ligne directrice patente : ils sont accueillis, en fonction des places disponibles, sans aménagement particulier de leur plan de formation.

Modalités d'admission et résultats au concours

L'évolution des modalités de la procédure d'admission a permis à l'IUFM d'améliorer progressivement la gestion administrative et technique de l'opération. En revanche, en l'absence d'étude précise sur le profil des candidats recrutés et leur chance de succès au concours, il n'est pas possible d'établir une corrélation entre les modalités d'admission et la réussite au concours. Dans le rapport d'évaluation interne, l'établissement prétend qu'*"il existe une relative adéquation entre le classement des meilleurs candidats reçus au test et celui des réussites au concours"*, mais rien ne permet d'étayer cette affirmation, pour le moins impressionniste. Aucune étude rigoureuse n'a été conduite dans ce domaine.

On ne sait donc pas si l'augmentation progressive du taux de succès au concours est liée à de meilleurs résultats en français ou en mathématiques - ce qui pourrait confirmer un lien avec les modalités de sélection à l'admission - ou si elle tient à une amélioration des performances à l'oral professionnel - ce qui ne pourrait provenir que d'un changement du dispositif de formation lui-même.

Il est par ailleurs difficile de situer le niveau de performance des étudiants selon les sites de formation. On sait seulement que les étudiants qui ont eu le mieux réussi au test d'admission sont formés à Montpellier et qu'ils occupent les premières places du concours.

Conclusion sur la politique d'admission

La politique d'admission doit être analysée non seulement du point de vue de l'organisation et de la gestion technique des différentes procédures, mais aussi en fonction de son impact sur la réussite des candidats. L'établissement doit s'engager résolument dans la construction d'indicateurs de nature à fonder objectivement une politique et à permettre le suivi de sa mise en œuvre (origine scientifique, résultats aux tests d'entrée par discipline, âge des candidats mis en relation avec les résultats à l'admissibilité, puis à l'admission au concours...).

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

La préparation au concours

Le plan de formation habilité par le Ministère constitue le cadre général de référence. Cependant, il n'existe aucun document académique unique, tant à destination des étudiants que des formateurs ou partenaires extérieurs, précisant l'organisation et les contenus de la formation des professeurs des écoles.

Le plan de formation propose, en trois volets, des formations dites "de tronc commun" (correspondant aux épreuves communes à tous les candidats), des formations aux épreuves d'options du concours et des stages. Tous les étudiants, à l'exception des aides-éducateurs, suivent le même parcours de formation, y compris lorsqu'ils sont redoublants. La partie "personnalisation" qui figure dans le plan de formation correspond à la préparation des deux options obligatoires du concours. L'individualisation de la formation n'apparaît donc pas comme une préoccupation en première année.

L'articulation entre formation disciplinaire et formation générale n'est pas manifeste non plus : le volume horaire identifié pour la préparation des stages (24 heures), qui aurait pu être le moment de cette articulation, est en fait réparti en trois blocs de 8 heures attribuées à chacune des trois disciplines du tronc commun (français, mathématiques, EPS), qui se les approprient. Il est d'ailleurs significatif à cet égard d'entendre les formateurs de français et de mathématiques dire qu'ils disposent d'environ 110 heures pour assurer la formation en première année. Ils ne savent plus que cet horaire était initialement découpé en 80 heures obligatoires, 24 heures facultatives et 8 heures de préparation aux stages. Dans les faits, la formation disciplinaire est très dissociée de la formation générale et la polyvalence du maître n'est pas vraiment traitée, sauf à la concevoir comme une juxtaposition de disciplines.

En revanche, les directeurs d'école annexe et les maîtres formateurs encadrent les étudiants dans l'élaboration et le suivi de leur dossier préparatoire à l'oral, ce qui constitue une originalité à mettre à l'actif de l'IUFM de Montpellier. Les étudiants, qui bénéficient aussi de simulations d'épreuves (écrits blancs, oraux), en apprécient l'organisation et la fréquence.

En ce qui concerne le statut des formateurs, le schéma de répartition est le suivant : les formations disciplinaires sont confiées aux spécialistes (universitaires, anciens professeurs d'École normale ou personnels de statut second degré) ; les formations générales sont assurées par des équipes mixtes constituées de formateurs IUFM et de maîtres formateurs ; les dossiers sont suivis par les directeurs d'école d'application et les maîtres formateurs (ces derniers assurent également l'encadrement des simulations d'oraux) ; enfin, les stagiaires sont préparés et accueillis par les instituteurs et professeurs des écoles formateurs de terrain. Cette répartition des tâches en fonction des statuts des différents formateurs vient confirmer le clivage observé précédemment entre formation disciplinaire et formation générale.

Les conditions de fonctionnement sont très variables d'un site à l'autre : les étudiants n'ont, à l'évidence, pas la même perception de la formation selon qu'ils fréquentent le site de Mende ou celui de Montpellier. Les difficultés

d'organisation et d'emploi du temps liées à la surcharge des effectifs et à l'insuffisance des locaux, très sensibles à Nîmes, à Montpellier ou à Carcassonne, sont moins prégnantes à Mende. Des disparités existent d'un site à l'autre dans le rythme de travail et les contenus abordés dans une même discipline. Le travail des équipes disciplinaires de français et de mathématiques de Nîmes - tout à fait remarquable -, qui garantit le même contenu de formation à tous les groupes de PE1 nîmois et permet une intégration efficace des nouveaux collègues formateurs, est spécifique de ce site. Un repérage et une analyse des "bonnes pratiques" comme celles-ci devraient permettre leur diffusion au sein de l'établissement et leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la formation des professeurs des écoles. Resterait à inventer le lieu d'échanges et de débats propice à cette analyse ; les départements disciplinaires ne semblent pas offrir la structure ad hoc ; une commission du premier degré pourrait constituer un cadre approprié.

Les stages

La première année comporte trois semaines de stage : une semaine de sensibilisation, qui se situe très tôt dans l'année (troisième semaine après la rentrée) et deux stages de pratique accompagnée, l'un en fin de premier trimestre et l'autre à l'approche des vacances d'hiver. Le calendrier est adapté ; les objectifs assignés aux différents types de stage sont précis et articulés sur les besoins liés aux épreuves du concours.

Les stages se déroulent en priorité dans les classes des maîtres formateurs. Cependant, l'augmentation des effectifs des stagiaires de deuxième année conduit l'institut à faire appel à des maîtres d'accueil temporaire pour les PE1. Chaque étudiant peut profiter, quel que soit le lieu de stage, de l'appui d'un directeur d'école annexe ou d'application ; c'est ce dernier qui assure par ailleurs le corrigé du compte rendu du stage de sensibilisation demandé à chaque étudiant. Le tutorat assuré par les directeurs d'école d'application ou les maîtres formateurs pour le suivi du dossier est également organisé très tôt dans l'année et s'articule avec la mise en stage. Cet effort de cohérence mérite d'être souligné.

Les stages sont bien organisés et encadrés par les formateurs de terrain. Ils s'articulent fortement à la préparation de l'épreuve orale du concours, elle-même confiée à ces mêmes formateurs. En revanche, leur lien avec le reste de la formation est peu perceptible.

Le cas particulier des aides-éducateurs

Jusqu'à la rentrée 2001, le dossier était demeuré en jachère et les aides-éducateurs étaient accueillis dans chaque site départemental pour une formation spécifique aux contours variables. Depuis lors, un plan de formation académique a été élaboré et mis en œuvre dans tous les sites. Néanmoins, la population des aides-éducateurs n'a fait l'objet d'aucun suivi et leur taux de succès au concours demeure très faible.

Taux de succès des aides éducateurs au concours

Sites	Inscrits IUFM	Admissibles	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
Carcassonne	8	1	1	0
Nîmes	36	12	0	5
Montpellier	37	9	2	2
Mende	2	0	0	0
Perpignan	20	8	4	0
Total	103	30	7	7

Source : IUFM de Montpellier

Un bilan de compétences individualisé pourrait s'avérer utile pour proposer à ce public particulier des parcours de formation très individualisés permettant de fixer, pour certains d'entre eux, un objectif raisonnable de réussite en deux ans.

Les résultats au concours

Le tableau ci-après permet de repérer une augmentation régulière du taux de succès des étudiants, mais aussi une diminution alarmante des "parts de marché"¹ prises par l'IUFM. La concurrence de préparations privées constitue certainement une partie de l'explication.

Il permet aussi de situer les performances de chacun des sites de l'établissement eu égard à ces mêmes critères. Les résultats de certains centres de formation, dédiés exclusivement à la formation des professeurs des écoles, méritent d'être analysés.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Postes académiques au CAPE	233	235	259	312	427	468
Total inscrits IUFM	634	637	645	628	604	639
Reçus IUFM	174	183	194	225	256	299
Taux de succès en %	27,4	28,7	30,1	35,8	42,4	46,8
"Parts de marché" en %	74,7	77,9	74,9	72,1	60	63,9
Inscrits en 1 ^{ère} année à Montpellier	174	171	172	168	137	143
Reçus au concours	73	68	71	66	76	
Taux de succès Montpellier en %	42	39,8	41,3	39,3	55,5	
"Parts de marché" Montpellier en %	31,3	28,9	27,4	21,2	17,8	
Inscrits en 1 ^{ère} année à Perpignan	133	130	130	124	121	126
Reçus au concours	26	39	37	51	50	
Taux de succès Perpignan en %	19,5	30	28,5	41,1	41,3	
"Parts de marché" Perpignan en %	11,2	16,6	14,3	16,3	11,7	
Inscrits en 1 ^{ère} année à Nîmes	186	191	198	198	164	174
Reçus au concours	43	42	54	63	61	
Taux de succès Nîmes en %	23,1	22	27,3	31,8	37,2	
"Parts de marché" Nîmes en %	18,5	17,9	20,8	20,2	14,3	
Inscrits en 1 ^{ère} année à Carcassonne	87	90	90	86	109	113
Reçus au concours	13	20	25	35	45	
Taux de succès Carcassonne en %	14,9	22,2	27,8	40,7	41,3	
"Parts de marché" Carcassonne en %	5,6	8,5	9,7	11,2	10,5	
Inscrits en 1 ^{ère} année à Mende	54	55	55	52	73	83
Reçus au concours	19	14	7	10	24	
Taux de succès Mende en %	35,2	25,5	12,7	19,2	32,9	
"Parts de marché" Mende en %	8,2	6	2,7	3,2	5,6	

On a observé que la politique d'admission n'était ni pilotée, ni infléchi par le nombre de places au concours ou les résultats au concours. L'efficacité de la formation n'est pas repérée non plus : elle ne fait l'objet ni d'une analyse globale (efficacité par rapport à l'admissibilité, par rapport à l'admission, poids de l'épreuve orale professionnelle), ni d'une analyse par site. Outre les taux de succès et la prise de "parts de marché" de chacun des sites, il pourrait être intéressant, par exemple, de connaître les "migrations" entre les sites de formation entre la première et la deuxième année.

Il est indispensable que l'IUFM dispose d'indicateurs précis susceptibles d'orienter une politique et d'expliquer des tendances. En effet, la diminution régulière de la proportion des reçus issus de l'IUFM par rapport aux résultats académiques laisse penser que la politique d'admission aurait dû être revue compte tenu des augmentations de

¹ C'est là l'expression communément employée pour désigner la part des lauréats de l'IUFM dans l'ensemble des reçus des académies pour l'année considérée.

postes offerts au concours, ceci dans la limite des moyens disponibles. Cette situation, conjuguée aux flux croissants générés par les listes complémentaires, conduit aujourd'hui l'établissement à accueillir environ 40 % de stagiaires n'ayant pas suivi de formation de première année.

3 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

L'évolution du plan de formation

Jusqu'en 1999, le plan de formation des stagiaires comprend la formation didactique dans les disciplines enseignées à l'école primaire, et la formation générale et commune. La formation disciplinaire constitue un point fort du plan de formation. En revanche, on retrouve le même clivage qu'en première année entre formation disciplinaire et formation générale. On note également un déficit dans le traitement de la polyvalence et dans l'accompagnement professionnel.

Les inspecteurs d'académie, qui attestent par ailleurs du bon niveau de la formation théorique des PE sortants, de leur sérieux et de leur capacité de travail comme de leur maîtrise de l'utilisation des TICE, regrettent leur difficulté à mettre tous les élèves en activité et à repérer leurs besoins essentiels, leur impréparation à enseigner en maternelle, en ZEP ou en AIS.

Il n'existe pas de temps de formation identifié pour la préparation et l'exploitation des stages en responsabilité. Chaque formateur disciplinaire est censé aider les stagiaires à préparer leur stage dans le cadre de son enseignement. Comme les stagiaires d'un même groupe peuvent indifféremment faire leur stage dans n'importe quel cycle de l'école primaire, il est difficile pour un formateur d'organiser le déroulement annuel de son enseignement en articulation fonctionnelle avec les départs en stage. La préparation du stage est pourtant le moment où le stagiaire pourrait apprendre à élaborer un projet global pour la classe, qu'il soumettrait ensuite à l'épreuve des faits. Or ce temps de formation n'est pas identifié. Le plan de formation ne prend pas en compte non plus les spécificités de l'école maternelle ou les besoins éducatifs particuliers de certains publics.

Néanmoins, depuis 1999, on a procédé à un réaménagement de la formation, en termes tant de contenu que de conception : les nouvelles exigences dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ont été prises en compte.

L'IUFM a anticipé sur la mise en œuvre de la réforme en intégrant la "formation à dominantes", en valorisant l'enseignement des sciences et en proposant un accueil partiellement différencié pour les stagiaires issus de la liste complémentaire du concours de l'année précédente. Les formateurs de l'IUFM coopèrent activement avec les inspections académiques pour mettre en œuvre le PRESTE (Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école). Un projet de convention avec l'AGIEM est en cours de signature, ce qui devrait permettre de développer des coopérations intéressantes dans le cadre de la formation à la spécificité de l'enseignement en école maternelle, notamment en intégrant les stagiaires dans les ateliers professionnels de l'AGIEM. Pour résumer, la stratégie actuellement mise en œuvre pour élaborer le nouveau plan de formation des professeurs des écoles devrait favoriser des avancées significatives tant en matière de personnalisation de la formation que de développement de l'apprentissage du travail d'équipe.

Les stages

La deuxième année comprend 6 semaines de stage en pratique accompagnée, réparties en trois périodes de deux semaines, et 8 semaines de stage en responsabilité, divisées en trois séquences successives (2, 3 et 3 semaines), ce qui permet de garantir une expérience dans chacun des trois cycles de l'enseignement primaire et une connaissance minimale du fonctionnement de l'école maternelle.

Les stagiaires sont visités lors du stage en responsabilité. Deux visites sont systématiquement programmées, l'une par un formateur de l'IUFM (PIUFM, DEA - directeur d'école d'application -, ou maître formateur) l'autre par un

formateur de circonscription (IEN ou conseiller pédagogique de circonscription). Une réflexion commune sur la nature des visites et sur l'harmonisation des pratiques des différents évaluateurs a été conduite dans l'Hérault au cours de l'année universitaire 2000-2001. Les conclusions et les outils concrets qui ont résulté de cette journée de travail conjoint entre l'institution de formation et l'employeur mériteraient une diffusion académique.

Les stagiaires en pratique accompagnée sont accueillis par groupe de deux (parfois trois) dans les classes des maîtres de stage. Jusqu'à la rentrée 2000, les maîtres de stage étaient essentiellement les maîtres formateurs ; depuis lors, la pression des effectifs a conduit l'institut à recourir de façon plus systématique à des maîtres d'accueil temporaire (MAT). On peut estimer aujourd'hui que les accueils en classe sont assurés pour moitié par des MAT.

En 2001-2002, la mise en stage des PE2 a fait l'objet d'une innovation très intéressante : le stage de pratique accompagnée et le premier stage en responsabilité ont été couplés, c'est-à-dire effectués dans la même classe. Le maître de stage a accueilli dans sa classe un stagiaire pendant 15 jours, puis est lui-même parti en formation continue, laissant sa classe au stagiaire en pleine responsabilité pendant 15 jours. Cette conception tout à fait originale permet au stagiaire la réalisation d'un projet sur une période relativement longue (1 mois), une prise de responsabilité progressive et un accompagnement guidé des "premiers pas dans le métier".

Les maîtres formateurs

L'effort d'information et de formation consenti pour l'intégration des MAT mérite d'être souligné : des stages de formation sont programmés à leur intention dans le cadre des plans de formation continue. La responsabilité de ces stages est généralement confiée aux directeurs d'école annexe ou d'application. Par ailleurs, le stagiaire accueilli dans la classe d'un MAT nouvellement recruté bénéficie de la visite conseil d'un DEA, visite conçue pour aider et conseiller aussi bien le stagiaire que le maître de stage. Cet accompagnement par un collègue, professionnel expérimenté de la formation, est très apprécié par les MAT.

Si la contribution des maîtres d'accueil temporaire se résume à l'accueil dans leur classe, (même si certains d'entre eux regrettent qu'on ne les sollicite pas plus largement), les maîtres formateurs accueillent étudiants et stagiaires en classe, effectuent les visites conseil et les visites d'évaluation des PE2, assurent le tutorat des étudiants dans l'élaboration de leur dossier, assument la direction de mémoires pour les PE2, interviennent en même temps que les enseignants de l'IUFM dans des modules de formation, notamment en formation générale. L'IUFM a tenté très récemment de formaliser un décompte du service des maîtres formateurs. Ce document, même s'il est aujourd'hui diversement apprécié, atteste de la volonté de l'IUFM de Montpellier de considérer les maîtres formateurs comme des acteurs à part entière de l'institut, susceptibles d'y assumer toutes les tâches dévolues à un formateur.

Le mémoire professionnel

Définie comme un temps privilégié de formation personnalisée et encadrée par un tuteur (soit PUIFM, soit maître formateur), l'élaboration du mémoire professionnel doit débiter par une recherche permettant de faire le point des connaissances sur le sujet retenu (une revue de questions). La question abordée doit être un problème d'enseignement lié à l'acquisition d'un savoir. Cette exigence exclut donc de l'encadrement des mémoires professionnels des PE2 tout formateur spécialiste de formation générale.

Le mémoire peut désormais s'arrimer à la formation dans une dominante ; on comprend bien toutefois que le couplage mémoire/dominante ne puisse pas se généraliser, au risque de voir disparaître le développement de réflexions approfondies des stagiaires dans les domaines de l'apprentissage des mathématiques ou de la maîtrise de la langue. On peut d'ailleurs regretter qu'il n'existe pas de statistiques permettant de savoir dans quelles disciplines et sur quels problèmes ont été produits les mémoires professionnels des PE2.

La validation de la formation

Chacun des volets de la formation fait l'objet d'une évaluation, conformément aux textes qui régissent la validation des stagiaires et leur titularisation. Néanmoins, il est difficile de décrire précisément les procédures et les outils utilisés par l'établissement. En effet, chaque site met en œuvre une évaluation qui permet de proposer ou non la validation des stagiaires. Il serait sans doute utile qu'un texte de cadrage général, débattu et adopté en CSP, vienne préciser, pour l'ensemble des stagiaires PE2 et pour tous les sites, les modalités d'évaluation.

4 - CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LA FORMATION INITIALE DES PE

Si l'on ne devait retenir qu'un seul indicateur, on peut dire que l'IUFM de Montpellier offre statistiquement à ses étudiants une chance sur deux de réussir au concours de professeurs des écoles (en ne tenant compte que des inscrits de l'année). Cette très honorable performance, qui témoigne à l'évidence de la qualité de la formation dispensée, ne saurait cependant occulter une évolution plus inquiétante : le quasi-doublement du taux de succès s'est accompagné d'un effritement de la "part de marché" de l'IUFM, phénomène sur lequel ce dernier devrait s'interroger, notamment en reconsidérant sa politique d'admission et sa capacité d'accueil en première année.

On retiendra, à l'actif de cet IUFM, la qualité de la formation disciplinaire et didactique, la forte implication des acteurs de terrain, le rôle joué par les directeurs d'école annexe et d'application, et par les maîtres formateurs. Caractéristique forte de cet établissement, l'importance des formateurs de terrain s'est traduite notamment à travers l'effort consenti pour intégrer les MAT et la formalisation du décompte des services des maîtres formateurs. On soulignera encore l'existence d'initiatives inventives, telles que le couplage des stages en pratique accompagnée et en responsabilité, ou encore la réflexion commune menée par l'IUFM et une inspection académique sur les pratiques d'évaluation des stagiaires.

Malgré cet incontestable capital, on demeure dans une conception disciplinaire qui pêche par défaut d'articulation entre formation disciplinaire et formation générale, et qui n'aborde pas la polyvalence du maître, sauf à la concevoir comme une juxtaposition de disciplines. La même carence existe dans le domaine de l'accompagnement professionnel, de la liaison entre théorie et pratique : le plan de formation ne fait pas la place qui conviendrait à la préparation et à l'exploitation des stages en responsabilité.

Par ailleurs, l'IUFM n'a pas encore su imposer un pilotage académique : chaque site a ses propres pratiques, sa propre déclinaison du plan de formation. Si cette politique favorise l'éclosion des initiatives locales, souvent originales, elle nuit à l'émergence d'un schéma de formation cohérent et lisible, piloté par le centre.

Enfin, au-delà de l'intervention de formateurs de statut universitaire, la dimension universitaire de la formation des PE est difficilement repérable.

II - LA FORMATION DES MAÎTRES DE L'AIS

La formation, accueillie sur le site de Nîmes, concerne 43 stagiaires répartis sur deux ans. Construite selon les directives ministérielles, elle fait l'objet d'une présentation précise et détaillée dans un document de référence remis aux stagiaires et aux formateurs. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de formation sont confiés à une coordonnatrice dotée d'une double compétence (maître spécialisé et universitaire).

La mise en œuvre du plan de formation s'appuie sur une équipe de formateurs très soudée. Ce travail d'équipe permet de garantir une cohérence forte dans la formation, ainsi qu'un suivi très individualisé des stagiaires. La plus grande difficulté rencontrée réside dans le recrutement de formateurs de terrain (maîtres de stage) de qualité, difficulté aggravée par le fait que la rémunération de ces personnels n'est pas assurée.

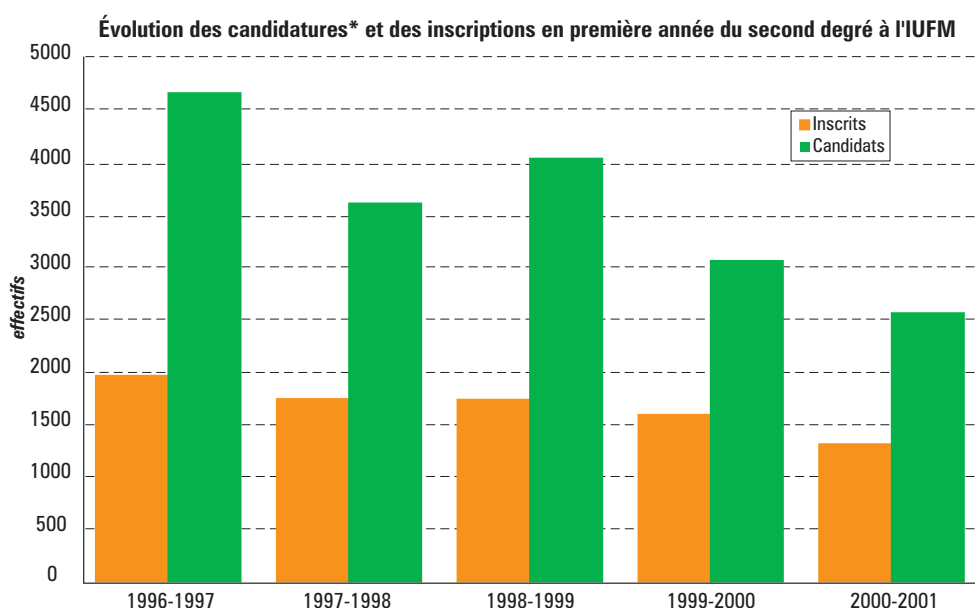
Les compétences des stagiaires sont conformes aux attentes de l'employeur. Les stagiaires valident leur formation sans difficulté lorsqu'ils ont franchi l'obstacle de la remise à niveau théorique et d'une analyse réfléchie de leur pratique professionnelle.

La formation devrait s'appuyer sur une convention entre le recteur, les inspecteurs d'académie et le directeur de l'IUFM. Il est dommage que cette convention, qui prévoit notamment l'installation d'un conseil de régulation, n'ait jamais été signée.

III - LA FORMATION DU SECOND DEGRÉ EN PREMIÈRE ANNÉE

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

À l'image de ce que l'on constate dans la plupart des académies, l'IUFM de Montpellier a connu une baisse des demandes d'admission, phénomène lié aux évolutions démographiques, à l'amélioration du marché de l'emploi, mais aussi à une certaine désaffection pour le professorat du second degré. Ce déclin des candidatures a beaucoup atténué le problème de sélection des candidats en première année d'IUFM.



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature

Source : IUFM de Montpellier

Les filières à flux gérés et les filières à flux libres

Les filières à flux gérés (EPS, Sciences et Technologie, CPE). La filière EPS est la seule où les demandes d'admission sont en accroissement régulier depuis 1996 : les candidatures ont en effet plus que doublé en 4 ans, passant de 215 en 1996 à 536 en 2000. En 2001-2002, l'IUFM accueille 217 étudiants, ce qui représente 2,4 candidats pour une place. Les modalités de sélection comprennent un test écrit et la prise en compte d'un dossier auquel est appliqué un barème. Les barèmes ont été actualisés et simplifiés récemment par un groupe de travail composé de représentants de l'IUFM et de l'université. Les étudiants non admis (environ 200 chaque année) s'inscrivent souvent à l'université dans la maîtrise mention "Éducation et Motricité", suite logique de la licence qui comporte également cette mention. Ils peuvent solliciter à nouveau leur admission l'année suivante. D'autres se dirigent vers la préparation de l'agrégation.

Dans toutes les autres filières à flux gérés, la décline des candidatures rend l'admission moins tendue. En 2001-2002, c'est en CAPES de Physique-Chimie que le ratio candidatures/capacité d'accueil est le plus élevé : 3,3 candidats pour 1 place. Ce ratio est de 2 candidats pour une place en CAPES de Sciences de la vie et de la terre, et de 1,4 pour la filière CPE. Toutefois, dans aucune de ces trois filières les capacités d'accueil affichées ne sont atteintes : 44 étudiants en CAPES de Physique-Chimie pour une capacité de 52 places, 58 étudiants en Sciences de la vie et de la terre pour 90 places, 64 dans la filière CPE pour une capacité de 75.

Depuis 1999-2000, le faible volume des candidatures au CAPES de Physique et Électricité appliquée, au CAPET de Technologie et aux CAPET et CAPLP2 de Génie électrique limite la procédure de sélection à la vérification de l'adéquation du cursus des candidats. Certaines filières demandent, en complément du dossier administratif de demande d'admission, un dossier propre à la filière, parfois très détaillé : c'est le cas pour le CAPES de Physique-Chimie, le CAPES de Physique et Électricité appliquée ou encore le CAPLP2 Maths-Sciences. Le responsable du CAPET de Technologie réunit les candidats et leur fait passer des entretiens. L'admission en CPE1 est subordonnée à un test écrit consistant en un résumé de texte. La filière Documentation exige quant à elle une lettre de motivation.

L'admission est traitée par des sous-commissions d'admission, composées en général du responsable de la préparation à l'épreuve sur dossier et de deux universitaires de l'université concernée par la préparation.

Les filières à flux libres. Il s'agit des filières à forts effectifs, culturellement opposées à toute idée de sélection... Les tensions sont évitées par un accueil libre ou des capacités théoriques élevées, supérieures à la demande.

L'admission des redoublants. Le redoublement est partout autorisé, mais contingenté dans les filières CAPEPS, Sciences de la vie et de la terre et Physique-Chimie. Les notes obtenues au concours et l'assiduité aux formations sont prises en compte pour l'autorisation de redoublement.

Les filières dupliquées à Montpellier et Perpignan

Il s'agit des CAPES Lettres modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Mathématiques. Pour chaque filière, il existe une sous-commission d'admission dans chaque site. On note quelques variantes dans les critères d'admission. En anglais, la licence LEA est acceptée à Perpignan après examen du dossier, mais pas à Montpellier ; en histoire-géographie, Perpignan accepte des licences d'Histoire (sans géographie) ou de Géographie (sans histoire), alors que Montpellier exige la licence d'Histoire, mention géographie, ou *vice versa*, exigence légitime dans un concours où les deux disciplines sont à parité.

Ces petites disparités dans les critères sont constatées sans émoi particulier par les responsables et formateurs des deux sites, et mises sur le compte de l'autonomie des universités. Il semble d'ailleurs que les deux sites ne soient pas en concurrence et que l'on ne constate pas de phénomène de fuite des étudiants perpignanais vers Montpellier. Par ailleurs, la baisse des effectifs, plus criante à Perpignan parce qu'elle porte sur des chiffres initiaux plus modestes, n'encourage guère à se montrer plus exigeant sur les critères d'admission.

En effet, si les effectifs perpignanais suivent la courbe générale des effectifs PLC1, l'évolution est inquiétante dans certaines filières : une vingtaine d'étudiants en anglais, espagnol et histoire-géographie, mais seulement 12 PLC1 en lettres modernes et 10 en mathématiques. Entre 1999 et 2001, Perpignan a perdu presque un tiers de ses effectifs de PLC1 (de 142 à 103).

Une "évaporation" importante des candidatures

L'analyse comparée des candidatures et des effectifs met en lumière une "évaporation" assez importante. En 2002, exception faite de l'EPS, toutes les capacités d'accueil annoncées ne sont pas utilisées. Cette déperdition s'explique en partie par des candidatures multiples et la concurrence des IUFM voisins, Aix et Toulouse. On remarque également les effets d'une certaine désaffection pour le professorat du second degré au profit du professorat des écoles. L'étudiant dépose deux dossiers, la demande d'admission en CAPES n'étant qu'une mesure de prudence (au cas où il ne serait pas admis en PE1). Ce comportement est plus apparent encore à Perpignan. En mathématiques, la promotion de 10 étudiants ne comprend aucun étudiant issu de la licence de l'année précédente. C'est également le cas en histoire-géographie : sur les 26 étudiants de licence, un seul s'est orienté vers la préparation du CAPES. En revanche, on trouve un plus grand nombre d'étudiants dans la filière PE. À l'appréhension d'affronter des adolescents difficiles, s'ajoute, semble-t-il, la crainte d'un déracinement géographique nourrie par un fort "héliotropisme".

Conclusion sur l'admission

Les procédures d'admission bénéficient d'une coopération harmonieuse entre l'IUFM et les universités. Il faut dire que l'IUFM de Montpellier ne connaît pas de tension particulière dans un contexte de forte baisse des candidatures aux concours du second degré, dans la mesure aussi où les capacités d'accueil sont soit non limitées, soit supérieures au volume des candidatures. Si l'on enregistre quelques variations dans les procédures en vigueur à Perpignan et à Montpellier, il ne semble pas que les deux sites soient en situation de concurrence, comme on peut le voir dans d'autres académies. En revanche, l'ampleur de la décade des effectifs de PLC1 à Perpignan est très préoccupante.

On observe une forte évaporation des candidatures (liée tant à l'attraction exercée par les IUFM voisins qu'à la priorité donnée au professorat des écoles par les candidats qui ont passé plusieurs concours) et, dans certaines filières à flux gérés comme les Maths, la Physique-Chimie et les Sciences de la vie et de la terre, les capacités d'accueil ne sont pas atteintes, sans que le volume des candidatures l'ait laissé présager.

2 - LA PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION

L'organisation de la formation

L'IUFM assume en pleine responsabilité le CAPES de documentation, le CAPET d'Économie-Gestion, les CAPLP2 tertiaires et la filière CPE. Les CAPLP2 littéraires (Lettres-Anglais, Lettres-Espagnol et Lettres-Histoire), qui font en principe l'objet d'un partenariat avec l'Université Montpellier III, sont assumés en totalité par l'IUFM. Dans les autres préparations, la responsabilité est partagée avec l'une des quatre universités de rattachement. La répartition des tâches est habituelle : préparation à l'épreuve sur dossier pour l'IUFM, préparation aux autres épreuves pour l'université. Aux dires des responsables concernés de l'IUFM ou des universités, l'organisation de la formation et l'établissement du calendrier, (dates des stages, emplois du temps, partage de la semaine) ne soulèvent pas de problème particulier : on parle de fonctionnement harmonieux.

À Perpignan, l'université et l'IUFM organisent un accueil commun des PLC1 en début d'année. Jusqu'à une date récente, une réunion de bilan des concours était organisée par le responsable de site ; cette rencontre annuelle apparaissait comme un salutaire moment d'information mutuelle apprécié par les deux partenaires, dont il faut espérer qu'il sera rétabli. On peut exprimer le même souhait à l'égard des sous-commissions d'admission, qui n'ont pas été systématiquement réunies cette année. Il serait en effet préjudiciable pour l'institution et ses étudiants que la faiblesse des effectifs entraîne une gestion moins rigoureuse des procédures administratives et de l'organisation de la formation.

Les composantes de la formation

Le stage de sensibilisation. Ce stage, d'une durée d'une semaine, qui a lieu en novembre, est organisé en groupes interdisciplinaires d'une dizaine d'étudiants. Il a pour objectif la découverte d'un établissement scolaire. Le bien-fondé de ce stage est actuellement contesté et son existence menacée dans le prochain plan de formation. Son intérêt n'en serait pas toujours perçu par les étudiants, qui ont l'impression de perdre leur temps ; il pourrait être remplacé par un module de pré-professionnalisation en année de licence, organisé en collaboration avec l'IUFM.

Cette éventuelle modification du plan de formation appelle quelques remarques : même si, dans un contexte de baisse des candidatures, ces modules peuvent devenir une nécessité, leur mise en place dans les universités risque de se heurter aux réticences de certaines filières. Il serait sans doute plus judicieux de privilégier une solution interne à l'IUFM. Par ailleurs, au lieu de supprimer le stage de sensibilisation des PLC1, il pourrait être intéressant d'en améliorer la préparation et l'exploitation en y impliquant davantage les formateurs de l'IUFM.

Le stage de pratique accompagnée. Organisé selon des modalités et un calendrier variables selon les filières, ce stage se déroule très souvent après l'écrit des concours. Mieux perçu par les étudiants que le stage de sensibilisation, il représente un volume d'une vingtaine d'heures.

La préparation à l'épreuve sur dossier. Les volumes horaires représentent à peu près 100 heures dans la plupart des disciplines, chiffres qui sont largement dépassés en mathématiques, à Montpellier comme à Perpignan. Inversement, on peut être surpris par la faiblesse des horaires consacrés aux trois CAPLP2 littéraires (30 h), alors qu'il s'agit de concours bivalents. Il serait certainement raisonnable d'étoffer ce volume horaire.

La préparation aux épreuves disciplinaires. Là encore, les trois CAPLP2 littéraires se distinguent par la faiblesse du volume horaire (160 heures). C'est également le cas de la filière de Philosophie ; les autres disciplines n'appellent pas de commentaires particuliers.

En revanche, il convient de relever l'importante disparité existant entre Perpignan et Montpellier dans la préparation du CAPES de Lettres modernes : 372 heures à Perpignan contre 592 heures à Montpellier, soit un écart de 220 heures. Le volume horaire de Montpellier inclurait les simulations d'oraux ainsi que les préparations et exploitations de stages, ce qui réduirait à 270 heures la contribution de l'université : explication peu convaincante dans la mesure où l'on ne voit pas pourquoi les préparations et exploitations de stages seraient comprises dans les heures dispensées par l'université. En outre, les résultats obtenus sont sans commune mesure avec l'investissement annoncé.

La formation générale. À Montpellier, un module obligatoire de 12 heures consacré aux TICE est dispensé au cours du premier trimestre. Il existe trois autres modules de 12 heures : Corps et Voix, Psychologie de l'adolescent, Recherche documentaire. Mais ces modules, théoriquement optionnels, sont en fait facultatifs. Les étudiants y sont assidus (lorsque les enseignements de formation générale ne chevauchent pas les plages de cours à l'université). À Perpignan, seul le module TICE est en place, ce qui est très insuffisant.

Il est indispensable que l'IUFM donne à la formation générale la place qui doit lui revenir. Il est indéniable que les étudiants qui préparent un concours fortement disciplinaire ne voient pas d'emblée l'utilité de la formation générale ; il est vrai aussi que l'organisation de ces formations et leur articulation avec les formations dispensées à l'université ne vont pas toujours sans difficulté : conférer une dimension professionnelle à cette première année de formation requiert une démarche volontariste. Il conviendra sans doute d'approfondir la réflexion sur la qualité des enseignements et sur leur contenu. Il s'agira aussi de créer les conditions qui facilitent l'acceptation de ces formations par les étudiants en élargissant le champ des enseignements obligatoires au-delà des 12 heures, en améliorant les modalités d'organisation et le calendrier, en donnant un rôle accru aux formateurs disciplinaires intervenant dans la préparation à l'épreuve sur dossier. Ces formateurs sont en fait les meilleurs médiateurs : par leur légitimité reconnue dans leur champ disciplinaire, ils sont susceptibles d'entraîner l'adhésion des étudiants, à condition qu'eux-mêmes soient convaincus de l'utilité des formations dites générales.

3 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

Toutes les filières confondues, l'IUFM de Montpellier a affiché, entre 1997 et 2001, des taux de succès sensiblement voisins des taux moyens nationaux : égal au taux national en 1997 et en 1999, supérieur d'un point en 2000 et inférieur d'un point en 1998 et 2001. On remarque cependant que les IUFM voisins d'Aix et Toulouse affichent des performances nettement supérieures, constat qui peut partiellement expliquer une certaine déperdition de candidatures à Montpellier. Depuis 1997, la baisse du nombre de postes aux concours a entraîné une diminution corrélative des effectifs dans les IUFM et un déclin très important du nombre de présents aux concours (-21 %). L'IUFM de Montpellier a suivi la tendance, avec un temps de retard sur les autres IUFM : les effectifs de présents aux concours ont connu une baisse globale de 25 % entre 1997 et 2001, et de 19 % entre 2000 et 2001. La courbe des taux de succès aux concours à l'IUFM de Montpellier est parallèle à l'évolution nationale : à peu près égale entre 1997 et 1999 (autour de 20 %), elle a gagné six points entre 1999 et 2001 (sept points pour l'évolution nationale).

Taux de succès des étudiants aux concours externes de 1997 à 2001⁽¹⁾

	1997		1998		1999		2000		2001	
	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France
CAPES/CPE/CAPEPS										
Philosophie	0%	9%	4%	6%	0%	3%	0%	3%	0%	4%
Lettres classiques	76%	68%	50%	64%	64%	58%	39%	47%	37%	62%
Lettres modernes	27%	24%	15%	21%	17%	20%	18%	21%	20%	27%
Sciences économiques et sociales	7%	8%	7%	8%	5%	12%	8%	11%	18%	15%
Histoire-Géographie	12%	12%	7%	12%	10%	11%	8%	12%	10%	16%
Allemand	12%	14%	15%	16%	16%	21%	13%	16%	4%	19%
Anglais	24%	20%	30%	21%	26%	21%	31%	25%	37%	32%
Espagnol	21%	15%	27%	20%	25%	21%	23%	24%	35%	27%
Italien	0%	8%	0%	10%	5%	10%	11%	13%	0%	11%
Catalan	20%		50%		20%		25%		20%	
Occitan, langue d'Oc	25%	32%	43%	44%	20%	25%	20%	26%	25%	38%
Mathématiques	19%	20%	26%	18%	15%	15%	19%	20%	16%	25%
Physique et Chimie	37%	21%	36%	20%	36%	23%	31%	29%	38%	34%
Physique et Électricité appliquée	46%	41%	20%	34%	56%	34%	30%	36%	55%	45%
Sciences de la vie et de la terre	18%	26%	16%	29%	22%	33%	36%	36%	52%	47%
Éducation musicale et Chant choral	50%	56%	50%	40%	74%	54%	68%	44%	43%	48%
Documentation	8%	8%	0%	10%	13%	13%	16%	18%	13%	20%
Total CAPES	20%	19%	19%	18%	20%	18%	22%	21%	26%	26%
CAPEPS	36%	37%	19%	31%	17%	25%	25%	22%	27%	22%
CPE	6%	15%	21%	18%	15%	18%	9%	20%	15%	22%
TOTAL CAPES/CAPEPS/CPE	20%	20%	19%	19%	20%	19%	22%	21%	25%	25%

	1997		1998		1999		2000		2001	
	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France	IUFM Montpellier	IUFM France
CAPET/CAPLP2										
CAPET										
Génie électrique (<i>option Électrotechnique</i>)	53%	46%	50%	39%	38%	38%	21%	36%	60%	43%
Biotechnologie (<i>option Biochimie</i>)	11%	17%	20%	24%	22%	17%	13%	22%		
Technologie	50%	55%	63%	52%	61%	65%	70%	51%	50%	55%
Économie-Gestion (<i>option Éco. et Gestion adm.</i>)	10%	12%	14%	12%	22%	17%	22%	21%	20%	22%
Économie-Gestion (<i>option Éco. et Gestion comptable</i>)	3%	10%	23%	14%	12%	15%	6%	18%	33%	27%
Économie-Gestion (<i>option Éco. et Gestion commerciale</i>)	12%	10%	17%	15%	8%	15%	29%	17%	25%	22%
Total CAPET	22%	30%	31%	33%	27%	34%	31%	30%	37%	39%

CAPLP2										
Maths-Sciences physiques	22%	25%	24%	20%	32%	24%	34%	25%	83%	37%
Biotechnologie	63%	30%	40%	25%	11%	9%	8%	6%		
Génie électrique (<i>option Électrotechnique</i>)			57%	42%	67%	29%	58%	58%		
Communication administrative	0%	14%	0%	13%	0%	11%	0%	22%	0%	38%
Comptabilité - Bureau	0%	18%	33%	11%	0%	18%	28%	27%	17%	40%
Vente	25%	22%	21%	29%	19%	28%	20%	22%	42%	35%
Total CAPLP2	22%	25%	29%	22%	24%	25%	28%	27%	41%	39%

TOTAL GÉNÉRAL	21%	21%	20%	21%	20%	20%	23%	22%	26%	27%
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : MJENR/DES

(1) On constate de petites différences dans les tableaux, issus de sources différentes, des pages 61 et 62 à 64

Les résultats aux concours externes des étudiants de 1^{ère} année

1 - 2000-2001 (session 2001)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	53	1 721	516	13	53	21	1	3,1%	4,1%	7,7%
Lettres classiques	335	844	429	18	335	179	7	39,7%	41,7%	38,9%
Lettres modernes	1 160	5 520	2 984	130	1 161	819	26	21,0%	27,4%	20,0%
Sciences économiques et sociales	55	839	312	18	55	46	3	6,6%	14,7%	16,7%
Histoire-Géographie	865	7 265	4 028	215	865	629	16	11,9%	15,6%	7,4%
Allemand	175	1 051	667	29	175	126	2	16,7%	18,9%	6,9%
Anglais	1 170	4 914	2 714	110	1 170	858	39	23,8%	31,6%	35,5%
Espagnol	725	3 349	1 888	129	725	509	44	21,6%	27,0%	34,1%
Italien	54	648	331	18	54	35	0	8,3%	10,6%	0,0%
Catalan	3	13	10	9	3	2	3	23,1%	20,0%	33,3%
Occitan, langue d'Oc	17	55	29	11	17	11	4	30,9%	37,9%	36,4%
Mathématiques	990	6 213	2 353	132	1 000	600	20	16,1%	25,5%	15,2%
Physique et Chimie	680	3 369	1 370	44	680	472	18	20,2%	34,5%	40,9%
Physique et Électricité appliquée	70	308	94	15	70	42	6	22,7%	44,7%	40,0%
Sciences de la vie et de la terre	725	3 942	1 120	86	725	526	40	18,4%	47,0%	46,5%
Éducation musicale et Chant choral	260	608	474	23	260	229	11	42,8%	48,3%	47,8%
Documentation	178	1 981	687	40	178	136	4	9,0%	19,8%	10,0%
CAPEPS	1 155	7 280	3 848	192	1 155	847	53	15,9%	22,0%	27,6%
Conseiller Principal d'Éducation	500	8 927	1 130	69	500	247	9	5,6%	21,9%	13,0%
CAPET										
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	60	276	89	6	60	38	3	21,7%	42,7%	50,0%
Technologie	250	634	401	12	250	220	11	39,4%	54,9%	91,7%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	60	510	165	17	60	37	3	11,8%	22,4%	17,6%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	90	836	237	16	90	65	3	10,8%	27,4%	18,8%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	65	649	175	17	65	38	4	10,0%	21,7%	23,5%
CAPLP2										
Mathématiques-Sciences physiques	390	2 489	379	31	390	139	5	15,7%	36,7%	16,1%
Lettres/Histoire	372	3 411	576	0	372	161	0			
Lettres/Anglais	303	2 285	158	0	303	50	0			
Lettres/Espagnol	40	830	6	0	40	2	0			
Communication administrative	80	736	66	12	80	55	1	10,9%	83,3%	8,3%
Comptabilité et bureautique	125	812	83	16	125	33	1	15,4%	39,8%	6,3%
Vente	130	956	140	15	130	49	7	13,6%	35,0%	46,7%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Source : MJENR (DPD) - IUFM de Montpellier

Les résultats aux concours externes des étudiants de 1^{ère} année

2 - 1999-2000 (session 2000)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	50	1 865	600	17	50	17	0	2,7%	2,8%	0,0%
Lettres classiques	320	764	400	18	321	189	7	42,0%	47,3%	38,9%
Lettres modernes	1 030	6 098	3 604	173	1 030	755	29	16,9%	20,9%	16,8%
Sciences économiques et sociales	50	821	348	26	50	38	2	6,1%	10,9%	7,7%
Histoire-Géographie	775	8 221	4 754	166	775	552	11	9,4%	11,6%	6,6%
Allemand	175	1 206	753	35	173	117	4	14,3%	15,5%	11,4%
Anglais	1 050	5 431	3 328	145	1 051	841	41	19,4%	25,3%	28,3%
Espagnol	650	3 420	1 953	143	650	474	30	19,0%	24,3%	21,0%
Italien	50	611	299	20	50	38	2	8,2%	12,7%	10,0%
Catalan	2	11	4	4	2	1	1	18,2%	25,0%	25,0%
Occitan, langue d'Oc	15	57	31	12	15	8	2	26,3%	25,8%	16,7%
Mathématiques	890	6 720	2 909	121	890	570	23	13,2%	19,6%	19,0%
Physique et Chimie	620	3 690	1 585	56	620	460	17	16,8%	29,0%	30,4%
Physique et Électricité appliquée	65	401	140	10	65	51	3	16,2%	36,4%	30,0%
Sciences de la vie et de la terre	650	3 936	1 246	85	650	445	29	16,5%	35,7%	34,1%
Éducation musicale et Chant choral	230	586	462	23	230	204	13	39,2%	44,2%	56,5%
Documentation	160	1 591	703	26	160	126	4	10,1%	17,9%	15,4%
CAPEPS	1 050	6 485	3 877	204	1 050	850	46	16,2%	21,9%	22,5%
Conseiller Principal d'Éducation	470	8 884	1 157	56	470	226	5	5,3%	19,5%	8,9%
CAPET										
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	55	278	126	14	55	45	3	19,8%	35,7%	21,4%
Technologie	240	640	423	24	240	217	16	37,5%	51,3%	66,7%
Biotechnologie <i>Option biochimie, génie biologique</i>	40	403	127	16	40	28	2		22,0%	12,5%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	60	501	191	9	57	40	1	11,4%	20,9%	11,1%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	75	896	306	31	75	54	2	8,4%	17,6%	6,5%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	60	670	215	16	60	36	4	9,0%	16,7%	25,0%
CAPLP2										
Mathématiques-Sciences physiques	325	2 980	492	64	325	125	15	10,9%	25,4%	23,4%
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	90	293	53	12	90	31	7	30,7%	58,5%	58,3%
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	2	184	32	16	3	3	1	1,6%	9,4%	6,3%
Communication administrative	75	639	79	15	56	17	0	8,8%	21,5%	0,0%
Comptabilité et bureautique	120	877	112	34	109	30	8	12,4%	26,8%	23,5%
Vente	110	913	182	21	110	40	3	12,0%	22,0%	14,3%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Source : MJENR (DPD) - IUFM de Montpellier

Les résultats aux concours externes des étudiants de 1^{ère} année

3 - 1998-1999 (session 1999)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **	France nat. *	France IUFM **	Montpellier **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	60	2 453	843	25	60	26	0	2,4%	3,1%	0,0%
Lettres classiques	370	701	342	11	370	202	7	52,8%	59,1%	63,6%
Lettres modernes	1 150	6 844	3 252	203	1 150	704	36	16,8%	21,6%	17,7%
Sciences économiques et sociales	60	1 025	353	24	60	38	0	5,9%	10,8%	0,0%
Histoire-Géographie	845	8 972	4 793	175	845	546	17	9,4%	11,4%	9,7%
Allemand	240	1 355	750	37	216	162	6	15,9%	21,6%	16,2%
Anglais	1 270	6 030	3 271	143	1 067	682	36	17,7%	20,8%	25,2%
Espagnol	560	4 148	1 737	103	560	363	26	13,5%	20,9%	25,2%
Italien	42	633	282	22	42	28	1	6,6%	9,9%	4,5%
Catalan	2	16	5	5	2	1	1	12,5%	20,0%	20,0%
Occitan, langue d'oc	14	70	25	10	14	5	2	20,0%	20,0%	20,0%
Mathématiques	945	7 523	3 216	139	945	475	20	12,6%	14,8%	14,4%
Physique et Chimie	600	4 416	1 980	64	600	428	18	13,6%	21,6%	28,1%
Physique et Électricité appliquée	85	510	215	18	85	57	9	16,7%	26,5%	50,0%
Sciences de la vie et de la terre	560	3 940	1 109	82	560	368	18	14,2%	33,2%	22,0%
Éducation musicale et Chant choral	287	69	426	19	287	227	14	415,9%	53,3%	73,7%
Documentation	120	1 727	721	25	120	92	3	6,9%	12,8%	12,0%
CAPEPS	1 050	5 515	2 895	224	1 050	725	39	19,0%	25,0%	17,4%
Conseiller Principal d'Éducation	450	9 238	1 244	60	450	202	8	4,9%	16,2%	13,3%
CAPET										
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	75	320	173	12	75	60	4	23,4%	34,7%	33,3%
Technologie	350	768	471	18	350	287	11	45,6%	60,9%	61,1%
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	40	472	146	15	40	21	3		14,4%	20,0%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	52	548	218	18	52	35	4	9,5%	16,1%	22,2%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	86	1 141	409	28	86	53	3	7,5%	13,0%	10,7%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	58	724	273	19	58	36	3	8,0%	13,2%	15,8%
CAPLP2										
Mathématiques-Sciences physiques	365	3 466	1 557	47	365	247	12	10,5%	15,9%	25,5%
Lettres / Histoire*	350	3 713	1 110	29	350	170	3	9,4%	15,3%	10,3%
Anglais / Lettres*	290	2 811	784	36	290	133	7	10,3%	17,0%	19,4%
Allemand / Lettres*	20	287	101	8	20	9	0	7,0%	8,9%	0,0%
Espagnol / Lettres*	28	847	199	28	28	10	2	3,3%	5,0%	7,1%
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	75	362	184	12	75	47	6	20,7%	25,5%	50,0%
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	5	239	77	12	5	4	2	2,1%	5,2%	16,7%
Communication administrative	55	677	229	15	55	37	4	8,1%	16,2%	26,7%
Comptabilité et bureautique	100	1 079	361	17	100	63	4	9,3%	17,5%	23,5%
Vente	155	935	159	24	155	45	6	16,6%	28,3%	25,0%

* Non ouvert. Étudiants inscrits dans une autre discipline

Source : MJENR (DPD2) - IUFM de Montpellier

Les résultats des différentes filières

Des résultats satisfaisants dans les disciplines scientifiques et techniques, en anglais, en espagnol et en éducation musicale. Sur l'ensemble de la période considérée, entre 1999 et 2001, les CAPES de Physique-Chimie, de Physique et Électricité appliquée, de Sciences de la vie et de la terre, le CAPET de Technologie, celui de Génie électrique et le CAPLP2 correspondant, le CAPLP2 Comptabilité et Bureautique affichent des pourcentages d'admis souvent supérieurs à 30% des présents. On retiendra les excellents résultats du CAPET de Technologie où les pourcentages d'admis dépassent les 60% des présents (pour des promotions de 20 à 25 étudiants). Ces résultats peuvent être mis en relation avec les exigences des critères d'admission en sciences de la vie et de la terre et en physique-chimie. Il semble aussi que, dans ces disciplines, les rapports entre l'IUFM et l'université évoluent vers la notion d'équipe de préparation au concours. Par ailleurs, l'anglais et l'espagnol enregistrent de bons résultats, ainsi que la filière d'éducation musicale. Dans la plupart de ces disciplines, les taux de réussite sont supérieurs aux moyennes nationales.

Les résultats du CAPEPS, qui se sont effrités entre 1997 et 1999, suivent une courbe ascendante depuis lors. Ces résultats, qui confortent la procédure d'admission (test écrit et dossier), sont aussi le fruit de l'amélioration des conditions de formation, en particulier de la stabilisation d'une équipe pédagogique.

On peut faire le même constat pour la filière des Sciences de la vie et de la terre, dont les taux connaissent une augmentation très significative et continue depuis 1998 ; il en est de même pour la filière Économie-Gestion dans les options Économie et gestion administrative et Économie et gestion commerciale ; les résultats de l'option Économie et gestion comptable sont plus irréguliers. En revanche, on observe une érosion du taux de réussite en lettres classiques (de 76 % en 1997 à 37 % en 2001).

Des filières en difficulté. Même si la session 2001 fait apparaître une embellie, le CAPES de Lettres modernes et, plus nettement encore, celui d'Histoire-Géographie ont enregistré entre 1997 et 2000 des pourcentages d'admission médiocres ; cette situation devrait préoccuper les responsables de l'établissement dans la mesure où ces deux filières accueillent un nombre très élevé d'étudiants (30% des effectifs de la totalité des CAPES en 2001-2002). Il s'agit de deux préparations peu rentables eu égard aux moyens nécessaires à l'encadrement des formations.

Les résultats au concours de recrutement des CPE sont erratiques, mais presque toujours inférieurs aux moyennes nationales. Il faudrait, pour ce concours, s'interroger, d'une part, sur la nature du test d'admission, et, d'autre part, sur l'effectif de la promotion accueillie.

Le CAPES d'Allemand, comme la filière Documentation ou encore le CAPES de Sciences économiques et sociales, enregistrent également des résultats faibles.

Officiellement supprimés de la carte des formations entre 1995 et 2000, les CAPLP2 Lettres-Histoire, Anglais-Lettres, Espagnol-Lettres se sont maintenus officieusement grâce à un embryon de formation, mais les résultats sont très faibles. Une évaluation lucide de la formation et des résultats s'impose ; dans la mesure où ces préparations figurent maintenant à la carte des formations, il est anormal qu'elles ne bénéficient pas d'un volume horaire comparable aux autres filières.

Les langues régionales sont un autre secteur caractérisé à la fois par la faiblesse des effectifs et celle des résultats. Le CAPES de Catalan, préparé à Perpignan, a rassemblé entre 2 et 10 présents au concours selon les années pour 1 à 2 admis par an. La population du CAPES d'Occitan-Langue d'Oc, localisé à Montpellier, est stable depuis la rentrée 1998 (12 ou 13 étudiants). Les résultats sont également faibles : entre 2 et 3 admis par an. La préparation a été renforcée. Toutefois, il convient de faire la remarque suivante : pour les langues régionales, comme pour toutes les langues de moindre diffusion, le nombre de candidats libres présents est toujours supérieur à celui des candidats issus des IUFM et le pourcentage d'étudiants des IUFM admis est inférieur au pourcentage moyen sur l'ensemble des CAPES.

Résultats aux concours et évolution de la carte des formations

Les responsables de l'IUFM s'interrogent sur l'opportunité de maintenir une préparation au CAPES de Philosophie, filière qui ne compte que 2 admis entre 1997 et 2001. L'infime augmentation du nombre de postes à la session 2002 n'incite guère à l'optimisme, mais l'Université Montpellier III s'oppose à toute hypothèse de fermeture. La question du maintien de la préparation du CAPES d'Italien peut se poser dans les mêmes termes (3 admis entre 1997 et 2001). Les deux cas de figure ne sont pourtant pas les mêmes : le nombre de postes en italien n'a jamais été élevé ; l'augmentation pour 2002 y est relativement plus importante qu'en philosophie et, par sa situation méridionale, l'IUFM peut sembler avoir vocation à maintenir cette filière. La solution passe, de toute évidence et en premier lieu, par un dialogue avec l'université ; le maintien de ces filières ne peut qu'être subordonné à une amélioration des résultats. Quels aménagements apporter à la préparation des CAPES et, en amont de cette année de préparation, quels infléchissements apporter aux enseignements du cursus universitaire pour que les étudiants sortent de la licence mieux armés pour les épreuves du concours ? Si la fermeture de ces préparations était décidée, une solution régionale devrait être recherchée au sein du Pôle Sud-Est.

Cette question du dialogue avec l'université ne concerne bien sûr pas seulement les filières en grande difficulté : elle se pose pour toutes les filières dont les résultats sont moyens ou médiocres. À un moment où le métier connaît une "crise des vocations" et alors que les besoins vont croître, une collaboration étroite est indispensable pour apporter une meilleure information aux étudiants et mettre en place des enseignements de pré-professionnalisation orientés vers le professorat du second degré.

4 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PLC1

L'organisation de la formation des PLC1 de l'IUFM de Montpellier repose sur un schéma habituel de répartition des tâches entre IUFM et universités (la préparation de l'épreuve sur dossier pour l'un, la préparation aux épreuves théoriques pour les autres), dans le cadre d'un fonctionnement consensuel. La coordination avec les universités est particulièrement exemplaire dans le cas des filières à flux gérés (pour l'essentiel, les disciplines scientifiques et les STAPS). Néanmoins, il convient de formuler les observations suivantes :

- la dimension professionnelle de la première année, notamment l'importance de la formation générale, est insuffisamment affirmée. Il conviendra, d'une part, de mieux préparer et exploiter les stages de sensibilisation et de pratique accompagnée, d'autre part, de conférer à la formation générale la place qui lui revient dans le dispositif de formation : cela en élargissant le champ des enseignements obligatoires, qui ne doivent pas se limiter à l'acquisition de compétences techniques mais prendre en compte l'apport des sciences sociales et humaines, et en donnant un rôle accru aux formateurs disciplinaires dans la préparation à l'épreuve sur dossier.

- les résultats aux concours sont très préoccupants dans certaines filières, ce qui nécessitera une analyse et une réflexion menées en concertation avec l'université concernée : c'est le cas pour les lettres modernes, l'histoire, les CAPLP2 littéraires et les langues régionales. Le problème du maintien des CAPES d'Italien et de Philosophie, filières à effectifs très réduits et à très faibles taux de succès, continue à se poser. Enfin, la médiocrité des performances au concours de CPE doit inciter l'IUFM à reconsidérer les critères d'admission dans la filière.

IV - LA FORMATION DU SECOND DEGRÉ EN DEUXIÈME ANNÉE

1 - L'OFFRE DE FORMATION, LES STRUCTURES ET LE PUBLIC

Représentant une trentaine de disciplines, 701 stagiaires PLC2 sont répartis en une quarantaine de groupes entre trois des cinq sites de l'académie, de façon assez diverse, puisque Montpellier en accueille environ 60 % et que le reste se partage très inégalement entre Perpignan et Nîmes. Il ne semble pas que l'IUFM ait une politique définie de développement ou de spécialisation des sites : les implantations se font en fonction de la disponibilité des locaux, de la proximité des formateurs ou du nombre de stagiaires, s'il s'agit de dédoublements.

Depuis sa création en 1991, l'IUFM a ouvert des préparations à 4 CAPES, 4 CAPLP2, 3 CAPET et au CAPPE, et, malgré quelques ajustements portant sur des formations à faibles effectifs, l'offre globale de formation du second degré a progressé. Le nombre de PLC2 n'a toutefois pas suivi cette progression, se tassant ou stagnant entre 1996 et 2001, en particulier dans les disciplines scientifiques. Depuis 2001, on observe une nette augmentation du contingent des PLC2, (+23% par rapport à la rentrée 2000) après l'intégration de stagiaires recrutés sur liste complémentaire en novembre. Pour la rentrée 2002, on s'attendait encore à une croissance importante, de l'ordre de 15 à 20%. Cette brusque augmentation, outre les perturbations causées dans la formation par l'arrivée tardive de stagiaires, constituait une source de préoccupations pour l'IUFM, qui doit faire face à un accroissement des tâches et trouver les moyens d'y pourvoir.

Effectifs PLC2 2000-2001

SITES	CAPES*	CAPEPS	CPE	CAPET*	PLP2	Total
Montpellier	240	20	-	18	60	338
Nîmes	54	14	24	7	-	99
Perpignan	106	-	-	15	-	121
TOTAL	400 (dont 36 agrégés)	34	24	40 (dont 5 agrégés)	60	558 (dont 41 agrégés)

Effectifs PLC2 2001-2002

SITES	CAPES*	CAPEPS	CPE	CAPET*	PLP2	Total
Montpellier	285	27	-	22	84	418
Nîmes	81	20	32	5	-	138
Perpignan	105	16	-	16	8	145
TOTAL	471	63	32	43	92	701
Augmentation 2001-2002	+71	+17	+8	+3	+32	+132 (+23%)

Source : IUFM de Montpellier

La formation des PLC2 fonctionne essentiellement par discipline et par site, reposant sur le directeur de site et les coordonnateurs de la discipline et des groupes. Ces derniers ont une réelle autonomie, voulue par l'IUFM, pour fixer le contenu des formations, choisir les intervenants et les méthodes de travail, établir le calendrier. Le responsable de la formation des PLC2 veille cependant à la conformité des programmes de chaque groupe avec les objectifs et les modalités officiels ; il travaille en étroite collaboration avec le directeur adjoint chargé des PLC1.

Les PLC2 forment un public hétérogène en raison de la diversité de leurs origines (disciplines, concours passés, cursus universitaire antérieur, éventuelle expérience professionnelle) et de la variété des modalités et des lieux de stage. Tous n'ont pas suivi une première année d'IUFM, certains l'ont suivie dans une autre académie, ce qui est source de décalage dans le niveau de professionnalisation : la nécessité de prendre en compte cette diversité justifie l'autonomie dont dispose chaque groupe pour adapter la formation à son public. Cette hétérogénéité est le plus souvent ressentie comme une source de difficultés pour les formateurs, qui constitueraient volontiers des groupes de stagiaires en fonction du type d'établissement d'accueil ; certains jugent cependant l'hétérogénéité enrichissante. On peut citer le cas du CAPET de Technologie, dont les stagiaires ont des formations universitaires très variées, et qui accueille des cadres en reconversion : l'expérience de ces derniers et la diversité des parcours sont utilisées avec profit par les formateurs.

La gestion administrative des PLC2, assurée au niveau central et relayée éventuellement par les sites, est rigoureuse. En collaboration avec les formateurs, ce service participe également à la prise en charge des stagiaires en difficulté, ce qui permet de régler plus facilement certains problèmes, en faisant éventuellement intervenir soit l'Inspection, soit les services administratifs du rectorat. En particulier, les stagiaires ajournés, qui recommencent leur stage, sont attentivement suivis.

2 - LA FORMATION DISCIPLINAIRE ET GÉNÉRALE

La mise en œuvre du plan de formation, suivie par les directeurs adjoints et les responsables de filière, est régulièrement évaluée dans le cadre de réunions de régulation ou de bilan, inscrites au calendrier et réunissant stagiaires et formateurs. Des réunions de coordination concourent également à l'ajustement de chaque formation.

Les plans de formation successifs ont découpé la formation théorique en trois domaines nettement séparés : formation didactique à caractère disciplinaire, formation générale et modules complémentaires optionnels ou facultatifs. L'intégration des évolutions des métiers de l'enseignement dans la formation et l'ajustement des contenus aux attentes de l'institution et des stagiaires ont constitué deux des préoccupations majeures des plans de formation : ceci s'est traduit notamment à travers la personnalisation des parcours de formation, le développement des TICE, la transformation de la formation générale et, dans une moindre mesure, le développement de la dimension universitaire. Cette évolution va dans le sens d'une professionnalisation accrue, objectif prioritaire affiché par l'IUFM, mais la séparation entre formation disciplinaire et formation générale demeure trop marquée, ce qui nuit à la cohérence de la formation.

La formation disciplinaire

L'organisation de la formation disciplinaire est assurée dans chaque discipline par un coordonnateur académique, qui met en place le contenu didactique et le calendrier de formation, et un coordonnateur par site, qui organise les visites, le suivi du mémoire et le travail des formateurs associés. Le programme de la formation est préparé par l'ensemble des formateurs. Sous la responsabilité du coordonnateur académique, tous les coordonnateurs et tous les formateurs d'une même discipline définissent un plan de formation, des contenus et des intitulés communs. Il existe aussi des réunions de régulation pour faire le point et proposer des ajustements ou des changements dans les contenus et les modalités de formation pour l'année suivante.

Lorsqu'il existe plusieurs groupes de formation disciplinaire, les stagiaires sont rattachés à l'un des trois sites de formation en fonction de leur lieu d'affectation en stage, sans autre critère que la géographie et l'équilibre numérique des groupes ; en outre, ils peuvent être regroupés par type d'établissement d'exercice, ou par discipline pour des journées de formation commune. Il résulte de cette multiplication des modes de formation et des formes de regroupement une extrême dispersion des lieux de formation et une abondance de déplacements qui renforcent la perception d'une formation morcelée, voire émietlée, ce qui ne favorise ni le sentiment d'appartenance à l'IUFM, ni la constitution d'équipes.

La didactique est essentiellement centrée sur l'analyse des pratiques sous forme d'ateliers, ce qui permet la mise en relation entre la théorie et l'expérience du terrain. Pour adapter la formation aux demandes des stagiaires et prendre en compte la progression du groupe, les formateurs se réunissent fréquemment et sont amenés à modifier le programme prévu en début d'année. Cette nécessaire régulation provoque des réactions contradictoires chez les stagiaires qui souhaitent voir pris en compte leurs attentes et leurs besoins, mais aussi pouvoir s'appuyer sur un programme clairement défini à l'avance. Peut-être une implication plus réelle des stagiaires dans l'élaboration de la formation permettrait-elle de résoudre cette contradiction. Malgré les objectifs retenus par le contrat de développement, le travail en équipe n'a guère de place dans la formation disciplinaire et le travail interdisciplinaire encore moins : il serait pourtant tout à fait souhaitable de les pratiquer. Ce fonctionnement pourrait également contribuer à développer l'autonomie du stagiaire dans sa formation, ce qui ne fait pas suffisamment partie des objectifs des formateurs.

Pour améliorer la professionnalisation - l'un des principaux objectifs affichés par le plan de formation -, l'IUFM a mis en place un parcours personnalisé de formation. Depuis 1999, la formation disciplinaire est scindée en deux parties : 90% en est commune à tous les stagiaires et 10 % spécifique à chacun d'entre eux ; ce volant est cogéré par le stagiaire et un tuteur de parcours personnalisé, désigné par l'IUFM et responsable d'un groupe de 8 à 10 stagiaires environ. Cette notion de parcours personnalisé n'est pas évidente pour les stagiaires, qui ont tendance à se cantonner dans une approche strictement disciplinaire : ils perçoivent mal le lien avec le reste de la formation et avec les finalités de la professionnalisation, ceci d'autant plus qu'aucune relation n'est établie avec la formation générale, ce qui serait

évidemment nécessaire. Ainsi, l'enseignement en milieu difficile peut être abordé dans le parcours personnalisé du stagiaire. En mathématiques, cette formation a été généralisée : tous les stagiaires sont systématiquement envoyés dans un établissement difficile, pour observation et réflexion, dont une fois dans une autre discipline que les mathématiques. Ce début d'intégration de la formation générale dans la formation disciplinaire mérite d'être développé et généralisé.

La formation générale

La formation générale est organisée par bassin de formation ; cette structure, propre à l'IUFM et qui ne coïncide pas avec celle des bassins académiques, permet un regroupement géographique de proximité. Dans chaque bassin fonctionne un groupe interdisciplinaire de 20 à 25 stagiaires, accueilli dans un établissement scolaire d'appui. En 2001-2002, une trentaine de groupes fonctionnaient ainsi. L'IUFM a cherché à constituer un panel d'établissements équilibré, mais on ne compte que deux lycées professionnels pour onze lycées polyvalents et dix-sept collèges (dont trois en ZEP). Chaque groupe est sous la responsabilité d'un formateur IUFM, assisté du chef d'établissement concerné.

Le volume horaire imparti actuellement à la formation générale est de 89 heures, dont 20 heures d'ATI (Aide au travail et à l'insertion de l'élève), et la formation est organisée en modules. Les responsables de site se réunissent trois fois dans l'année pour définir les contenus de la formation. Chaque site, et même chaque groupe, semble disposer ensuite d'une large autonomie dans les modalités d'organisation des modules : il s'agit généralement de trois modules thématiques, de 15 heures chacun (éducation prioritaire, apprentissage et analyse des pratiques, gestion des conflits et autorité) et d'un module "Système éducatif" de 12 heures.

L'ATI est une innovation mise en place en 1995 dans le cadre du second plan de formation. C'est un module d'une durée de 20 heures, au cours duquel chaque stagiaire est invité à organiser lui-même une action éducative ou à s'intégrer à une activité de l'établissement, différente des formes traditionnelles d'enseignement. Le but est de faire découvrir et acquérir au stagiaire les compétences requises pour aider des élèves dans leur parcours scolaire ou leur insertion dans l'établissement et la société. Un formateur de formation générale est spécialement chargé de suivre ce travail. L'évaluation est faite sous forme d'un compte rendu, écrit ou audiovisuel, présenté devant le groupe. Dans le cadre de la validation, l'évaluation de la formation générale prend en compte l'assiduité du stagiaire, son implication dans les séances et les contenus de l'ATI.

Les formateurs de formation générale sont des enseignants de l'IUFM, des enseignants du terrain (conseillers ou formateurs associés), des chefs d'établissement et, très souvent, des intervenants extérieurs. Dans la plupart des cas, les formateurs IUFM qui interviennent en formation générale le font aussi en formation disciplinaire. Le fonctionnement en binôme - formateur IUFM et chef d'établissement - permet un regard croisé et la prise de recul nécessaire. Il faut cependant souligner qu'il est très difficile de réunir les formateurs de formation générale, majoritairement des enseignants associés, pour discuter de la cohérence, des objectifs ou du contenu de la formation ; il en résulte une formation disparate, sans concertation suffisante dans l'élaboration du projet, et on constate d'importantes différences de fonctionnement entre les groupes, situation dont se plaignent les stagiaires.

L'organisation de la formation générale pour les stagiaires de CAPET et CAPLP est compliquée par l'obligation du stage en entreprise. Ces derniers se sentent oubliés ou négligés ; en outre, on ne compte que deux lycées professionnels comme établissements d'appui, et les PLP2 estiment que l'enseignement technique est totalement méconnu.

Des projets sont en cours : à Nîmes, on cherche à rendre les stagiaires davantage "acteurs" de leur formation en consacrant une grande partie de l'horaire à un travail personnalisé sur le terrain, suivi par les formateurs. À Perpignan, une équipe composée d'un chercheur, d'un formateur associé et d'un chef d'établissement travaillant avec un groupe de formateurs, devrait élaborer les contenus à partir des besoins du groupe.

Les formateurs prennent conscience de ce qu'il faudrait réviser le fonctionnement de la formation générale, pour la considérer non comme une formation isolée, mais comme un des éléments de la professionnalisation, au

même titre que le stage ou l'analyse de pratiques. Ils sont conscients aussi de la nécessité de la recentrer sur l'élève, la classe et l'établissement. Mais cette transformation ne peut être le fait d'une équipe, si novatrice et convaincante soit-elle ; il faut qu'elle soit institutionnalisée, c'est-à-dire que l'équipe de direction se la réapproprie.

Les TICE et les modules complémentaires

Le développement des TICE fait partie des priorités définies dans le contrat de développement 1999-2002 de l'IUFM ; l'objectif est de les intégrer à la formation, et non d'en faire une matière supplémentaire d'enseignement. La formation à ces techniques est obligatoire pour tous les PLC2, à raison de 21 heures. Elle est assurée dans la formation générale, où les stagiaires doivent choisir 9 heures de modules transversaux, et dans la formation disciplinaire, pour intégrer l'utilisation de logiciels ou de l'audiovisuel dans l'enseignement, avec un volume horaire variable selon la spécificité de chaque discipline (12 heures en principe). Les responsables de département sont chargés de mettre en œuvre cette intégration. Pour concrétiser cette ambition, l'IUFM a fait un effort réel d'acquisition de matériels, et de formation de techniciens et de formateurs.

Des modules complémentaires, optionnels ou facultatifs, de 12 heures complètent la formation disciplinaire et la formation générale. En principe, chaque stagiaire en choisit obligatoirement un en début d'année et peut en suivre un autre à titre facultatif. En fait, la formation aux TICE a tendance à être considérée comme le module obligatoire, les autres devenant facultatifs.

Les stagiaires trouvent par ailleurs à l'IUFM des ressources diverses, qu'ils peuvent utiliser pour leur travail personnel, notamment leur mémoire professionnel, et une aide à l'utilisation de ces ressources, en particulier la recherche documentaire, y compris sur le Web. On peut toutefois regretter que l'utilisation des ressources documentaires ne fasse pas partie, au même titre que les TICE, de la formation obligatoire des PLC (ni de celle des PE), et ne soit proposée que dans quelques disciplines de façon très insuffisante et aléatoire.

Les stages

C'est dans le cadre de l'enseignement disciplinaire que se font la préparation des stages et leur exploitation éventuelle ; un volume de 18 heures est prévu pour l'encadrement du mémoire et la préparation des stages, dont environ la moitié est consacrée aux stages.

Le stage en responsabilité. La responsabilité de l'affectation des stagiaires appartient au recteur, qui décide de l'implantation des supports et prononce les nominations. Ce sont les inspecteurs (IPR et IEN-ET) qui sont chargés de proposer une liste d'établissements susceptibles de recevoir des stagiaires, en conciliant au mieux la gestion des moyens d'enseignement - prioritaire pour le rectorat - et les impératifs de la formation. Les critères retenus par les inspecteurs pour proposer un établissement sont : la présence d'un tuteur (d'un conseiller pédagogique pour le stage en responsabilité), les possibilités d'accès au centre de formation, la fidélisation des établissements, l'équilibre des effectifs entre les trois centres de formation (Montpellier, Nîmes et Perpignan). L'IUFM partage tout à fait ces principes et la plupart des inspecteurs travaillent en concertation avec les responsables de département, mais ils sont seuls responsables de leurs choix. Après avoir dressé une liste d'établissements, le rectorat consulte la direction de l'IUFM sur ses préférences.

Les besoins du rectorat et ceux de l'IUFM ne sont pas forcément convergents. L'IUFM préfère que les stagiaires ne soient pas affectés en Lozère, en raison des problèmes de déplacement, ce qui n'est pas toujours possible : on a pu trouver, par exemple, en Lozère, un stagiaire d'occitan dont le tuteur est à Nîmes ! L'IUFM souhaite également que les affectations ne soient pas trop éloignées d'un des centres de formation ; il subsiste cependant chaque année un certain nombre d'affectations difficiles, surtout dans les disciplines à faible effectif, pour lesquelles l'éventail d'établissements est restreint. Enfin, l'IUFM tient à ce que le tuteur exerce dans le même établissement que le stagiaire, ce qui n'est pas toujours le cas pour les documentalistes et pour les CPE, lorsque les affectations concernent de très petites villes.

L'IUFM et les inspecteurs informent conjointement les chefs d'établissement pour rappeler le temps de service dû par les stagiaires, préciser les jours de la semaine réservés à la formation théorique et donner des conseils sur les classes à confier aux stagiaires. Ces conseils sont en général respectés.

Les chefs d'établissement estiment que, malgré leur emploi du temps très chargé, les stagiaires s'impliquent assez volontiers dans l'établissement, en dehors de leurs obligations statutaires, et participent aux activités du projet d'établissement, ou aux activités socio-éducatives (clubs, journal d'établissement), que ce soit dans la perspective du mémoire ou pour l'ATI, ou dans le cadre de leur parcours personnalisé. Quelques-uns viennent parfois assister à une réunion du Conseil d'administration, comme on le leur recommande en formation générale.

L'encadrement des stagiaires est assuré, tout au long de l'année de stage, par les tuteurs ; en cas de difficulté dans la gestion de la classe, le chef d'établissement peut intervenir, et une visite-conseil de l'inspecteur peut également être sollicitée par les formateurs. Le suivi et l'évaluation du stage sont assurés par le responsable du groupe de formation disciplinaire, qui organise au minimum deux visites, effectuées par des formateurs, si possible différents. Pour les PLP2, deux visites dans chaque "valence" sont possibles.

Bien que les formateurs insistent sur le caractère purement formateur des visites, le stagiaire les perçoit le plus souvent comme une inspection. Pour y remédier, quelques disciplines privilégient les visites formatives, qui conduisent à un vrai travail d'analyse de pratiques en situation.

Le stage de pratique accompagnée. La durée du stage de pratique accompagnée, obligatoire pour tous les stagiaires, est de 40 heures, sauf pour les CPE, qui sont tenus d'effectuer 80 heures. Ce stage est organisé sous la forme de séances hebdomadaires de 3 à 4 heures réparties sur environ 8 semaines. Le principal inconvénient de ce type de stage est le manque de continuité des séquences d'enseignement auxquelles participe le stagiaire. Une tentative a été faite pour regrouper ce stage sur deux ou trois semaines en janvier, en supprimant les séances de formation disciplinaire à ce moment-là, mais les contraintes ainsi créées ont amené à renoncer à cette expérience.

Les stagiaires, et en particulier les documentalistes, peuvent formuler des vœux pour l'établissement où ils feront leur stage de pratique accompagnée en fonction de centres d'intérêt bien précis ou d'actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre, éventuellement dans le cadre du parcours personnalisé de formation. Leurs vœux sont communiqués aux inspecteurs (IPR ou IEN-ET), qui essaient d'en tenir compte et de trouver un conseiller pédagogique. Ce sont les inspecteurs qui établissent la liste des établissements et des conseillers, souvent en concertation avec les coordinateurs, et qui la communiquent ensuite au responsable du groupe, lequel affecte les stagiaires dont il a la charge.

Le stagiaire organise lui-même l'utilisation de ses 40 heures, en accord avec son conseiller pédagogique. Cette souplesse permet de régler plus facilement les problèmes d'emploi du temps et de déplacement. La seule exigence est qu'il prenne en charge quelques séquences d'enseignement. Le stage de pratique accompagnée, comme le stage en responsabilité, est préparé en formation disciplinaire ; il est évalué par le conseiller pédagogique, qui fait un rapport de stage pris en compte pour la validation.

On regrettera que ce stage, greffé sur la formation, soit sans lien avec le reste.

Le stage en entreprise. Un stage en entreprise est prévu par le plan de formation pour les CAPET, les CAPLP2 d'enseignement professionnel et les CPE. En revanche, contrairement à ce qui se passe ailleurs, les documentalistes n'y sont pas assujettis faute de temps et de terrains de stage. La durée du stage en entreprise est de 100 heures pour les CPE ; un volume de 120 à 160 heures est prévu pour l'enseignement technique. Les stagiaires cherchent eux-mêmes leur entreprise. Ils font un rapport de stage succinct, qui est évalué avec les modules de formation disciplinaire pour la validation de fin d'année. Il serait souhaitable que l'IUFM donne une place plus importante à cette composante de la formation dans l'organisation de la formation et dans l'évaluation.

3 - LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Lieu de convergence entre la formation disciplinaire, le terrain, la recherche et la documentation, le mémoire professionnel permet une première réflexion synthétique sur la didactique de la discipline et tient une place importante dans la professionnalisation. Le mémoire s'appuie obligatoirement sur une action effectivement menée par le stagiaire auprès d'un groupe d'élèves, à partir de laquelle il doit identifier une question ou un problème, l'analyser et proposer des pistes de réflexion ou d'action, en référence aux travaux concernant ce domaine. C'est une première expérience de recherche, qui veut éviter une réflexion théorique sans référence à la réalité.

Les mémoires n'ont ni thème, ni sujet imposé, excepté dans le cas des PLP2 de lettres/langues, qui doivent choisir un sujet concernant la langue vivante. La plupart des mémoires portent sur des sujets disciplinaires, mais quelques stagiaires - le plus souvent des CPE - choisissent un thème de formation générale. Le mémoire peut procéder du travail collectif d'une équipe de deux ou trois stagiaires, à condition que la rédaction et la soutenance en soient individuelles. Dans les faits, presque tous les mémoires sont individuels : il ne semble guère y avoir d'incitation, de la part des formateurs, à un travail d'équipe.

Les agrégés ne sont pas tenus de faire le mémoire, mais la situation varie beaucoup selon les disciplines. Ainsi, en lettres et en mathématiques, presque tous les agrégés le font, alors qu'en histoire-géographie ils ne sont que quelques-uns et ils n'en présentent pas la soutenance.

L'ensemble des mémoires est mis en ligne sur le Net (travail réalisé par le Service de documentation, avec l'aide du CRDP à l'origine). L'encadrement collectif du mémoire, comme celui des stages, est du ressort de la formation disciplinaire ; il est organisé par le coordonnateur du groupe. Un contingent de 18 heures est prévu à cet effet, dont la moitié environ est consacrée à la préparation et au suivi du mémoire, sous forme de demi-journées, réparties au cours de l'année, réunissant formateurs et stagiaires. Ces séances permettent de présenter et de clarifier les objectifs et la spécificité du travail, et de donner les conseils nécessaires de méthodologie et de rédaction.

Le suivi individuel est assuré par un directeur de mémoire (appelé aussi tuteur), désigné par le coordonnateur du groupe ; il est choisi parmi les formateurs associés qui interviennent en formation disciplinaire ou générale et qui exercent aussi dans un établissement secondaire, ou parmi les conseillers pédagogiques ; ces derniers sont fortement incités à assurer ce suivi, ce qui est un excellent moyen de les associer plus étroitement à la formation. Ils participent aux journées de préparation et de suivi, et sont invités aux séances de formation didactique. Dans certaines disciplines - les mathématiques, par exemple -, un formateur est désigné comme "personne ressource", mais le suivi individuel des mémoires est réservé aux enseignants du terrain.

Le mémoire professionnel donne lieu à une double évaluation statutaire en vue de la validation : celle du mémoire lui-même et celle de la soutenance. Dans un premier temps, ce travail est souvent considéré par les stagiaires comme un pensum, car c'est un exercice exigeant et nouveau pour certains d'entre eux, peu rompus à ce genre d'expérience dans leur formation antérieure. L'amélioration progressive de sa définition par les formateurs, qui ont mené une réflexion approfondie sur cette partie de la formation, a permis au mémoire d'être mieux accepté.

4 - LA VALIDATION

La validation de l'année de stage est de la responsabilité du directeur de l'IUFM, mais l'organisation incombe à un IPR de lettres qui travaille en concertation avec les services administratifs et les responsables de discipline. L'IPR juge que le système fonctionne bien, en conformité avec les textes officiels, mais qu'il subsiste chez les stagiaires des malentendus sur les termes : ainsi une prolongation de stage, obligatoire si l'année de formation a été incomplète (congés de maladie ou de maternité, par exemple), est souvent ressentie comme une sanction pour insuffisance de la formation.

L'IUFM met en place chaque année une commission de validation, qui transmet ses propositions de certification au jury académique. Cette commission éclate en sous-commissions disciplinaires, composées des inspecteurs, des coordonnateurs et de formateurs de didactique. Il est prévu aussi un formateur de formation générale. Les chefs d'établissement ne figurent ni dans la commission, ni dans les sous-commissions.

On distingue la didactique, le parcours personnalisé et la formation générale, avec une place particulière pour l'ATI. La soutenance du mémoire se fait devant un formateur et le tuteur du mémoire, parfois devant l'inspecteur. L'inconvénient est que le tuteur se fait souvent le défenseur, plus que l'examineur, du mémoire. Cette difficulté est ressentie par beaucoup de formateurs, qui doivent porter pour la validation des modules ou des stages un jugement normatif sur un travail qu'ils ont accompagné et encouragé pendant la formation.

Si l'on examine les résultats de la validation et de la titularisation, on constate que le taux d'échec est très bas : pour l'année 2000-2001, 4 stagiaires sur 570 ont été licenciés, 10 ont été ajournés et doivent faire une année supplémentaire de stage, soit 2,5 % d'échec, dont moins de 1 % définitif. Ces taux sont stables sur les quatre années précédentes et le taux d'échec définitif est toujours inférieur à 1 %.

5 - LA CONTINUITÉ ENTRE LES DEUX ANNÉES DE FORMATION ET LE SUIVI

L'IUFM estime qu'il est important d'assurer une cohérence des deux années de formation et de prendre en compte les exigences du métier dès la première année ; il a mis en place une préparation au métier d'enseignement pour les PLC1 (cf. supra). On constate toutefois que la majorité des PLC2 n'est pas issue de la première année de l'IUFM. Sur les 529 stagiaires de 2000-2001, 271 ne venaient pas de première année, et 16 étaient issus d'un autre IUFM ou d'une première année antérieure ; au total, 54 % de stagiaires ne pouvaient s'appuyer sur les mêmes acquis professionnels que leurs collègues. Les formateurs constatent cette hétérogénéité, source de difficultés dans la formation, mais ne mettent pas en œuvre, pour y remédier, d'autre moyen que le parcours personnalisé de formation.

Aucun suivi des stagiaires n'est organisé officiellement après la validation. La majorité d'entre eux est nommée dans d'autres académies, notamment celles de Versailles et de Créteil. Certaines disciplines s'efforcent de suivre les sortants, et de garder des liens avec quelques-uns d'entre eux. Des inspecteurs réunissent tous les ans les nouveaux titulaires restés dans l'académie. Après les nominations, les formateurs CPE ont organisé une visioconférence avec les stagiaires de Créteil. Ces quelques initiatives isolées ne permettent pas un vrai suivi, qui serait utile pour évaluer l'impact réel de la formation professionnelle et connaître l'évolution de carrière des stagiaires.

6 - LES FORMATEURS, CONSEILLERS ET TUTEURS

Les formateurs

Le mode de recrutement des formateurs varie selon leur statut. Le recrutement des formateurs à temps complet - universitaires ou enseignants du second degré - est une procédure officiellement réglementée, du ressort des commissions disciplinaires dont les inspecteurs font partie d'office. Les postes à pourvoir, et éventuellement leur profil, sont publiés, et les commissions étudient les dossiers et entendent les candidats. Ce recrutement donne satisfaction, puisque l'IUFM estime que c'est le niveau de compétences des formateurs permanents qui contribue de façon essentielle à la réussite de la formation, à la fois dans son caractère professionnel et universitaire.

Le recrutement des formateurs associés, c'est-à-dire d'enseignants bénéficiant d'une décharge partielle dans leur service d'enseignement, a d'abord été du seul ressort de l'IUFM, qui pratiquait un système de cooptation plus ou moins officieux. Dans un souci de transparence, des commissions de recrutement ont été mises en place : elles sont composées de l'inspecteur de la spécialité, du responsable du département, d'un ou deux formateurs IUFM, du responsable de site et d'un représentant de la direction. Ce recrutement est préparé par le chargé de mission responsable de la formation des PLC2. Il n'existe ni appel d'offres, ni cahier des charges. Dans les faits, les formateurs associés sont parfois imposés par les inspecteurs, dont les choix, jugés dans l'ensemble judicieux par les formateurs,

ne sont néanmoins pas toujours adaptés aux vrais besoins, ce qui peut créer des problèmes de répartition des tâches entre les formateurs et des tensions avec quelques inspecteurs.

L'IUFM fait aussi appel à des intervenants extérieurs : il peut utiliser la souplesse de ce mode de recrutement pour compléter les équipes de formateurs ou répondre à des besoins imprévus. Mais les interventions de ces formateurs sont ponctuelles ou limitées, ce qui multiplie le nombre de formateurs et rend leur formation difficile.

L'ensemble de ces formateurs (à temps plein, à temps partiel, ou occasionnels) constituent, avec les conseillers pédagogiques tuteurs, des équipes qui concourent à l'équilibre de la formation ; chaque groupe de formation - disciplinaire ou générale - est placé sous la responsabilité d'un formateur IUFM, et les équipes se réunissent périodiquement pour harmoniser leurs pratiques. Certains formateurs regrettent l'absence de réunions interdisciplinaires.

On compte peu d'universitaires parmi les formateurs disciplinaires des PLC2 ; certaines filières, comme la documentation, en sont totalement dépourvues. On refuse cependant de distinguer les formateurs universitaires des formateurs "de terrain". Les tâches ne sont pas attribuées en fonction du statut - universitaire ou secondaire - des formateurs, mais en fonction de compétences spécifiques qui ne sont pas interchangeables : dans cet esprit, certaines disciplines font intervenir des formateurs du premier degré auprès des PLC2.

La formation des formateurs est, pour le moment, d'un niveau très variable en fonction des disciplines et du statut des formateurs. En particulier, il n'existe pas de formation obligatoire pour les formateurs de formation générale, ce qui serait indispensable compte tenu de la multiplicité et de la variété des intervenants.

Les conseillers pédagogiques et les tuteurs

L'une des conditions pour assurer une liaison forte avec le terrain, objectif majeur de la formation des stagiaires, est de disposer de formateurs exerçant encore dans le second degré ; l'IUFM s'efforce donc d'intégrer et de fidéliser les tuteurs et les conseillers pédagogiques, pour compléter et diversifier l'apport des formateurs associés.

Les conseillers pédagogiques et tuteurs travaillent pour la plupart en concertation avec les coordonnateurs de discipline. Leur recrutement n'est pas toujours facile malgré l'important travail de préparation mené par le rectorat, l'inspection et l'IUFM. Beaucoup d'enseignants refusent cette fonction, par souci de tranquillité personnelle, ou parce qu'ils ne se sentent pas compétents ou qu'ils estiment cette surcharge de travail mal rétribuée. La gestion des moyens d'enseignement amène parfois le rectorat à choisir des établissements d'affectation différents de ceux où exercent les conseillers potentiels, et il n'est donc pas rare qu'un tuteur se trouve dans un autre établissement que le stagiaire. Il est en outre difficile de les fidéliser, car les établissements d'affectation varient d'une année sur l'autre. Enfin, il peut arriver que les critères de choix de l'inspection et de l'IUFM divergent sur les compétences demandées aux conseillers et tuteurs, et l'IUFM n'est alors plus entièrement maître de sa politique de formation.

L'implication des conseillers pédagogiques est une garantie du caractère professionnel de la formation. L'IUFM les associe beaucoup à la formation : outre leur mission propre de suivi et d'accompagnement des stagiaires, les conseillers participent souvent à l'encadrement des mémoires ou du parcours personnalisé, et aux visites ; certains interviennent en formation générale, ou plus ponctuellement en formation disciplinaire. Ils sont invités à l'ensemble des réunions de formateurs. Les inspecteurs confirment l'implication importante des conseillers pédagogiques, dont ils jugent eux aussi la participation et la fidélisation très importantes pour la formation.

La formation des tuteurs et conseillers est à l'initiative du coordonnateur de la discipline. Outre les réunions auxquelles ils participent avec les autres formateurs, deux ou trois journées de formation annuelles - académiques ou par site départemental - sont organisées à leur intention pour homogénéiser leurs approches. Le futur plan de formation de formateurs envisage une formation plus systématique et plus structurée : d'abord, une formation des nouveaux tuteurs, ainsi que des chefs d'établissement qui ne reçoivent qu'occasionnellement des stagiaires ; puis, une formation de tous les tuteurs et conseillers pédagogiques à l'accompagnement des stagiaires, à la recherche et

à l'analyse des pratiques. Cette démarche, qui permettrait de mieux faire connaître les objectifs de l'IUFM par les établissements secondaires, constituerait aussi un moyen de mieux inscrire dans la durée la fonction de conseiller pédagogique et de mettre en place un vrai réseau d'établissements d'accueil. Pour le moment, le choix des tuteurs et des conseillers pédagogiques reste de la responsabilité des inspecteurs, même s'ils travaillent en concertation avec l'IUFM. Mais il n'y a ni cahier des charges, ni appel d'offres, et l'IUFM ne peut pas afficher sa politique dans ce domaine.

7 - LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

Les inspecteurs

De l'avis général, les relations avec les inspecteurs sont, depuis l'origine, excellentes. Lorsque l'IUFM a pris l'entière responsabilité de la formation, il n'a pas remis en cause le rôle, jusque-là prépondérant, des inspecteurs, qui continuent à intervenir activement dans tous les domaines de la formation et travaillent en bonne intelligence avec l'IUFM. Ils peuvent participer au recrutement des formateurs, à l'élaboration des contenus disciplinaires, aux réunions d'évaluation et de bilan, à la soutenance des mémoires et aux commissions de validation, à la formation des formateurs et tuteurs ; ils effectuent des visites aux stagiaires en responsabilité, au moins pour la seconde visite aux agrégés, et certains font des interventions théoriques personnelles devant les stagiaires. On peut également faire appel à eux lorsqu'un stagiaire est en difficulté. Ils sont responsables de la désignation des tuteurs et conseillers pédagogiques, et sont chargés par le rectorat de préparer l'affectation pour les stages en responsabilité ou de pratique accompagnée.

Les chefs d'établissement

Les chefs d'établissement sont largement impliqués dans la formation générale, puisque chaque responsable de groupe est assisté d'un chef d'établissement et que la formation se déroule dans leur lycée ou collège. Ce fonctionnement original contribue à faire connaître les objectifs de l'IUFM et la spécificité de la formation, et préfigure le réseau d'établissements projeté par l'IUFM. Les chefs d'établissement peuvent, d'autre part, intervenir personnellement dans la formation générale, que ce soit dans le module "Connaissance du système éducatif", ou dans les autres modules. Quelques chefs d'établissement organisent aussi des réunions de leurs propres stagiaires pour mieux les sensibiliser à la vie scolaire.

La plupart des chefs d'établissement collaborent volontiers avec l'IUFM pour accueillir des stagiaires dans leur établissement, ces jeunes enseignants apportant dynamisme et idées neuves. Les principales difficultés tiennent aux nominations tardives, qui peuvent entraîner des remaniements importants de l'emploi du temps, et à l'absence de tuteur sur place. Ils sont convaincus de la nécessité d'accompagner attentivement les débuts du stagiaire, dont les difficultés éventuelles sont très souvent dues à une mauvaise prise de contact avec la classe.

L'IUFM est conscient du travail à réaliser pour créer un véritable réseau d'établissements et pour associer véritablement les chefs d'établissement à la formation. Pour le moment, ceux-ci ne participent ni au recrutement des tuteurs, ni à l'accueil des stagiaires à l'IUFM, ni aux commissions de validation. Lorsque les formateurs viennent visiter un stagiaire, il est rare qu'ils rencontrent le chef d'établissement, qui n'est pas non plus destinataire du compte rendu de visite. Une formation de formateurs incluant les chefs d'établissement qui participent à la formation générale est en projet ; l'IUFM doit s'attacher à la mettre en place et la développer. Comme celle des tuteurs, l'implication des chefs d'établissement est une garantie du caractère professionnel de la formation.

8 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PLC2

L'IUFM de Montpellier offre une formation de qualité aux professeurs stagiaires du second degré : telle est l'appréciation d'ensemble qui se dégage de l'analyse qui précède.

C'est d'abord l'étroitesse des relations avec les partenaires du monde professionnel et les terrains d'accueil, qui caractérise le fonctionnement de l'année de PLC2 : l'implication des inspecteurs dans la formation prend des formes diverses et ils en apparaissent comme des acteurs essentiels. On a constaté aussi que les chefs d'établissement jouent un rôle important dans l'organisation de la formation générale, révélant en cela un réel souci de l'IUFM de sensibiliser les stagiaires à leur futur environnement professionnel. On a observé également que l'IUFM déploie des efforts constants pour fidéliser et former les tuteurs et les conseillers pédagogiques, et pour les associer le plus étroitement possible à la formation.

Il est également possible d'affirmer que la mise en stage et le suivi des stagiaires sont assurés de façon satisfaisante, même si l'on se heurte, là comme ailleurs, aux intérêts parfois difficiles à concilier entre le rectorat, qui privilégie une approche gestionnaire, et l'IUFM, qui s'efforce de faire prévaloir la formation. L'établissement tient compte des avis et des perceptions des stagiaires : c'est dans cet esprit qu'il s'attache à réformer les modalités de visite aux stagiaires pour tendre vers l'analyse de pratiques en situation. On peut recommander que cette démarche, qui ne concerne encore que quelques disciplines, soit généralisée.

L'institution a témoigné de la même capacité d'adaptation en redéfinissant les objectifs du mémoire professionnel, ce qui a conduit les stagiaires à mieux accepter l'exercice, au moins dans un certain nombre de filières. Innovante et imaginative, l'initiative qui consiste à envoyer tous les stagiaires dans un établissement difficile pour observation et réflexion, dont une fois dans une autre discipline que la leur, mériterait d'être étendue à d'autres disciplines que les mathématiques. Cette intégration de la formation générale dans la formation disciplinaire est, sans aucun doute, une voie à poursuivre et à développer.

Ces encouragements ne peuvent toutefois masquer l'ampleur de la tâche à accomplir pour que l'IUFM offre aux stagiaires un dispositif cohérent qui articule mieux théorie et expérience sur le terrain, et acquière une maîtrise réelle de son projet de formation.

Si les objectifs affichés de la formation sont clairs et justes, si, comme on l'a vu, les formateurs sont réellement impliqués, à l'écoute des besoins des stagiaires et capables d'initiative et d'innovation, en revanche, la formation théorique manque de la coordination et de l'unité qui permettraient aux stagiaires de trouver une réelle cohérence entre les divers modules de formation et les pratiques vécues sur le terrain. Elle reste trop compartimentée et éparpillée entre des lieux de formation, des formes de regroupement et des responsables en trop grand nombre : les responsables de discipline, de groupe, de parcours personnalisé, de mémoire, de formation générale, d'ATI s'ajoutent au tuteur et au conseiller pédagogique des stagiaires. Cet éparpillement et ce morcellement vont à l'encontre de la volonté affichée par l'IUFM de professionnaliser le parcours de formation. Les stagiaires ressentent cette dispersion et jugent la formation théorique, et particulièrement la formation générale, décousue, voire en partie inutile ou inadéquate.

Peut-être la mise en œuvre de la formation manque-t-elle d'ambition ? L'IUFM devrait reprendre à son compte les expériences ou projets existants et recentrer la formation sur la construction de savoirs professionnels à partir de la classe ou de l'établissement scolaire, ceci sans faire l'économie d'une conception plus globale de la formation théorique et de ses liens avec le terrain. Il sera nécessaire aussi d'impliquer plus largement les chefs d'établissement dans la formation.

L'IUFM n'a pas remis en cause le rôle des inspecteurs, très prépondérant auparavant. Si ce pragmatisme a conduit à pérenniser des collaborations actives, il contribue à brouiller l'image de l'institution et de sa politique, à limiter aussi sa capacité à fédérer un ensemble dont la fragmentation est confortée par l'organisation disciplinaire des inspections.

L'IUFM devra notamment faire reconnaître ses prérogatives et afficher clairement sa politique en matière de recrutement des conseillers pédagogiques et des tuteurs, à travers l'élaboration d'un cahier des charges et la mise en place d'une procédure d'appels d'offres.

V - LA FORMATION CONTINUE

1 - LA FORMATION CONTINUE DU PREMIER DEGRÉ

Bien que le recteur ait réaffirmé sa volonté de développer une politique académique de formation en direction du premier degré, il semble que cette dimension soit encore difficile à mettre en œuvre pour des raisons financières, les responsabilités de chacune des parties étant mal définies. Le cahier des charges général est assez largement inadapté au premier degré et ne permet pas, pour l'instant, de distinguer les niveaux départemental et académique. Ainsi, il ne comporte pas de formation académique de type préparation au concours interne ou encore de préparation au CAFIPEMF. La formation de formateurs du premier degré ne fait pas non plus l'objet d'un développement particulier.

Dans les faits, des plans de formation départementaux sont élaborés au niveau de chaque département. Ils sont différents dans leur forme (présentation, sommaire, types de stages, dispositifs choisis), dans la répartition des responsabilités entre les IA et l'IUFM, dans les modes de coopération. Cette hétérogénéité est liée à celle des politiques départementales, à l'histoire des coopérations entre les sites départementaux et les inspections académiques.

On peut donc passer d'une très forte implication des formateurs de l'IUFM dans les plans de formation continue à Mende ou à Carcassonne (ils y pilotent 50% des stages) à une participation très faible à Montpellier, où ce chiffre n'est que de 19%. Cette situation mérite une réflexion conjointe des deux institutions.

S'agissant du contenu de ce qu'il faut bien appeler des plans départementaux de formation continue des enseignants du premier degré, ils comportent tous des formations en lien avec les impératifs de la politique ministérielle (enseignement des sciences, développement des arts, enseignement des langues vivantes). Par ailleurs, il existe des stages réservés aux débutants, aux MAT et aux lauréats des listes complémentaires. Mais les volumes consacrés aux différents types de stages et contenus dépendent essentiellement de la configuration du département et de la politique de l'Inspecteur d'académie.

Des coopérations très fructueuses à dimension académiques pourraient cependant se développer dans deux directions au moins : l'accompagnement de l'entrée dans le métier (des prémices prometteuses existent dans l'Hérault) et le développement de la recherche en direction du premier degré.

2 - LA FORMATION CONTINUE DU SECOND DEGRÉ

Les évolutions récentes

Jusqu'en 1998, la formation continue du second degré était confiée à la MAFPEN. À la suite de la circulaire ministérielle de mars 1998, un contrat d'objectifs, prévu pour 4 ans (1999-2003) et renouvelable chaque année, avait été signé entre le recteur et le directeur de l'IUFM. Ce contrat définissait les responsabilités de chacune des parties en matière de formation continue. Le recteur restait maître d'ouvrage : il arrêta un plan pluriannuel de formation académique (PPF), définissait le cahier des charges et le programme de formation, et organisait l'évaluation de l'ensemble du dispositif de formation. L'analyse des besoins qui permettait d'élaborer le cahier des charges était menée conjointement par les inspecteurs, les conseillers techniques du recteur et le directeur de l'IUFM, qui associaient les chefs d'établissement à leur réflexion.

L'IUFM devenait maître d'œuvre et se voyait confier la mise en œuvre du plan académique de formation continue pour l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation des premier et second cycles. L'objectif était d'assurer la complémentarité entre formation initiale et formation continue, et d'en renforcer la dimension universitaire. Après consultation des personnels et en association avec les missions académiques concernées, l'IUFM élaborait, à partir du cahier des charges, un programme académique de formation (PAF), organisé selon quatre fonctions : réponse aux établissements, formations qualifiantes, constitution des ressources, évolution des connaissances.

L'IUFM était responsable de la formation des personnes ressources nécessaires, du choix des formateurs après avis des corps d'inspection, des modalités de mise en œuvre et de l'utilisation des moyens prévus par l'avenant financier.

Après la suppression de la MAFPEN, une partie importante des moyens en personnels non administratifs avait été transférée à l'IUFM, le reste demeurant au rectorat. Mais en raison du manque de locaux, ce nouveau service, y compris les personnels affectés à l'IUFM, avait continué à fonctionner dans les locaux du rectorat et n'avait pas été intégré à l'IUFM. Les deux systèmes ont donc fonctionné en parallèle à l'IUFM : locaux différents, budgets et formateurs séparés, services non restructurés. Le plan de formation et le contrat de développement pour 1999-2002 avaient cependant mis la rénovation de la formation continue au nombre de leurs priorités.

La situation actuelle

Le contrat d'objectifs a été renouvelé en 2000-2001. Le cahier des charges pour l'année 2001-2002, signé par le recteur en janvier 2001, a été approuvé par le CSP en février 2001 (sans l'avenant financier qui n'était pas encore signé). En mars 2001, de nouvelles dispositions ministérielles ont entraîné la rédaction par le recteur d'un nouveau cahier des charges et réduit considérablement le rôle de l'IUFM. Le recteur assume désormais seul la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation continue, et peut s'appuyer sur des opérateurs de son choix. L'IUFM s'est vu reprendre 90% des moyens en personnel attribués à la formation continue (il ne conserve que 2,5 postes sur les 24 dont il disposait à cette date). Presque tous les crédits qui lui étaient affectés jusqu'alors ont été repris par la Délégation académique à la formation des personnels et à l'innovation (DAFPI).

Le nouveau cahier des charges rappelle les missions définies en 1998 ; il confie à la DAFPI le pilotage académique de la formation continue et maintient les quatre fonctions du programme académique : réponse aux établissements, formations qualifiantes, constitution des ressources, évolution des connaissances. L'IUFM, qui n'est plus qu'un "opérateur privilégié", ne conserve la maîtrise d'œuvre que des deux dernières ; il est seulement associé à la seconde. La partie la plus importante, la réponse aux besoins des établissements, qui relève conjointement de la DAFPI et des établissements, ne concerne plus l'IUFM, ce qui remet évidemment en cause l'objectif de complémentarité entre formation initiale et formation continue.

L'IUFM, associé à la mise en œuvre des formations qualifiantes, est essentiellement chargé de la préparation aux concours internes, qu'il organise en collaboration avec les universités. Les IPR sont informés et donnent leur avis sur le choix des formateurs. Mais l'IUFM n'intervient plus qu'occasionnellement dans l'accompagnement des stagiaires en situation ou des personnels débutants, et dans les actions d'adaptation longue ou de reconversion des personnels, qui relèvent des corps d'inspection.

Les GER (Groupes d'élaboration de ressources)

Ils fonctionnent depuis plusieurs années. Ce sont des groupes de type recherche-action, mis en place par l'IUFM et l'Inspection, qui ont pour objectifs la production de ressources, la construction de compétences en formation, l'évolution de la formation des enseignants et le développement des pratiques innovantes. Les GER sont également définis comme le lieu de développement des compétences et de renouvellement du vivier des formateurs. Ils sont exclusivement financés par le rectorat (missions, déplacements, fonctionnement, heures). Alors qu'il en existait une quarantaine en 1998, on ne compte plus que 21 GER en 2001-2002 ; il est envisagé de réduire encore leur nombre avec des objectifs mieux ciblés.

En 1998, le contrat en mentionne l'existence et la liste montre que les responsabilités sont généralement confiées aux membres des corps d'inspection, plus rarement à des enseignants-chercheurs. Ces GER se sont inscrits dans la fonction "Constitution des ressources" du contrat d'objectifs 1999-2003 signé entre le rectorat et l'IUFM.

C'est le recteur qui choisit les thèmes de réflexion et de production, en adéquation avec le plan académique de formation, et c'est l'IUFM qui assure la mise en œuvre du dispositif. Les groupes comprennent de 5 à 30 membres

et peuvent se fractionner si leur fonctionnement s'avère trop lourd. Ils sont largement ouverts à tous les personnels : universitaires ; inspecteurs ; personnels de direction, d'éducation, d'orientation ; enseignants des premier et second degrés. Les membres sont choisis en fonction de leurs compétences. Le recrutement est fait, après un appel à candidatures, par une commission mixte IUFM-rectorat placée sous l'autorité du directeur de l'IUFM.

Les collaborations avec l'université

L'IUFM est également maître d'œuvre de la fonction "Évolution des connaissances". Pour faire connaître les avancées scientifiques et techniques, les innovations pédagogiques ou de nouveaux contenus d'enseignement, il organise des actions de formation en concertation avec les universités et, si possible, des entreprises lorsqu'il s'agit des domaines technologiques et professionnels ; ces formations ont lieu sous la forme de séminaires, de colloques, de conférences-débats ou de tables rondes, en fonction du sujet abordé. L'extension de ce volet de la formation continue et un renforcement de l'implication universitaire dans ce domaine font partie des objectifs de l'IUFM depuis la rentrée 2000. Les IPR peuvent, de leur côté, proposer des formations spécifiques lourdes, assurées par des universitaires ou des enseignants, pour la nécessaire actualisation des connaissances.

Les formateurs

C'est désormais le service rectoral (DAFPI) qui recrute les formateurs pour tous les types d'actions, sur proposition des divers organisateurs d'actions de formation, ce qui est source de problèmes : d'une part, les mêmes enseignants sont trop fréquemment sollicités, parfois en même temps ; d'autre part, cela favorise la cooptation ou l'auto-désignation de formateurs qui n'ont pas toujours les compétences voulues.

On constate aussi des difficultés d'ordre administratif : en particulier, la multiplication des convocations émanant des différents organisateurs génère un absentéisme des enseignants, qu'ils soient stagiaires ou formateurs, et ce sont trop souvent les mêmes qui sont sollicités. Les chefs d'établissement souhaitent une centralisation des convocations. Les stagiaires, quant à eux, ne font pas la différence entre les divers organisateurs, et assimilent maîtrise d'œuvre et lieu de formation : ceux qui suivent des stages à l'IUFM en apprécient la qualité, surtout lorsqu'ils peuvent être remplacés. Ils jugent les formateurs compétents, les matériels performants, et ils estiment que leurs attentes et leur projet pédagogique sont pris en compte.

Les relations entre le rectorat et l'IUFM

Les changements successifs de politique n'ont pas simplifié les relations entre l'IUFM et le rectorat. L'IUFM, qui a vu son rôle diminuer, estime que cela a rendu moins crédible sa politique de formation des PLC2 auprès des établissements, et que cela aura des conséquences en termes de liens entre la formation initiale et continue, et de rapprochement entre le premier et le second degré : tout échange de services entre formateurs devient presque impossible. Au moment du passage du CNE, une renégociation était en cours, et le recteur venait de proposer que l'IUFM puisse participer à l'élaboration du prochain cahier des charges dans le cadre d'une commission mixte.

Conclusion sur la formation continue du second degré

À court terme, l'usager actuel de la formation continue peut sans dommage continuer à ignorer qui est le maître d'œuvre ou qui gère les crédits. Néanmoins, sans mentionner les déperditions non négligeables d'énergie et de compétences qu'elles entraînent, les variations fréquentes de la politique ministérielle posent, à moyen et long terme, le problème de la cohérence de la formation professionnelle : un enseignant débutant peut-il établir, comme on l'y invite, un plan de formation professionnelle qui s'inscrive dans la durée, au-delà de son année de stage ? Le système actuel ne répond absolument pas à cet impératif et il est nécessaire d'associer étroitement les IUFM à une politique de la formation professionnelle à long terme.

VI - LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA FORMATION DE FORMATEURS

Depuis septembre 2001, la recherche, l'innovation et la formation de formateurs sont regroupées sous la responsabilité d'un même directeur adjoint. Jusqu'alors, ces domaines relevaient de deux responsables distincts (deux chargés de mission dans un premier temps, puis un chargé de mission et un directeur adjoint à partir de 2000-2001).

1 - RECHERCHE ET INNOVATION

L'IUFM distingue trois niveaux :

- la recherche universitaire ;
- les collaborations avec l'INRP ;
- la recherche-action ou innovation, qui relève de l'accompagnement du plan de formation.

La recherche universitaire

Le souci de développer la recherche est affirmé par l'IUFM comme un objectif majeur. Le rapport d'évaluation interne fait mention de la permanence de la recherche dans les préoccupations de l'IUFM depuis sa création. Dès 1991, en effet l'IUFM s'est doté d'un Centre d'études sur l'innovation, la didactique et la recherche en éducation (CEIDRE) qui a favorisé l'émergence de petites équipes, alors qu'en parallèle des enseignants-chercheurs nommés à l'IUFM étaient investis dans des équipes d'accueil universitaires.

Les appels d'offres. Le CEIDRE, en relation avec le CSP, a contribué au lancement de plusieurs appels d'offres. Ainsi cinq appels d'offres ont été lancés depuis 1993. Les trois premiers l'ont été en partenariat avec la MAFPEN.

Sur les quatre vagues successives (1995-1997, 1997-1999, 1999-2001 et 2001-2003) le nombre de projets soutenus a été respectivement de 10, 9, 3 et 1. Cette diminution importante du nombre des projets soutenus peut paraître inquiétante. Cette inquiétude doit cependant être tempérée par la considération suivante : l'IUFM a clarifié ses missions et cherché à mieux cibler ses aides ; certaines recherches sont ainsi maintenant financées par l'INRP ou inscrites dans des GER. Il n'en reste pas moins que les ressources affectées dans les appels d'offres auraient sans doute pu être investies dans des projets nouveaux, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Le recrutement des enseignants-chercheurs. Sur 131 enseignants permanents, l'IUFM compte, en 2000-2001, 28 enseignants-chercheurs dont un peu plus de la moitié effectue des recherches dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

Au regard du nombre d'enseignants-chercheurs en 1996-1997 (18), l'accroissement a été de 1,5 en 5 ans. Toutefois la proportion des enseignants-chercheurs par rapport au nombre total d'enseignants permanents est demeuré stable.

Le soutien aux études doctorales des enseignants en poste à l'IUFM. Le troisième élément d'appréciation est fourni par le soutien aux études doctorales des enseignants en poste dans l'IUFM.

Il existe en tant que tel depuis 1997-1998. Auparavant il s'agissait de décharges modestes. Depuis 1997, une demi-douzaine de formateurs bénéficient chaque année d'une décharge annuelle de 128 h équivalent TD pour la préparation d'une thèse ou d'un DEA. Ce soutien est reconduit d'année en année. En 1999-2000, l'IUFM a accordé 7 décharges pour des thèses et une pour un DEA. En 2001-2002, on compte 2 décharges de 64 h et 2 de 128 h, soit un total de 384 h.

Si l'on considère le nombre de thèses soutenues, le résultat est pauvre, surtout depuis 1998 : 5 en 1996 et 2 en 1997 ; en 2001-2002 une HDR, une thèse et deux mémoires de DEA étaient en cours.

La structuration en équipes de recherche. À la suite des petites équipes initiales dynamisées par les premiers appels d'offres, l'IUFM a connu un premier regroupement des enseignants-chercheurs en trois groupes :

- le GRIMP (Groupe de recherches en interdidactique des mathématiques et de la physique), sous-groupe de l'ERES, (études et recherches sur l'enseignement scientifique - EA 730, Montpellier II), est constitué de 4 enseignants-chercheurs et de 4 docteurs en poste à l'IUFM ; ce groupe étudie plus particulièrement la construction des concepts scientifiques ;

- le groupe DIDAXIS, une composante de DIPRALANG (équipe d'accueil en sciences du langage - EA 739, Montpellier III), a encadré la préparation de trois HDR et accueille actuellement 2 IMF doctorants ;

- ESTEREL enfin, équipe de l'établissement qui existe en partenariat avec le CNAM et l'Université Montpellier I sur les problématiques de formation.

Le LIRDEF. À l'occasion du nouveau contrat, les membres des différents groupes que l'on vient de citer et quelques autres ont convenu de constituer une équipe plus large et plus apte à travailler en commun. Ils ont présenté un nouveau projet : celui de créer le LIRDEF (Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation).

La demande de reconnaissance d'une équipe d'accueil commune à l'IUFM et à l'Université Montpellier II résulte de l'association des équipes ERES (Montpellier II) et ESTEREL (IUFM, équipe locale). Le LIRDEF serait implanté à l'IUFM et dirigé par un professeur en poste à l'IUFM. Il compterait 16 personnes dont 2 PR et 5 HDR. Sur cet effectif, 13 enseignants sont en poste à l'IUFM, 2 à l'Université Montpellier I, un est à temps partagé entre l'IUFM et Montpellier II. Le laboratoire devrait accueillir aussi 7 doctorants, 14 post-doctorants et 2 ATER.

Les recherches annoncées se répartiraient en quatre grandes rubriques portées par quatre équipes : analyse du travail des enseignants et des situations de formation en fonction des contextes ; didactique des mathématiques et de la physique (en relation avec l'épistémologie et l'histoire des sciences et de leur enseignement) ; didactique et épistémologie de la biologie, relation entre violence et échec scolaire ; rôle des langages dans leur relation avec l'activité et la construction identitaire.

Ces quatre thèmes sont d'ores et déjà rattachés à deux formations doctorales : formation des adultes au CNAM, et construction des savoirs scientifiques dans le cadre d'une cohabilitation entre Lyon II et Montpellier II.

Le projet de recherche regroupe un potentiel important de chercheurs de qualité et la déclaration de politique scientifique s'inscrit dans les activités de l'IUFM. L'existence d'un leader et les relations partenariales engagées sont également des facteurs importants pour la réussite du projet, qui ne rassemble toutefois qu'un peu moins de la moitié des enseignants-chercheurs de l'IUFM.

La demande de reconnaissance a été conduite avec une certaine prudence au sein même de l'IUFM. La création d'une telle équipe exige en effet la constitution d'une masse critique indispensable et l'engagement véritable de ses membres, c'est-à-dire leur départ des équipes d'appartenance actuelles. Elle exige aussi un projet à la fois large et permettant le rassemblement des chercheurs de l'IUFM, tout en assurant le développement des thèmes de recherche sur lesquels ils sont engagés. En ce sens, le projet concerne les recherches portant sur les situations d'éducation et de formation au sens large.

Le Centre d'études et de recherches en histoire de l'éducation. Il ne s'agit pas là d'une équipe de recherche, mais d'une ressource intéressante pour les chercheurs en histoire de l'éducation. Installé depuis 1992 dans les locaux du site de Montpellier, ce centre conserve 33 000 objets (ouvrages, revues, films, cahiers, documents, tableaux relatifs à l'histoire des Écoles normales) catalogués dans des bases de données informatiques. Outre sa fonction de conservation patrimoniale, le centre est un lieu précieux pour les chercheurs en histoire des contenus de l'enseignement.

Il bénéficie d'une reconnaissance nationale et internationale : il entretient notamment des relations avec l'Allemagne (échange annuel de chercheurs, recherches en cours sur "les écoles de la Revanche" et études comparées avec l'Institut de recherche de Braunschweig). Une recherche est actuellement conduite avec l'INRP sur "les archives des anciennes Écoles normales".

Il est aussi utilisé par les étudiants, les stagiaires et les formateurs. Le centre reçoit environ 50 visiteurs par an, majoritairement des étudiants des universités pour leurs travaux de mémoire, mais seulement une dizaine de futurs enseignants l'utilisent, ce qui est très peu. Des actions de communication sur l'Intranet devraient lui conférer prochainement une meilleure visibilité.

Malgré le faible impact de ce centre sur les formations, l'IUFM le soutient en tant que centre de ressources et met à sa disposition un service partiel d'enseignant-chercheur (96 h), des locaux (150 m²), et un emploi de CES.

La revue TREMA. Cette revue scientifique, créée en 1992, est conçue pour assurer le lien "entre ceux qui cherchent à articuler réflexions scientifiques, recherches sur l'enseignement et formation des enseignants". Le comité de rédaction est essentiellement local et le comité de lecture, qui est aussi comité scientifique, est composé de 5 enseignants-chercheurs ou chercheurs dont deux locaux. Il conviendrait d'ouvrir cette revue pour assurer son développement et sa reconnaissance.

Les actions de communication. Le numéro d'Osiose de mai 2001 est consacré à la recherche : présentation des équipes et des groupes. La liste des travaux de recherche présentés ou publiés pendant l'année 2000 par les formateurs permanents rend compte de l'activité de recherche de l'IUFM.

Les collaborations avec l'INRP

Il existe deux types de collaboration :

- des coopérations de type individuel qui concernent actuellement dix formateurs de statut second degré ;
- des liens au niveau national destinés à déboucher sur des jeunes équipes et des ERTE ; il existe actuellement deux projets de ce type.

La recherche action ou innovation : les appels à projets innovants

L'innovation constitue un axe fort de l'établissement. Les actions privilégiées sont des conceptions, des essais ou des évaluations, à échelle réduite, d'enseignement ou de modalités d'enseignement. Ces actions constituent des bancs d'essai avant généralisation, comme pour l'apprentissage des langues à l'école élémentaire. Un texte de cadrage de l'innovation pour l'année 2001-2002 précise la politique.

Les projets innovants sont à l'initiative des formateurs qui proposent une action, examinée puis, le cas échéant, sélectionnée. Les critères de sélection sont le travail en équipe de formateurs et la réalisation d'une expérience innovante en formation menée auprès d'un groupe d'étudiants ou de stagiaires.

Pour l'année 2001-2002, 16 projets innovants ont été proposés dont 12 ont été acceptés. L'IUFM a soutenu ces actions à hauteur de 345 h. Il s'agit généralement de groupes de 2 à 4 formateurs, et les moyens accordés sont de l'ordre d'une quarantaine d'heures pour chaque projet. Ces heures ne sont attribuées que sur présentation du rapport du projet innovant. L'IUFM peut également prendre en charge les frais de déplacement et de fonctionnement.

L'examen des projets révèle un grand contraste entre eux. Certains sont très proches de la recherche avec des hypothèses de travail, des outils méthodologiques, des éléments bibliographiques, d'autres beaucoup moins. Ces projets peuvent être associés à des stages de formation de formateurs, ce qui permet un financement complémentaire.

L'enjeu se situe sans doute dans la légitimation et la reconnaissance de travaux d'équipe. L'IUFM souhaite ainsi valoriser ces initiatives sans pour autant imposer un cadre qui risquerait de freiner ces tentatives. Les retombées sont importantes, comme la mise en place des actions de formation générale des PLC2 qui associent un formateur et un chef d'établissement.

Ces actions sont reconnues dans le service des formateurs. Un volume de 400 heures a été attribué à ce titre en 2000-2001. Le soutien financier sur le budget 2001 est de 400 h et 3 800 € en frais de déplacement.

Le partenariat autour de l'opération "La main à la pâte"

L'IUFM de Montpellier est particulièrement investi dans l'enseignement des sciences à l'école élémentaire. C'est naturellement sur cette expérience et sur le potentiel et les domaines de recherche du GRIMP-ERES qu'a pu prendre appui l'opération "La main à la pâte". L'IUFM de Montpellier a ainsi accueilli une université d'automne en novembre 2000.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, il existe depuis 1998 une convention tripartite entre l'université, l'IUFM et l'Inspection académique qui porte sur cette opération. Sont également associés au comité de pilotage les services éducatifs du centre européen de préhistoire, le musée de Tautavel, le four solaire d'Odeillo, la réserve marine de Banyuls-sur-Mer et le CDDP. Le partenariat permet la mise en œuvre, dans les classes, d'activités scientifiques auxquelles contribuent des scientifiques, les étudiants de l'IUFM, les étudiants de l'université, les formateurs. L'inscription de ce travail dans les mémoires professionnels ainsi que dans les mémoires du module de licence "Travail d'étude pédagogique" permet l'intégration de ce partenariat dans les études et la formation. Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de développement de la culture scientifique "Passeport pour la science" en Languedoc-Roussillon (CNRS, rectorat, Région, DRT).

Conclusions sur la recherche et l'innovation

La recherche a toujours été présente dans les préoccupations de l'IUFM de Montpellier.

Le projet de création du LIRDEF comme équipe d'accueil mixte IUFM/Université de Montpellier II constitue un projet véritablement structurant, si toutefois l'IUFM parvient à resserrer suffisamment les thématiques ouvertes et le travail commun des membres.

L'IUFM doit s'interroger sur les critères de sélection et de suivi des projets de recherche-action.

Le Centre d'études et de recherche sur l'histoire de l'éducation est une ressource à préserver. Cette préservation serait mieux assurée si les documents trouvaient place dans un service commun de documentation.

2 - LA FORMATION DE FORMATEURS

Un changement d'échelle

La formation de formateurs ne s'est adressée longtemps qu'aux formateurs intervenant en formation initiale à l'IUFM. Chaque formateur a droit à 36 heures de formation par an, décomptées des services sur la base d'une heure pour trois effectuées. La mission actuelle de la formation de formateurs s'est fortement développée en raison du partenariat avec la DAFPI impulsé par le recteur. La formation de formateurs a, dès lors, pour objectif, la conception et la mise en œuvre de la formation de tous les formateurs intervenant en formation initiale ou continue du premier et du second degré. Il existe une volonté déclarée de rapprocher les formateurs de formation initiale et ceux de formation continue des 1er et 2nd degrés.

Dès mars 2001, l'IUFM avait été chargé par le rectorat de la mise en œuvre académique de la formation de formateurs, selon quatre axes définis dans le cahier des charges fixé par le recteur et en fonction des orientations définies par le CSP : développement des contenus de formation ; développement des compétences spécifiques à la formation des adultes ; adaptation à l'évolution des contextes ; actions communes à l'ensemble des formateurs.

Le plan de formation a été conçu à partir d'un appel à propositions, suivi d'une sélection. Ce mode d'élaboration a privilégié l'offre de formation de formateurs sans que soient explicitées les orientations politiques de la formation des formateurs.

Le plan de formation de formateurs 2001-2002 a été marqué par la double contrainte d'un calendrier serré et du cahier des charges. Les actions de formation sont ouvertes à des publics homogènes (exemple : les IMF) ou hétérogènes. Le plan présente cependant des déséquilibres entre les disciplines et entre les chapitres. Les actions d'adaptation à l'évolution des contextes sont peu proposées. Le DESS Conseil et Formation en éducation, commun avec l'Université Montpellier III, en cours de finalisation à cette époque, n'a pu figurer parmi les actions du plan.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le recteur à l'IUFM n'est pas sans ambiguïté, car le responsable des décisions du plan de formation et de l'évaluation des actions n'est pas explicitement désigné. Le plan de formation est introduit par un préambule co-signé par le directeur de l'IUFM et le délégué académique à la formation des personnels et à l'innovation.

La programmation retenue pour cette première année s'inscrit dans le dispositif plus général de la formation des formateurs intégrant des actions nationales (universités d'été, programme national de pilotage) et des actions interacadémiques (actions du Pôle Sud-Est, colloques...). Mais, là encore, la politique d'ensemble n'est pas précisée. La formule organisationnelle prime sur les orientations politiques et stratégiques.

Le DESS Conseil et Formation en éducation

Depuis la rentrée universitaire 2001-2002, ce diplôme est organisé en partenariat avec l'Université Montpellier III. Ce DESS de sciences de l'éducation se fixe comme objectif la professionnalisation des conseillers en formation ou des formateurs en éducation. Il s'inscrit plus particulièrement dans les axes de recherche du groupe ESTEREL de l'IUFM et de l'équipe du CERFEE (Centre de recherches sur les formes d'éducation et d'enseignement). L'équipe pédagogique associe des personnels des deux établissements.

L'enjeu de cette formation professionnalisante est d'affirmer le caractère universitaire de l'IUFM, d'assurer l'adaptation à l'emploi des enseignants affectés à l'IUFM en qualité de formateurs. L'IUFM soutient ses formateurs en prenant en charge les frais d'inscription et en accordant des décharges de service. Le rectorat est également partenaire. Au cours de cette première année, 23 étudiants y ont été accueillis, dont 11 formateurs participant à des actions de formation dans l'académie. Ce DESS n'a pas donné lieu à un avenant à la convention IUFM/Montpellier III. Les enseignements sont assurés à parité par les deux établissements.

MOYENS
ET ACTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT

I - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

1 - LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES EN 1999

	Carcassonne	Mende	Montpellier	Nîmes	Perpignan
Nombre total de volumes	8 050	5 560	32 000	26 000	14 280
Nombre de lecteurs inscrits	306	180	1 374	705	552
Nombre de semaines d'ouverture par an	36	36	42	42	42
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	46h 30	40h	46h 15	36h 30	48h
Effectifs des personnels	2,5	1,5	4	3,5	2,5
Dépenses documentaires	25 KF	45,2 KF	146,241 KF	63,610 KF	75,640 KF
Total des surfaces occupées (m²)	250	197	429	350	129
Nombre de places assises	56	30	65	70	30

Le projet d'établissement 1999-2002 faisait le constat de l'inadaptation des infrastructures documentaires héritées des Écoles normales aux missions de l'IUFM et aux évolutions technologiques, notamment les centres de ressources documentaires de Montpellier et de Carcassonne, qui fonctionnaient dans des locaux anciens et mal commodes. Ce document faisait état de l'évolution des publics (leur nombre avait plus que doublé entre 1991 et 1996) et de l'effort accompli par l'IUFM pour moderniser l'offre documentaire : création de trois emplois de certifiés de documentation et d'un emploi de magasinier ; hausse très spectaculaire des moyens financiers consacrés à la documentation entre 1995 et 1997 (de 460 à 860,5 KF).

Le projet se fixe comme objectif la mise en réseau des cinq sites et leur raccordement aux réseaux Intra- et Internet, le développement de l'accès aux banques de données extérieures au moyen d'Internet et la constitution d'un fonds d'archives informatisé à partir des mémoires professionnels des PE2 et PLC2.

Ces projets sont repris dans le contrat, qui décline les objectifs suivants :

- mettre en réseau les cinq sites et poursuivre leur informatisation ;
- constituer un catalogue collectif commun consultable sur Internet ;
- élaborer une politique d'acquisition rationnelle concertée entre les différents sites, qui tienne compte de l'environnement documentaire académique (bibliothèques universitaires, réseaux CRDP-CDDP) ;
- former les usagers ;
- créer un service commun de documentation et un conseil de documentation.

Le bilan dressé en 2001 dans le cadre du rapport d'évaluation interne est mitigé : il est certes dit que les centres ont mis en place les bases d'une politique commune d'acquisition et de traitement documentaire et que la création d'un service commun de documentation, effective depuis 1999, a contribué au développement d'une politique commune cohérente et coordonnée. Les relations avec les partenaires sont toutefois encore peu formalisées : les partenariats avec les BU doivent s'intégrer dans la convention-cadre liant les universités à l'IUFM, document qui est en cours de révision comme nous l'avons vu précédemment. La convention avec le CRDP n'est pas encore signée. Ces liens encore informels n'empêchent ni les échanges, ni les projets. Les bibliothèques universitaires et le CRDP sont représentés au Conseil de documentation, les étudiants circulent entre les centres de ressources documentaires et les bibliothèques universitaires. Mais la grande faiblesse soulignée par l'IUFM dans le rapport d'évaluation interne concerne l'intégration de la documentation dans la formation. Exceptées quelques initiations à la recherche documentaire dans le cadre des TICE en PLC1, les programmes de formation ne font pas de place à la formation documentaire.

On soulignera encore les efforts déployés par l'IUFM, souvent sur les finances même de l'établissement, pour accroître et aménager les surfaces consacrées à la documentation : agrandissement du Centre de ressources documentaires dans l'Aude et en Lozère, création d'un centre de ressources documentaires dans le Gard (CRED-IUFM-CDDP). Ces travaux ont été réalisés avec l'aide des Conseils généraux concernés.

CONCLUSION SUR LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La fonction documentaire est incontestablement prise en compte par cet établissement, qui s'est efforcé de transformer les infrastructures héritées des Écoles normales en un réseau unique et cohérent au service d'une institution universitaire. Si la greffe institutionnelle est en train de prendre, la création d'un service commun de documentation ayant incontestablement accéléré les choses, il faut encore que cette mutation s'exprime à travers une formalisation plus développée des partenariats avec l'extérieur : il est notamment urgent que l'IUFM et le CRDP signent une convention, et que les échanges avec les SCD des universités figurent explicitement dans une version révisée de la convention-cadre liant les universités et l'IUFM.

L'IUFM se fixe comme priorité de mieux intégrer la documentation dans la formation. Il faut espérer que cette intention se traduira rapidement dans les faits et que les enseignants formés à l'IUFM de Montpellier pourront bénéficier d'une réelle formation à la documentation.

II - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Après une période de développement assez peu contrôlée (systèmes d'exploitation divers, parc de matériels disparates et non compatibles, logiciels de gestion non communicants...), les TICE ont fait l'objet d'une politique plus clairement définie et d'une meilleure identification au sein de l'IUFM.

C'est en réponse au "plan d'urgence" élaboré par le Ministère en 1997 que l'IUFM de Montpellier semble avoir pris pleinement en charge la question des TICE par l'élaboration d'un schéma directeur informatique 1998-2000, repris et mis à jour dans le contrat quadriennal 1999-2003, ainsi que par la désignation, en 1999, d'un chargé de mission pour les TICE et l'attribution, en 2000, de cette responsabilité à un directeur adjoint.

L'analyse de la situation actuelle conduit ainsi à considérer dans un premier temps les propositions structurant le schéma directeur et leur devenir dans le contrat quadriennal actuel (1999-2003).

1 - LE SCHÉMA DIRECTEUR 1998-2000

Ce schéma répond au souci de fournir l'infrastructure informatique nécessaire à l'accomplissement des tâches inhérentes aux quatre domaines fondamentaux pour un IUFM que sont :

- la formation initiale et continue des enseignants ;
- la documentation ;
- la didactique ;
- la gestion.

Sa présentation initiale comporte cinq objectifs généraux :

- la mise en réseau des cinq sites et, pour chacun d'eux, un accès aux réseaux régionaux et nationaux par Internet, avec un rapprochement entre informatiques pédagogique, documentaire et de gestion ;
- l'adoption de logiciels de gestion communs (GERICO, PROTHEE...) ;
- la mise à niveau et l'accroissement général du parc de matériels ;
- l'affectation de personnels ;
- la formation des personnels propres au service informatique, d'une part, celle des utilisateurs, d'autre part.

Le coût de l'ensemble est estimé sur trois ans à 7000 KF, les fonds correspondants étant attendus du Ministère pour une part, des ressources propres pour une autre part.

2 - LE DEVENIR DANS LE CONTRAT ACTUEL

Le réseau

Le réseau élaboré en 1998 a subi des modifications en vue d'améliorer ses capacités. Au cours de l'été 2002, il a migré vers l'offre "Global Internet" de France Telecom. Son architecture est inchangée, mais les débits sont maintenant de 80 Kb/s minimum à 500 Kb/s maximum.

Les centres documentaires sont reliés entre eux et le câblage de toutes les salles prévues a été réalisé. Ces salles sont au nombre de 5 à Montpellier, de 2 à Carcassonne, de 2 à Perpignan, de 2 à Nîmes et de 2 à Mende.

Les financements

Les financements prévus dans le schéma directeur ont été réalisés. Les crédits informatiques en 2001 et 2002 ont été les suivants :

Crédits consacrés à l'informatisation en 2001 et 2002			
	Crédits ouverts	dont crédits du contrat	Dotations aux amortissements
2001	299 714,76 €	48 783,69 €	236 813,54 €
2002	381 122,54 €	48 783,69 €	260 596,45 €

Source : IUFM de Montpellier

Un réel effort financier a donc été accompli par l'IUFM, dans la mesure de ses moyens, pour maintenir à un niveau élevé les ressources consacrées à l'informatique. Ces financements ont permis la réalisation des projets nouveaux qui ont été définis dans le contrat quadriennal de développement.

À ces crédits se sont ajoutés, dans le cadre d'une convention, des crédits provenant de la MAIF à hauteur de 80 000 F (12 200 €) en moyenne par an.

Les personnels

Concernant les personnels, l'IUFM a poursuivi sa mise à niveau sur deux plans : celui des postes et celui de la formation des personnels.

Les postes

	1999	2000	2001	2002	2003
IGR	0	1	1	1	
IGE	1	0	/	/	*
ASI	2	2	2	2	
TECH	1	1	1	1	
CES	1	1	1	1	
Médiateurs TICE (emplois jeunes)	0	0	5	5	
Contractuels	1	1	1	2 ^a	
Total	6	6	11	12	

*demande d'un poste IGE et d'un poste TECH en 2003

^arecrutement, en septembre 2002, d'un contractuel "webmaster" en commun avec le Service information-communication

Source : IUFM de Montpellier

Son Conseil d'administration ayant refusé le principe de ces recrutements, l'IUFM n'a pu participer à l'opération "Jeunes docteurs", ce qui l'a pénalisé dans un premier temps. Le recrutement de 5 médiateurs TICE sur des emplois jeunes, et celui d'un contractuel, en 2001, a permis à l'établissement de mettre en oeuvre ses projets en matière de TICE.

La formation. En moyenne, l'IUFM consacre entre 18 200 € à 22 800 € à la formation des IATOS. La formation des informaticiens se déroule le plus souvent à Paris et est assurée par des agences spécialisées : le coût annuel se situe autour de 1 300 € par formation et par personne. Deux informaticiens de cadre A effectuent une formation annuelle.

Moyenne annuelle des dépenses de formation en informatique sur la période d'observation

IATOS	Informaticiens	Total	Nombre moyen de personnes formées
5 176 €	2 400 €	7 776 €	31 €

Source : IUFM de Montpellier

Les 28 200 € prévus sont bien atteints sur la durée du contrat en cours.

3 - L'INTÉGRATION DES TICE DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

L'accès étudiant

Certains étudiants arrivent maintenant à l'IUFM avec leur propre adresse électronique. Les autres sont incités à en ouvrir une sur le serveur de la Poste. L'IUFM offre la possibilité d'y accéder à partir des salles en libre service et, de façon sécurisée, à travers un pare-feu (firewall).

L'offre de formation

L'offre actuelle comporte en formation initiale des modules transversaux qui concernent, d'une part, les connaissances et les savoir-faire de base en bureautique, recherche documentaire et communication (module de 9 heures en 1^{ère} année), d'autre part, des modules spécifiques intégrant les TICE dans la didactique des disciplines (modules de 9 et 12 heures respectivement en 1^{ère} et 2^e années).

Le mémoire professionnel doit être produit sur support électronique en relation avec les centres de ressources documentaires.

En formation continue, c'est surtout dans le cadre des GER que s'effectue l'intégration des TICE.

Enfin, on peut noter la participation de l'IUFM de Montpellier à un projet interacadémique de formation à distance (2001-2003) contribuant au désenclavement de la formation et de l'enseignement en zone rurale (l'IUFM d'Auvergne étant maître d'ouvrage, et les IUFM du Limousin et de Montpellier partenaires) ; c'est un projet financé par la DATAR Massif Central.

Conclusion

Après un départ tardif, la mobilisation de l'IUFM pour mettre à niveau ses moyens, ses personnels et ses étudiants a été continue et lui a permis de rattraper son retard. Il a ainsi été en mesure de tenir, dans le contrat actuel, les engagements pris à l'issue du schéma directeur.

Il doit maintenant poursuivre cet effort, ce dont il semble convaincu et dont témoignent les projets de création de postes et les récentes dotations aux amortissements.

Il devra toutefois veiller à faire un bilan de l'apport de tous ces efforts à la formation initiale et continue des étudiants qu'il prend en charge.

III - LA POLITIQUE CULTURELLE

L'IUFM de Montpellier attache une importance indéniable à la culture, fonction qui apparaît dans l'organigramme sous la responsabilité d'un directeur adjoint et qui figure en bonne place dans le livret d'accueil des étudiants. Cette politique culturelle, articulée autour des conventions avec des organismes partenaires, se traduit par l'existence d'ateliers de pratiques et par la tenue d'un certain nombre de manifestations.

1 - LES CONVENTIONS

Une convention-cadre lie, depuis 1998, l'IUFM à la ville de Perpignan. Elle a pour objet, la conception et l'élaboration de projets d'éducation culturelle et artistique en direction des enfants des écoles, en lien avec la formation initiale et continue des maîtres. Elle prévoit un groupe de pilotage tripartite composé du maire, de l'inspecteur d'académie et du directeur de l'IUFM.

Depuis 2001, une autre convention-cadre existe avec le Lieu d'art contemporain (LAC) de Sigean, dans l'Aude. Les objectifs, clairement énoncés, sont orientés vers la formation initiale, la formation continue et la mise en place de projets culturels dans les classes. Le groupe de travail comporte les enseignants d'arts plastiques de l'IUFM.

L'IUFM est également lié à l'Orchestre national du Languedoc-Roussillon. Le préambule de la convention affirme la vocation de l'orchestre à s'ouvrir sur le monde de l'éducation, de la maternelle à l'université. L'accord prévoit deux concerts gratuits par an, la possibilité pour les élèves de l'IUFM d'assister aux répétitions et l'organisation de rencontres.

2 - LES ACTIVITÉS CULTURELLES

C'est dans ce cadre des ateliers de pratiques culturelles que se développe la collaboration avec la DRAC, qui, après examen et approbation des propositions, apporte son soutien financier à certaines actions. En 2001, 8 ateliers en bénéficiaient. Ces ateliers offrent aux usagers des cinq sites de l'IUFM des lieux de pratique de la danse, du théâtre, du chant choral et des arts plastiques. Il existe aussi des ateliers d'écriture. Certains ateliers, plus originaux, n'existent pas sur tous les sites : il s'agit du cirque à Nîmes, de la création de livres d'artiste à Mende, de l'informatique musicale à Montpellier et de l'astronomie à Perpignan. Ces ateliers - une vingtaine en tout - contribuent largement à la qualité de la vie des sites. On relèvera qu'ils ne se limitent pas à la culture artistique ; la culture scientifique et technique y a aussi sa place.

L'IUFM développe également des actions thématiques à vocation académique : en 2000, une exposition sur le thème du corps a tourné sur les cinq sites. Il s'agit enfin de manifestations ouvertes sur l'extérieur : des cycles de conférences ou encore "Le Café de l'éducation". Créé en 1997, le Café tient une réunion par mois environ. On citera encore "Les dix printemps de l'IUFM", manifestation qui s'est tenue sur les cinq sites du 16 mai au 21 juin 2001, offrant un programme riche et éclectique de concerts, expositions, conférences, tables rondes organisés et animés par des formateurs de l'IUFM.

Par ailleurs, il existe des conventions liant le site de Carcassonne et le théâtre de Narbonne d'une part, le site de Mende et "Scènes croisées de Lozère", d'autre part. Et le site de Perpignan a un projet de convention avec le conservatoire de la ville.

3 - CONCLUSION

La dimension culturelle est déjà intégrée dans certains parcours de formation tels que les dominantes du cursus PE, et les parcours personnalisés des stagiaires PE et PLC. L'IUFM prévoit la poursuite de ses actions dans le prochain projet d'établissement. C'est un objectif à encourager, comme les efforts réalisés, de façon plus générale, en matière de politique culturelle. L'IUFM, qui a la chance de disposer d'un certain nombre de partenaires ouverts sur le monde de la formation, a bien su tirer parti d'un environnement culturel riche et varié.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

LA VIE ÉTUDIANTE

I - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

Les étudiants et stagiaires sont représentés dans les diverses instances statutaires de l'IUFM, selon les dispositions prévues par les textes : Conseil d'administration, Conseil scientifique et pédagogique et Comité d'hygiène et sécurité.

L'IUFM insiste sur la nécessité de faire participer les étudiants et stagiaires à son fonctionnement, car c'est à ses yeux un gage de bonne intégration, de développement de l'autonomie et de réussite professionnelle future. Cette volonté s'est traduite dans une meilleure organisation des élections : à partir de 1996, chaque étudiant a reçu à domicile le matériel de vote et a pu voter gratuitement par correspondance. Dès lors, le taux de participation est passé de moins de 15% en 1995 à 26 ou 27% ces dernières années. Cependant, depuis deux ans, on enregistre une nouvelle baisse de la participation. L'IUFM organise également une journée d'accueil et d'information des nouveaux élus. Les représentants des étudiants et stagiaires au CSP ont cependant regretté d'avoir été convoqués trop tardivement à la première réunion de cette année, et de n'avoir reçu ni l'ordre du jour, ni les documents d'accompagnement.

L'IUFM n'a pas créé de conseils de sites, et les demandes ou suggestions des étudiants et stagiaires restent individuelles et sans portée. Il serait souhaitable de leur donner une possibilité institutionnelle de s'exprimer sur le fonctionnement de leurs lieux de formation. Dans le même ordre d'idées, les groupes de formation n'ont de délégué qu'à l'initiative de quelques formateurs ; il n'existe donc pas d'interlocuteur mandaté en cas de problème, alors qu'en tant qu'enseignants, ils doivent apprendre à travailler et à négocier avec les délégués de classe. Il ne semble pas non plus y avoir de représentant des étudiants ou stagiaires dans les réunions de département et de filière. Il est certain que la pratique des délégués de groupe, qui existe à Montpellier, gagnerait à être généralisée dans tous les sites de l'IUFM.

II - LES CONDITIONS MATÉRIELLES

En règle générale, l'hébergement et la restauration des étudiants et des stagiaires ne sont plus pris en charge par l'IUFM, qui laisse cette tâche au CROUS. Toutefois, un service assuré par l'IUFM a été maintenu à Mende (restauration et 20 places d'internat), en raison de l'isolement du site. Dans les autres départements, les étudiants disposent de cafétérias, gérées par le CROUS ou des entreprises privées, qui fonctionnent dans les locaux des différents sites. Les usagers semblent satisfaits de ces modalités.

En raison de l'accroissement des effectifs, tous les sites, sauf Mende, manquent de locaux, et les étudiants et stagiaires se plaignent de n'avoir pas de salle pour travailler individuellement ou en groupe. Sur chaque site, les étudiants et stagiaires disposent de salles informatiques en libre service, gérées par des emplois jeunes, dont ils jugent l'équipement et le fonctionnement satisfaisants, bien qu'elles soient à leur gré trop souvent utilisées pour la formation, ou fermées trop tôt, faute de personnel. Ils regrettent aussi l'absence d'imprimante.

D'une façon générale, les usagers apprécient les centres de ressources documentaires, dont ils trouvent les locaux agréables, le nombre d'ouvrages important et le service efficace. Mais, là aussi, ils regrettent des horaires d'ouverture limités par manque de personnel. Ils ont cependant accès aux ressources du CRDP ou du CDDP, avec lesquels l'IUFM a passé une convention.

III - LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Sur chaque site, des ateliers de pratique artistique et sportive ont été mis en place et se sont développés : une trentaine d'ateliers fonctionnent chaque année sur l'ensemble des sites (cf. supra).

Des associations sportives existent dans les cinq départements. Elles sont animées et gérées par les enseignants d'éducation physique, et par des étudiants et stagiaires qui prennent des ateliers en responsabilité.

Les activités sportives intéressent surtout les PE, pour qui elles sont le complément naturel de la formation disciplinaire. Les PLC participent peu. Les activités proposées dépendent principalement de l'engagement et de l'implication des responsables ; ainsi, à Montpellier, les formateurs proposent non seulement des activités sportives pendant la semaine, mais aussi des week-ends de cirque, danse, escalade, musique, théâtre, animés par des intervenants agréés par la DRAC, des sorties "nature" (calanques, garrigue, ski...) et des sorties d'intégration (voile avec le concours de l'UCPA, et équitation en Camargue). Il existe en outre des rencontres sportives entre les sites.

Le taux de participation à ces activités reste faible, ce qui s'explique par les conditions de fonctionnement de l'IUFM : les étudiants sont entièrement absorbés par la préparation des concours, les PLC2 ne sont que très rarement présents sur les sites et seuls les PE2 ont une certaine disponibilité. On retiendra néanmoins quelques initiatives intéressantes de la part des étudiants et des stagiaires, comme l'association "Point de suspension" à Perpignan, qui participe à des œuvres caritatives (Écoles sans frontières).

Certains sites cherchent à développer la participation des étudiants et stagiaires, par exemple en diffusant des abonnements culturels, mais rencontrent peu d'écho pour les mêmes raisons. D'autres, comme Nîmes, disposent d'une salle où sont organisées des expositions, pour le moment limitées à une exploitation pédagogique sans ouverture au public, mais le projet de restructuration prévoit une salle qui permettra de le faire.

IV - LA COMMUNICATION À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants et stagiaires trouvent, sauf exception, les formalités d'inscription faciles ; ils sont satisfaits de l'information administrative dispensée par le siège central, à la rentrée ou en cours d'année. Une demi-journée d'accueil et d'intégration est organisée en début d'année, et un livret d'accueil, clair et succinct, leur est remis, complété en cours d'année par des notes d'information. Le service administratif central envisage de constituer un *vade-mecum* pour améliorer l'information administrative.

L'information quotidienne se fait sur chaque site par voie d'affichage, dans les casiers (chaque groupe en a un), par convocation dans les bureaux, par courrier pour ceux qui sont en stage. Les étudiants et stagiaires se plaignent que tout ce qui concerne la planification de la semaine soit communiqué trop tardivement (souvent le vendredi soir pour le lundi matin) et que les changements d'emploi du temps soient trop fréquents et faits à la dernière minute.

L'accès aux informations sur le fonctionnement de l'IUFM, ses structures, le rôle des conseils statutaires, semble très difficile aux étudiants et stagiaires, même à ceux qui sont élus aux Conseils ; ces informations figurent cependant dans le livret d'accueil, mais ils le trouvent trop théorique ou trop général sur ce plan. Il ne leur paraît pas non plus évident de connaître l'équipe de direction et son rôle ; en revanche, ils estiment facile de rencontrer les responsables de site.

Malgré quelques regroupements entre sites pendant la formation, il semble exister très peu de relations entre les étudiants et stagiaires des différents centres. Elles sont généralement limitées à l'intérieur même d'un site. Il est, là comme ailleurs, bien difficile, dans ces conditions, de développer un sentiment d'appartenance à l'IUFM et une identité professionnelle commune. Le plan d'amélioration de la communication interne s'appuie sur les TICE, qui en sont un élément essentiel : il devrait tirer le meilleur parti de l'utilisation du système Intranet.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Au terme de cette évaluation, l'IUFM de Montpellier apparaît comme un établissement qui s'acquitte correctement de l'ensemble de ses missions, mais n'est pas encore complètement parvenu à s'imposer dans le paysage institutionnel en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, membre et partenaire de la communauté universitaire montpelliéraine.

Pour apprécier globalement ses forces et ses faiblesses, il importe de prendre en compte le contexte de l'évaluation et la politique de changements notables mise en œuvre par l'équipe de direction en place. En effet, au moment du passage des experts, plusieurs chantiers étaient en cours ou programmés pour réformer le fonctionnement de l'établissement. Le CNE a constaté que ces projets répondent à une analyse lucide du fonctionnement et constituent, en outre, une base cohérente pour les engagements pris dans le cadre de la préparation du plan 2003-2006.

Les conclusions et recommandations qui suivent sont formulées en accompagnement et en prolongement de ces changements.

I - L'AMÉLIORATION DU PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - LES STRUCTURES INTERNES ET L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'articulation des logiques et des contraintes inhérentes aux sites, aux disciplines et aux filières est une nécessité, et l'IUFM doit porter à cette question complexe la plus grande attention.

Les sites

D'une façon générale, le fonctionnement des sites doit être soigneusement examiné pour évoluer à la fois vers une meilleure intégration dans l'établissement et une plus grande responsabilisation.

Pour que leur intégration dans l'établissement soit améliorée, les sites devront tout d'abord mettre en œuvre de façon uniformisée le plan de formation, en particulier quant aux moyens et aux conditions d'évaluation des étudiants, pour le premier comme pour le second degré. Les initiatives locales innovantes devraient être généralisées. Les sites les plus éloignés devraient pouvoir accueillir davantage de formation continue de proximité.

En matière de responsabilité, il convient de donner aux sites autant que possible des missions qui déclinent localement la politique de l'établissement, et de confier à leurs responsables des capacités d'initiative accrues en termes de relations avec l'employeur, avec les collectivités territoriales ou avec les services déconcentrés de l'État. Les étudiants doivent aussi pouvoir trouver dans les sites une place institutionnellement plus affirmée.

Dans cette perspective, la possibilité de mettre en place un "conseil de site" ou toute autre formule approchante devra être étudiée.

Il reste que les conditions de travail et de rémunération actuelles des responsables des sites découragent les éventuels candidats, ce qui n'est pas spécifique à l'IUFM de Montpellier.

Les départements disciplinaires

La participation des directeurs de département au CSP a contribué à enrichir les débats pédagogiques et scientifiques au sein de celui-ci.

Afin de jouer leur rôle de structuration intermédiaire, les départements doivent pouvoir disposer d'informations fiables et actualisées sur les moyens, les heures, les projets de service...

De création récente, les départements doivent s'efforcer d'adopter un mode de fonctionnement commun qui s'articule explicitement avec l'organisation des filières et celle des sites.

Les filières

L'expertise a conclu à une faiblesse dans l'organisation des filières. Le pilotage central de la formation des PLC2 devra être plus affirmé : la désignation d'un directeur adjoint à cette fonction est nécessaire.

Il manque par ailleurs des instances d'élaboration pour la politique de filière. Pour y remédier, le CSP pourrait comporter deux commissions : l'une pour le premier degré, l'autre pour le second.

Les conseils

L'IUFM doit améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration pour que les partenaires universitaires, professionnels et politiques s'impliquent davantage dans les débats.

Le fonctionnement du Conseil scientifique et pédagogique requiert aussi une participation plus effective des représentants universitaires, des représentants de la profession et des étudiants. Malgré les efforts de l'IUFM, cette instance présente une activité insuffisante en termes d'animation pédagogique et scientifique. Elle devrait être concernée au premier chef notamment par l'élaboration d'un cadre pour l'évaluation interne de la qualité des formations.

Les relations avec les partenaires

Le contrat 2003-2006 constitue une réelle opportunité que l'établissement devra saisir pour procéder à une nouvelle négociation de l'ensemble des conventions avec les universités et nouer des relations plus équilibrées avec les institutions locales.

La gestion

Le CNE souligne les initiatives positives prises par l'IUFM pour faire face au sous-encadrement chronique en personnel IATOS, pour améliorer la présentation du projet de budget et pour disposer d'un outil de suivi du patrimoine. L'effort entrepris de réorganisation de la gestion doit cependant être poursuivi et étendu.

L'IUFM doit persister fermement dans ses projets en matière de "désannexion" des écoles, notamment dans l'Aude et en Lozère, afin de pouvoir réaffecter les moyens correspondants à ses tâches principales.

II - L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES FORMATIONS

1 - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le quasi-doublement du taux de succès au concours s'est accompagné d'un effritement continu de la part de l'IUFM dans les résultats académiques. La politique d'admission devra être mieux corrélée avec l'analyse des résultats au concours. L'établissement doit s'engager dans la construction d'indicateurs de nature à fonder objectivement une politique d'admission et suivre sa mise en œuvre ; il devra aussi procéder à une analyse globale et par site des résultats au concours.

Le CNE a souligné le caractère très positif de l'intégration des IMF et des MAT, de l'implication des acteurs de terrain, notamment les directeurs d'école, ou encore les innovations intéressantes en termes d'organisation des stages. Il recommande de mutualiser ces expériences et ces pratiques locales au sein de l'IUFM et de disséminer ces "bonnes pratiques" au-delà de l'établissement.

Dans la continuité des changements amorcés, l'IUFM devra veiller à développer davantage l'individualisation de la formation, l'articulation entre formation disciplinaire, formation générale et stages, et la polyvalence des maîtres.

2 - LES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ

Le CNE souligne le caractère positif des relations étroites avec les partenaires du monde professionnel et les terrains d'accueil qui caractérise le fonctionnement de l'année de PLC2. On retiendra notamment l'implication des inspecteurs et celle des chefs d'établissement dans le fonctionnement de la formation, l'effort de fidélisation et d'intégration des tuteurs et des conseillers pédagogiques. Le CNE encourage l'IUFM à poursuivre son projet de créer un réseau d'établissements pour mieux associer les chefs d'établissement à la formation.

Il recommande à l'établissement de prendre les mesures suivantes :

- homogénéiser les modalités d'admission dans les formations dupliquées à Perpignan et Montpellier ;
- analyser les raisons de l'ampleur de la décrue des candidatures en PLC1 à Perpignan ;
- rendre à la formation générale la place qui lui revient dans une formation professionnelle initiale qui doit préparer aux évolutions futures : la pertinence et la qualité des enseignements qui y sont dispensés devront être analysées au même titre que les modalités d'organisation et de calendrier.

Une réflexion doit être menée avec les universités sur la situation des disciplines où les effectifs de préparation et de réussite au CAPES sont particulièrement bas.

D'une façon générale, le CNE recommande à l'IUFM de s'interroger sur la signification de ses pratiques de formation et de veiller à ce que celles-ci puissent servir de modèle aux pratiques professionnelles futures des "formés". C'est le cas, en particulier, du développement du travail en équipe interdisciplinaire et du développement de l'autonomie dans l'organisation. Dans ce contexte, il est essentiel qu'une procédure claire et publique associe les étudiants à l'évaluation des enseignements.

III - LA RECHERCHE

Le projet de création du LIRDEF comme équipe d'accueil mixte IUFM/Université de Montpellier II constitue un projet véritablement structurant qui doit être encouragé.

La documentation du Centre d'études et de recherches sur l'histoire de l'éducation est une ressource à préserver. Cette préservation serait mieux assurée si les documents trouvaient place sur les rayonnages et dans la base de données d'un service commun de documentation.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

RÉPONSE
DU DIRECTEUR

Le directeur de l'IUFM de l'Académie de Montpellier tient tout d'abord à remercier toute l'équipe du Comité National d'Evaluation qui est venue procéder à l'expertise dans un climat de travail serein marqué par une réelle convivialité.

Remarques générales

1) Conformément aux objectifs des évaluations conduites par le CNE, le processus qui a accompagné les différentes phases de l'évaluation a été source de réflexion et de mobilisation de nombre d'acteurs de l'établissement. La réalisation de l'évaluation interne et des documents afférents d'une part, et les diverses rencontres avec les experts et les membres du comité d'autre part, ont contribué à faire mûrir les diagnostics sur les forces et faiblesses de l'Institut. Nous avons ainsi pu mesurer le décalage entre intentions et réalités. Nous avons aussi pu constater qu'une analyse lucide des difficultés conduisait souvent à en trouver les solutions. En définitive, nous avons vérifié qu'un des principaux bénéfices de l'évaluation concerne le pilotage de l'établissement.

2) Comme souligné dans le rapport, le décalage temporel entre la visite des experts et la publication du rapport conduit à constater qu'une grande partie des recommandations est soit satisfaite soit en cours de réalisation. De plus, de nouveaux chantiers ou dispositifs de formation ont été ouverts récemment. Cette constatation permet de mesurer combien l'Institut se transforme rapidement à l'initiative du pilotage national, du pilotage local ou des acteurs eux-mêmes ; changements qui résultent souvent de la conjonction de directives nationales et d'un volontarisme interne. On en trouve de nombreux exemples dans l'année qui a suivi la visite du CNE : évolutions du plan de formation de la deuxième année induites par un texte de cadrage national et intégrant des adaptations locales, développement de l'analyse de pratiques dans les plans de formation dans des groupes d'accompagnement professionnels, mise en œuvre de formations en langues régionales, recadrage des procédures de validation,...

Cette réactivité est sans doute une caractéristique d'établissement d'enseignement supérieur.

3) Enfin, l'une des premières remarques présentée dans la conclusion du rapport concerne la place de l'Institut dans le paysage des établissements d'enseignement supérieur. Cette remarque conduit à s'interroger : s'agit-il de constater que l'IUFM représente un potentiel bien plus faible que celui des Universités de rattachement ou partenaires (je préfère le deuxième qualificatif qui correspond davantage aux évolutions, même si c'est le premier que l'on trouve dans les textes réglementaires) ? S'agit-il de souligner que certaines universités ont, plus de dix ans après la création de l'IUFM, du mal à reconnaître son existence ? S'agit-il de mettre en évidence que l'IUFM occupe une place particulière, étant nécessairement lié aux services académiques rectoraux et n'étant pas habilité à délivrer des diplômes ? S'agit-il d'une comparaison avec d'autres IUFM dans un contexte historique universitaire différent ?

Remarques particulières

En reprenant quelques points essentiels du rapport, nous distinguons d'abord ce dont nous prenons acte afin d'y apporter remède (en sachant d'ailleurs que certaines actions ont pu être mises en œuvre entre-temps), ensuite ce qui nous paraît discutable ou ne pas correspondre aux nécessités dans un contexte incertain de réforme des IUFM.

1 - Les apports déjà intégrés ou à intégrer dans l'évolution structurelle de l'IUFM

1. *Organisation et communication internes :*

Le déficit de connaissance de l'établissement et de ses usagers par ses acteurs eux-mêmes et l'incomplétude de certains tableaux statistiques justement remarqués par le CNE ont accéléré la mise en place d'un **observatoire statistique** et le recrutement d'un ATER chargé d'un projet d'évaluation du fonctionnement et des activités de l'IUFM. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour construire les indicateurs adéquats permettant notamment de fonder scientifiquement une politique d'admission en première année.

Pour une meilleure lisibilité, nous faisons nôtres certaines propositions du CNE en réorganisant l'accueil et en mettant en œuvre un **site Web** pour améliorer la communication interne et externe de l'établissement. Un **règlement intérieur** faisant la synthèse des textes régissant les structures et le fonctionnement et définissant plus nettement les missions des commissions, du CSP et des départements va être mis à l'étude.

Une plus grande participation des formateurs des sites éloignés peut bien sûr être encouragée ; rappelons tout de même que les représentants dans les instances ne sont pas choisis par la direction! L'institutionnalisation et la généralisation de **comités consultatifs** (associant représentants des usagers, des personnels et de la direction) dans les sites, tels qu'ils sont proposés dans le rapport pourront jouer un rôle de régulation et améliorer la concertation. Pareillement, donner à chaque département disciplinaire un correspondant dans l'équipe de direction ne peut qu'être bénéfique à la communication d'ensemble. Plus généralement, cette démarche, liée au processus pour développer les procédures d'évaluation interne en incluant les stagiaires, est en marche et sera une priorité de la période à venir.

2. *Amélioration des formations :*

La comparaison des résultats par site et par matière pour les résultats au concours de recrutement des professeurs des écoles est maintenant disponible et est en cours d'exploitation.

L'analyse des résultats aux concours du 2^d degré répond globalement à notre propre appréciation. Ainsi, est-il déjà prévu de revoir les modalités pour l'admission dans la préparation au concours de **CPE** comme il est envisagé d'entamer des discussions sur le regroupement de filières à faibles effectifs au sein du pôle Sud-Est, mais dans ce domaine la concertation avec les universités doit intégrer d'autres critères que l'efficacité.

En 2^e année, le nouveau plan de formation, appuyé sur **les GAP (Groupes d'Accompagnement Professionnel)**, prend en compte les difficultés soulignées dans l'articulation entre formation disciplinaire et formation générale et entre théorie et pratique. Il insiste plus encore sur la préparation et l'exploitation des stages afin de mieux les intégrer à la formation. L'ensemble des dispositions mises en œuvre à la rentrée 2002 doit permettre de remédier, au moins en partie, à l'impression de dispersion de la formation dite théorique, et en particulier générale, relevée par le CNE, afin de donner plus de cohérence à la professionnalisation du parcours de formation.

Pour lever la contradiction apparente entre les initiatives locales innovantes à généraliser et l'uniformisation de l'application du plan de formation au niveau académique, la réponse passe sans doute par la priorité à la formation des formateurs, le bon fonctionnement des structures académiques d'échanges (départements, commissions) et le pilotage des directeurs adjoints et des responsables de sites.

Pour la **formation continue** où l'IUFM n'est plus qu'un opérateur privilégié, le CNE constate, comme nous, les mêmes dysfonctionnements générés par « les variations fréquentes de la politique ministérielle ». Dans le domaine de la formation continue du premier degré, l'hétérogénéité des politiques départementales liées à l'absence d'un plan général académique

et les dispositions statutaires limitant l'initiative de l'IUFM gênent effectivement la mise en place d'une politique globale. Là encore un équilibre doit être trouvé entre spécificités locales et cohérence académique.

La création d'un **poste de directeur adjoint pour les PLC2** permettrait une lisibilité formelle meilleure, mais n'a pu être obtenue pour l'instant et ne résoudra pas le problème de l'hétérogénéité des formations liée à la diversité des disciplines ; cette question pourra se régler en saisissant l'opportunité du départ de l'un des directeurs adjoints actuels.

3. Les relations avec nos partenaires institutionnels :

La signature d'une **convention** entre l'IUFM et le CRDP peut se réaliser à court terme. D'autres conventions avec les bibliothèques et centres de ressources des universités de l'Académie n'ont pu aboutir faute d'une politique inter universitaire stable.

La constitution de **réseaux d'établissements** du 2^d degré, appuis pour la formation, est en cours de réalisation et doit aboutir à une contractualisation.

4. Gestion :

La maîtrise des **heures complémentaires**, qui passe par une meilleure anticipation des besoins et de la gestion, est aussi un souci constant. Cette question n'est de toutes façons pas indépendante des nouvelles commandes ministérielles et des moyens correspondants attribués à l'Institut.

En ce qui concerne le personnel **IATOS**, les propositions du CNE tant en matière de requalification des emplois que de demandes nouvelles de postes sont une préoccupation partagée par la direction.

2 - Les jugements et avis qui nous paraissent discutables

1. Organisation interne :

Les directeurs adjoints chargés du 1^{er} degré et des PLC1 donnent le cadre commun d'organisation de l'année dans le domaine de la formation initiale et veillent au respect des tâches et des objectifs généraux définis. Leur rôle peut s'étendre au-delà de l'impulsion et du cadrage, malgré les obstacles géographiques (le cadre départemental pour les PE) ou disciplinaires (la diversité et la spécificité des filières de concours en partenariat avec les différentes universités). Ainsi, pour les PE, le directeur adjoint évalue et régule de manière constante la mise en œuvre du plan en s'appuyant sur un groupe technique. La mise en place de **commissions du CSP** du 1^{er} et 2^d degré peut sembler opportune pour aider au pilotage, mais elles risquent d'avoir pour effet d'alourdir le dispositif et de se substituer au CSP d'autant que la commission formation et le groupe technique pour le 1^{er} degré jouent ce rôle. La disponibilité limitée de beaucoup de partenaires rend illusoire un fonctionnement de suivi au plus près des formations.

Plus lourd de conséquences pour l'organisation interne serait la généralisation des services partagés car les départements disciplinaires ne pourraient plus jouer leur rôle.

S'il semble opportun de développer une formation continue de proximité pour les enseignants de collèges et de lycées, il faut tout de même noter que ceci n'est pas à la main de l'IUFM.

2. Formations :

L'effondrement des effectifs des PLC1 n'est plus globalement à l'ordre du jour pour notre établissement, la croissance a même repris et l'ouverture de nouvelles filières ne peut que renforcer cette tendance même si demeure posé le problème de la faiblesse croissante des candidatures dans certaines filières scientifiques, ce qui constitue un problème national. En

outre, le projet de CAPEPS en partenariat avec l'université de Perpignan se concrétise ; ceux d'arts appliqués à Nîmes et d'arts plastiques à Nîmes ou Montpellier sont en demande d'habilitation.

La place dans le calendrier et l'utilité du **stage de sensibilisation en PLC1** (du moins sous la forme d'une semaine par groupe interdisciplinaire en établissement) ne nous paraissent toujours pas adaptées et une solution possible pourrait consister à utiliser deux jours en préalable du stage de pratique accompagnée. Mais la formation à « dimension professionnelle » des PLC1 à l'IUFM est-elle encore d'actualité ?

L'IUFM prend acte de l'analyse faite des **résultats aux différents concours du 2^d degré** en soulignant cependant que son rôle se bornait jusqu'ici à ne préparer qu'une des épreuves d'admission. Pour juger de l'efficacité de l'établissement en ce domaine, il faudrait pouvoir comparer les résultats des candidats aux différentes épreuves dans chaque discipline afin de déterminer où se situent les forces et les faiblesses de la préparation.

Dans notre académie, la **collaboration avec les IPR** étant satisfaisante, il nous semble tout à fait inopportun de tenter de modifier sur ce point délicat la politique de l'établissement qui entretient avec le Rectorat de bonnes relations

Si les orientations affichées par le Ministère se confirment, il semble désormais difficile de poursuivre l'effort « d'amélioration du ratio global d'enseignants-chercheurs » qui est préconisé par le CNE.

Il est vrai que l'on pourrait concevoir une coordination plus approfondie entre les Universités et l'IUFM dans la préparation des concours, à condition que la volonté des universités et les décisions ministérielles aillent dans le sens du partenariat. Il en est de même dans le domaine de la **recherche** où nous apprécions les commentaires du C.N.E. ; les efforts de restructuration autour du LIRDEF viennent de porter leurs fruits puisque ce projet d'équipe a reçu une expertise encourageante qui conforte les choix de l'établissement.

On peut noter ici que si les IUFM devenaient seulement des centres de ressources, il leur serait plus difficile de « s'imposer dans le paysage institutionnel en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, membre et partenaire de la communauté universitaire montpelliéraine ».

Conclusions

Un séminaire interne programmé dans un avenir immédiat et une rencontre ultérieure dans quelques mois avec les membres du comité devraient permettre de prolonger le processus engagé. Dans l'immédiat il s'agit d'engager la réflexion sur les recommandations non encore satisfaites, pointer les évolutions et élaborer les pistes à engager pour l'avenir.

Au-delà du détail des accords ou des divergences concernant les analyses sectorielles, nous n'avons pu qu'apprécier les remarques générales de fond qui donnent une image réaliste des formations dispensées aux futurs enseignants. Nous sommes aussi satisfaits d'avoir convaincu de notre volonté de participer activement à des évolutions positives de la formation.

Le hasard du calendrier fait que cette contribution est écrite à un moment où une nouvelle réforme des IUFM est annoncée comme imminente. Dans un contexte incertain pour l'avenir de l'Institut, certaines remarques du rapport et mes commentaires pourront alors apparaître décalés; j'espère néanmoins qu'ils seront utiles et pourront contribuer à l'amélioration de la formation des maîtres.

Fait à Montpellier, le 22 mars 2003

Jacques PELOUS

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE MONTPELLIER

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001

L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Caen*, 1998
 L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
 L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
 L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
 L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
 L'université de Limoges*, 2001
 L'université de Savoie*, 2002
 L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
 L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
 L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
 L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
 L'université de la Réunion, 2002
 L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
 Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
 L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
 La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
 Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998
 Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
 Rapport au Président de la République, 1988
 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
 Rapport au Président de la République, 1990
 Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
 Rapport au Président de la République, 1992
 Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Rapport au Président de la République, 1994
 Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
 Rapport au Président de la République, 1996
 Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
 Rapport au Président de la République, 1998
 Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
 L'enseignement supérieur de masse, 1990
 Les enseignants du supérieur, 1993
 Le devenir des diplômés des universités, 1995
 Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
 Les magistères, 1995
 Les universités nouvelles, 1996
 Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
 Les universités de Normandie, 1999
 La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
 Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
 Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
 Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
 Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
 Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001
 Le site universitaire de Grenoble, 2002

BULLETINS n° 1 à 35

PROFILS n° 1 à 58

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*
Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Claire BAZY-MALAUURIE	Claude LAUGENIE
Michel BORNANCIN	Michel LEVASSEUR
Jean-Claude BOUVIER	Jean-Pierre NOUGIER
Charles DEMONS	Michel PINAUD
Claude GAUVARD	Marcel PINET
Pierre GILSON	Hélène RUIZ-FABRI
Rose KATZ	Jean-Louis WALTER

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>
Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin